

au cœur du social

OPTIONS

Les états généraux des professions techniciennes ont vu débattre plus de deux cents salariés de leurs carrières, qualifications, salaires.

Pages 16 à 27

Professions techniciennes

Identities qualifiées

IRLANDE
L'adieu au libéralisme.
De notre envoyée spéciale. Page 46

16^e CONGRÈS DE L'UGICT
UN ENTRETIEN AVEC
MARIE-JOSÉ KOTLICKI

Page 3

PHILIPPE JUSTE / MAXPPP

MENSUEL DE L'UGICT-CGT N° 563 / JANVIER 2011 / 4 €

J'assure ma santé

sans
mettre
mes
idées
en quarantaine



01/11 - Crédit photo : Gerhard Unnekogel / Eyesee

Votre vote est notre force

Élisez vos représentants
du 25 février au 13 mars 2011

www.macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.





**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

**RÉDACTEUR EN CHEF
TECHNIQUE**
Vladimir Sartin

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2011



16^e CONGRÈS DE L'UGICT: PRAGMATIQUE, INNOVANT, OFFENSIF



CANDILLE / OPTIONS

ENTRETIEN AVEC MARIE-JOSÉ KOTLICKI SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT DIRECTRICE D'OPTIONS

– Options : *Le 16^e Congrès de l'Ugict se tient dans la foulée d'un des plus grands mouvements sociaux que le pays ait connus ; quelles réflexions peut-il en tirer au regard des préoccupations propres au syndicalisme spécifique ?*

– Marie-José Kotlicki : Le congrès va évidemment réfléchir sur le mouvement afin d'en tirer les enseignements et d'en examiner les suites, ce à partir de ses potentialités comme de ses limites. Un constat s'impose : les ingénieurs, cadres et techniciens s'y sont fortement impliqués, de façon finalement assez cohérente avec des luttes antérieures menées par exemple autour des enjeux du temps de travail et de sa réduction ; autour de l'aspiration à vivre mieux, plus pleinement sa vie privée et familiale. L'affrontement sur les retraites

a été l'occasion de réaffirmer des choix ; choix de solidarité sociale, choix de refuser un temps de travail sans limites ni fin. Leur refus de la déstabilisation d'un système de financement solidaire, le rejet d'une logique de capitalisation relèvent de prises de position qui portent bien au-delà des seules retraites. Cela s'est évidemment fait en fonction des situations de travail, tout en témoignant de cette prise de distance déjà ancienne vis-à-vis des stratégies de financiarisation des entreprises. C'est d'autant plus flagrant sur un fond général de souffrance au travail. Finalement, comme les autres salariés, ils ont exprimé un ras-le-bol général vis-à-vis de la façon dont le travail – leur travail – se retrouve brutalisé et ont dit l'urgence à changer le travail, à modifier leur place et leur rôle dans l'entreprise.

Pour autant, le mouvement n'a pas été marqué par un engagement revendicatif des catégories de l'encadrement à l'entreprise même. Or la bataille des retraites se poursuit avec le dossier des retraites complémentaires, et les autres problèmes demeurent aussi aigus, aussi brûlants. Il revient donc au congrès de réfléchir aux conditions qui peuvent favoriser la poursuite de l'engagement revendicatif, sur le lieu de travail, aux côtés des autres salariés.

– Le document d'orientation accorde une très grande attention au management ; pour quelles raisons ?

– Nous sommes entrés dans une crise dont les causes s'enracinent, entre autres, dans les modes de gouvernance des entreprises, autrement dit, dans leur management. Ce management a un impact direct, énorme sur la condition des ingénieurs, cadres et techniciens, et il est hautement

16^e CONGRÈS DE L'UGICT : PRAGMATIQUE, INNOVANT, OFFENSIF

●●● problématique; il alimente et structure la souffrance au travail avec son cortège de phénomènes: stress, surconsommation médicamenteuse, cortège de suicides... Même s'il est légitime de vouloir intervenir sur ces conséquences, nous avons l'ambition de vouloir modifier leurs causes. Partant, de mettre à plat les organisations du travail, le pilotage stratégique des entreprises, et jusqu'au rôle et à la place des ingénieurs, cadres et techniciens dans l'entreprise. Voilà ce qui nous conduit à nous intéresser au management, à vouloir le critiquer publiquement, à en débattre avec les intéressés pour en modifier profondément les contenus, les méthodes, les objectifs. Ce qui se joue ici, c'est une conception nouvelle du rôle et de la place de l'encadrement, de ses rapports au travail, des rapports hiérarchiques. Les cadres et ingénieurs veulent sortir du rôle «collaboratif», sortes d'exécutants avec des responsabilités élargies, que leur assigne le management patronal. Ils souhaitent pouvoir jouer un rôle contributif dans l'entreprise; et cela entraîne évidemment un niveau d'exigence dans les domaines de la qualification, de la reconnaissance salariale, du temps de travail... Toutes retombées bien concrètes qui alimentent un potentiel revendicatif d'autant plus riche qu'il articule les intérêts du salarié et ceux des collectifs, des collègues avec lesquels il inscrit ses efforts et sa réflexion professionnelle.

– L'Ugict utilise dans son texte de congrès l'expression de «spécificité réactualisée»; quels sont donc les termes de cette réactualisation?

– On a longtemps considéré que la spécificité des ingénieurs, cadres et techniciens était de nature quantitative: il s'agissait de s'intéresser à un petit nombre de salariés, aux caractéristiques éloignées de la figure traditionnelle de l'ouvrier. Chacun est aujourd'hui à même de se rendre compte que les ingénieurs, cadres et techniciens ne sont pas le plus petit groupe du salariat. La spécificité se définit dans un rapport spécifique au travail et à l'organisation du travail; dans le fait que les ingénieurs, cadres et techniciens, dans leur travail quotidien, ont un impact sur d'autres catégories, un impact sur la sécurité, l'environnement même de l'entreprise. Du fait de leur qualification et du niveau de leur responsabilité, ces salariés jouent un rôle dans un certain

nombre de choix opérés dans le travail; choix technologiques, choix de gestion, choix de ressources humaines... Choix qui, dans la plupart des cas, leur posent un certain nombre de problèmes d'éthique professionnelle, voire personnelle. D'autant plus, d'ailleurs, qu'ils sont de moins en moins associés aux projets d'entreprise ou aux objectifs définis, quelle que soit leur nature. Certains cadres de direction se voient ainsi informés par voie de presse de la véritable stratégie de leur entreprise, souvent à l'occasion de coups – Opa, fusions ou autres –, stratégie qu'ils doivent ensuite «vendre» à leurs collaborateurs...

Ce qui conduit à la question: y a-t-il encore une identité cadre? Le congrès va devoir en débattre, revoir les définitions en cours, au bénéfice d'une vision élargie de la notion de cadre. Jusqu'à présent, on définissait le cadre par sa fonction d'encadrant; or il se trouve que ce n'est plus le cas. On l'a aussi souvent ramené à des rôles de manager ou de commandement; mais le parcours professionnel d'un cadre va être marqué par des moments d'expertise, intégrer du commercial, du financier... La spécificité ne peut plus être réduite à une vision simple, résumée par exemple par «col blanc»; elle se diversifie, sans que cette diversification entraîne une perte d'identité. Cette identité se repère au travers d'une recrudescence de préoccupations communes: un fort intérêt dans le travail doublé d'une démobilisation vis-à-vis des stratégies d'entreprise; un rapport au temps de travail équilibré par une

Les transformations de notre syndicalisme ne se feront pas sans une large ouverture aux jeunes diplômés. Nous y voyons un aspect décisif pour intégrer aussi des rapports différents entre l'individu et le collectif.

Nous sommes confrontés à un besoin pressant, à l'urgence de franchir un cap dans l'organisation qualitative de ces ingénieurs, cadres et techniciens, d'autant que la nouvelle loi sur la représentativité valide ce que nous disons de longue date: l'enjeu concerne bien toute la Cgt et sa représentativité dans son ensemble.



aspiration à un temps de vie familiale, la volonté de jouer un rôle plus contributif, en accord avec l'ensemble de ses compétences et de ses qualifications... Tout cela signale des ingrédients d'une identité collective en devenir, pas encore exprimée en tant que telle, mais qui s'est manifestée de façon commune dans des luttes d'horizons professionnels très divers, du magistrat à l'enseignant, du soignant à l'ingénieur aéronautique. Au-delà de la diversité des champs professionnels, ce qui s'exprime de façon commune, ce sont des préoccupations qui portent sur les moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'exercer leur qualification dans un contexte professionnel qui ait du sens et s'alimente d'une réelle responsabilité sociale.

– Une des ambitions est de faire une grande place dans ce congrès aux jeunes diplômés. Pourquoi? Qu'est-ce qui est en jeu?

– Les jeunes diplômés préfigurent la société de demain et sont un enjeu pour notre syndicalisme et ses transformations. Agir sur leur situation, c'est agir sur l'avenir de notre modèle social et économique. Avec le déclassement qu'ils subissent, ils sont instrumentalisés comme éléments de dumping social et sont un enjeu pour tout le salariat. Le patronat expérimente avec eux une destruction et une exclusion de garanties collectives. Il s'agit donc de modifier la donne d'une paupérisation durable.



CLAUDE CANDILLE

Par ailleurs, pour notre syndicalisme, les transformations ne se feront pas sans l'ouvrir davantage à la jeunesse et, pour ce qui nous concerne, aux jeunes diplômés. Nous y voyons un aspect décisif pour intégrer aussi des rapports différents entre l'individu et le collectif.

– **Comment, dans ce contexte, (re)penser le déploiement de la Cgt et de son Ugict ?**

– Le congrès inscrit à son ordre du jour une réflexion sur plusieurs aspects de

transformation de nos structures. Notre obsession majeure, c'est de rompre avec l'isolement dans lequel se retrouve la majeure partie des ingénieurs, cadres et techniciens. L'isolement vaut dans les Pme, où le cadre a peu de possibilités d'avoir accès à une vie sociale collective; cela vaut aussi pour celui qui, bien que syndiqué à la Cgt, se retrouve seul au sein d'un syndicat «général», peu réceptif à sa spécificité et parfois peu enclin à débattre de ses problèmes particuliers, de sa place et de son rôle. Lutter contre l'isolement suppose de favoriser et de concrétiser les potentialités de ces salariés dans un syndicalisme de proximité. Ces axes constituent un fil rouge pour évaluer la capacité de nos structures à permettre aux ingénieurs, cadres et techniciens de bénéficier d'une vraie vie syndicale collective, à pouvoir s'adresser à l'ensemble de leurs collègues de travail. Comment transformer nos structures pour rompre cet isolement, gagner en proximité? Nous voudrions couvrir tout le territoire par des structures qui s'adaptent aux lieux de travail, et non pas seulement aux entreprises en tant que telles, par exemple dans les bassins d'emploi où le nombre d'ingénieurs, cadres et techniciens est

souvent fort, mais dans une configuration dispersée, dans des Pme, configurations qui parfois isolent plus qu'elles ne rassemblent. Enfin, nous considérons comme prioritaire de mettre l'accent sur les sièges sociaux des entreprises, véritables concentrations de cadres avec de très faibles taux de syndicalisation, et plus encore de syndicalisation Cgt. Nous sommes confrontés à un besoin pressant, à l'urgence de franchir un cap dans l'organisation qualitative de ces ingénieurs, cadres et techniciens, d'autant que la nouvelle loi sur la représentativité valide ce que nous disons de longue date: l'enjeu concerne bien toute la Cgt et sa représentativité dans son ensemble. Or, d'évidence, la structuration historique de la Cgt sous forme de syndicats généraux est aujourd'hui en décalage avec les réalités du travail. Cela rend difficile de concrétiser les potentialités de mobilisation et de syndicalisation de masse des ingénieurs, cadres et techniciens et ne permet pas spontanément de faire la démonstration que la Cgt est utile aux ingénieurs, cadres et techniciens pour changer le vécu de leur travail. Ces questions engagent l'avenir de la Cgt et de son Ugict; c'est pourquoi nous souhaitons que le congrès les aborde de façon pragmatique, solidaire, offensive. ▶

Propos recueillis par Pierre TARTAKOWSKY

congrès

• Le 16^e Congrès de l'Ugict se tiendra à Vichy du 29 mars au 1^{er} avril 2011.

Un site dédié lui est consacré à l'adresse :

www.congres.ugict.cgt.fr

On peut y trouver :

- le projet de document d'orientation
- le bilan d'activité
- des vidéos :
- le 16^e Congrès : c'est parti !
- les enjeux du congrès :
 - les enseignements du mouvement social
 - cadres et Cgt : la syndicalisation
 - souffrance : ce qui doit changer dans le travail
 - les attentes vis-à-vis du congrès
- les jeunes diplômés
- le management
- l'organisation spécifique
- Les contributions d'amendements à adresser par courriel à l'Ugict : ugict@cgt.fr.

mouvement

3 16^e Congrès de l'Ugict

Pragmatique, innovant, offensif
Un entretien avec **Marie-José Kotlicki**

8 à propos Au fil de l'actualité

9 Forfaits-jours

L'Europe donne raison à la Cgt

10 Emploi Un agenda « a minima »

Airbus

Etre courageux pour être augmenté ?

11 Education nationale

Le 22 janvier, « l'éducation est notre avenir » ?

Dépendance Mauvais départ

Mediator

L'affaire devient scandale

12 Tunisie

Liberté



PHOTOPQR / LE PARISIEN / MAXPPP

14 Fonction publique

La résorption de la précarité... suspendue

15 Austérité

Comme une traînée de poudre

Crise économique

La Csi réclame des créations d'emplois

Santé

Cent millions d'exclus dans le monde

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

PROFESSIONS TECHNICIENNES



Identités qualifiées

Pages 16 à 27 : Aux états généraux des professions techniciennes, plus de deux cents techniciennes et techniciens ont débattu de salaires, de qualifications, dans un contexte d'évolution incessante des métiers. Ils ont examiné les questions posées par les modifications des organisations du travail, les glissements de qualification, les contradictions qui tendent le champ de la qualification et de la carrière. Les politiques d'individualisation sont mises au service d'une mise en pièces de tout ce qui constitue un élément collectif de comparaison. Pour casser cette politique de fragmentation du travail, la reconstruction d'une grille salariale joue un rôle central. Sur la formation technologique, il existe une demande forte des étudiants pour sortir du système à bac plus trois. De leur côté, les employeurs restent très attachés à un niveau de diplôme bac plus deux. Comment affronter le hiatus entre cette appréciation et la volonté des étudiants de poursuivre jusqu'à bac plus trois, voire au-delà ?

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Energie

Tarifs de l'électricité : pourquoi tant de hausse(s) ?



30 Recherche

L'excellence... de l'intox

31 Intérim

Des droits à conquérir

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



33 Cadres cheminots

Redonner du sens au travail

34 Intempéries

Quand la neige recouvre le dialogue social...

droits

35 Fonctionnaires

Cessation progressive d'activité :
les modalités de la mise en extinction du dispositif

36 Forfaits en jours et astreintes

Le Conseil de l'Europe condamne la législation française

hors champs

38 Versailles Exposition

Les sciences, les techniques et les découvertes côté cour

39 Léonard de Vinci Evocation du génie sur les lieux de sa mort

40 Mondrian

Le sacro-saint principe de géométrie saisi par la couleur



platines

43 Opéras

« Le Nez » de Chostakovitch
Vivaldi en fête

bouteilles

43 Millésimes D'une année à l'autre

lire

44 Les polars GRANDS MAITRES L'ancien et le nouveau

45 Les romans PETITS ET GRANDS L'enfance avec d'autres armes

hors champs

46 Irlande

L'adieu au libéralisme



48 Crise financière

Chronique d'un désastre annoncé

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Ben Ali dictateur ? Ah ben ça, alors !

La Tunisie n'était donc pas cette carte postale de palmiers, de plages dorées et de sourires étincelants si longtemps vantée par nos médias et personnels politiques hexagonaux. Sous le sable proliférait – ah, qui l'eut dit ? – une dictature. Une dictature qui avait su vendre ses services, tirer parti – et profit – d'une posture prétendument anti-islamiste, bénéficiant de l'amitié des grands de ce monde. Le souriant Ben Ali avait su mettre son pays en coupe, son peuple dans les fers, sa presse sous muselière, le tout avec la bénédiction souriante et paternelle des gouvernants français – et européens – successifs, décidément peu regardants sur les invitations à profiter du soleil. Nicolas Sarkozy, fin connaisseur de l'homme africain, avait d'ailleurs chanté les louanges des progrès démocratiques accomplis sous la férule ben-alienne et montré en exemple ce pays de liberté. Tout était, avait-il alors expliqué docilement, une question de rythme ; les Tunisiens avaient le leur pour construire la démocratie, il était lent, c'est certain, mais cela prouvait que ces gens n'étaient pas comme nous, voilà tout. Le



FRANÇOIS LAFITE / WOSTOK PRESS / MAXPPP

soleil, la mer, les dattes et l'islam – ah ! l'islam – expliquaient que la presse soit uniforme, la Ligue des droits de l'homme tunisienne interdite et les jeunes diplômés sur le trottoir. Un temps pour chaque chose... Le peuple tunisien vient de faire voler en éclats cette version du pauvre de la théorie des climats. Ce qui est bon de ce côté de la Méditerranée semble également apprécié de l'autre : la liberté, la démocratie, les garanties publiques qui les accompagnent, voilà ce que réclament les Tunisiens. Le long silence de la France officielle, alliée jusqu'au bout d'un régime corrompu, prédateur et clanique, n'honore ni son courage, ni sa lucidité. Et ce n'est pas le refus d'accueillir un dictateur de plus sur le sol français, ni la décision de geler ses avoirs qui sauveront la face. Il reste néanmoins possible de tirer quelques leçons de l'épisode. La première, c'est que l'aspiration à vivre dans le respect de sa dignité et de ses droits est une aspiration universelle. Elle vaut en Côte-d'Ivoire, elle vaut en Chine, elle vaut à Paris. La seconde, c'est que les peuples supportent de plus en plus mal la *realpolitik* des chancelleries. La troisième, et pas la moindre, c'est que les dictatures, loin de combattre les fondamentalismes, ne font que les renforcer.

Quand la belle fait la bête, version nationale

Sans surprise, Marine Le Pen a été élue présidente du Front national ; à la roumaine, avec un score de plus de 67 % face à Bruno Gollnisch dont la candidature, au-delà des lignes de fracture qu'elle signale, aura surtout servi de faire-valoir démocratique à un scrutin quelque peu joué à l'avance. Passons, l'essentiel est ailleurs. Il se joue dans la capacité d'attraction de plus en plus patente du Front sur l'électorat de la droite dite classique. Ainsi une majorité de Français semble-t-elle disposée à accorder à la fille le bénéfice d'une crédibilité plus grande que celle du père ; et une partie non négligeable de l'Ump considère qu'il est temps de faire cesser toute discrimination à l'encontre d'une formation politique à laquelle l'actuel président de la République a

VOILÀ,
J'AI ENLEVÉ
BEN ALI
DE MES
AMIS



emprunté tant de ses thèmes. C'est d'ailleurs le fond du problème. A force de vouloir « déshabiller » le Front de ses thèmes identitaires, l'Ump – et le gouvernement – se retrouvent parés des plumes de la xénophobie – qui devient d'Etat –, du racisme, qui se dissimule à peine, d'un sécuritarisme nourri des peurs sur lesquelles le Front a bâti son fond de commerce. Cette brillante stratégie était censée affaiblir la formation de Jean-Marie Le Pen ; elle l'a au contraire légitimée, au-delà sans doute des espérances de son fondateur. Dans ce cadre plus confortable, la fille du père a beau jeu de tenter de s'approprier la défense de la République et de la laïcité, postures grâce auxquelles elle parvient, hélas, à brouiller les cartes, jusqu'à désorienter une partie de personnalités de tradition de gauche. Certains pensent possible de s'allier au Front national contre des périls extrêmes et fondamentalistes, comme d'autres ont cru sage de soutenir Ben Ali pour faire barrage aux islamistes... L'illusion est totale et meurtrière ; elle conduit, sans aucun détour, à s'aligner sur des positions identitaires, une identification nourrie de racisme et de xénophobie. Elle sacrifie l'esprit démocratique et républicain à la défense d'un ordre établi. Elle prépare à d'inquiétantes alliances, à de nouvelles agressions.

Xénophobie : "chauffer" l'opinion publique...

Il y a gros à parier que ces agressions se mèneront à la fois contre l'Islam comme religion « occupante » de la France, *dixit* Marine Le Pen, et contre les droits sociaux. La stratégie du bouc émissaire est toujours mise – l'histoire nous l'apprend – au service d'intérêts particuliers qui sont rarement ceux des travailleurs. Les agressions xénophobes, comme au billard, fonctionnent par bandes et frappent au-delà de leur première cible. Il faut donc s'attendre à de nouvelles provocations verbales, et sans doute pas seulement verbales, destinées à « chauffer » l'opinion pour l'aligner sur les campagnes xénophobes suisse, italienne, hollandaise... Dans ce contexte, le projet du gouvernement de suppression de la Halde pour en confier les tâches à un « défenseur des droits » nommé par le gouvernement n'est certainement pas une bonne nouvelle. La Halde, au cours de sa courte existence, a accumulé un bilan très positif de lutte contre les discriminations, notamment dans les entreprises. Son travail a fait évoluer de nombreux dossiers et favorisé une évolution positive des mentalités. Cela a déplu, et c'est ce qu'elle paie d'un dilution dans un magma institutionnel, lequel ne serait pas explicitement compétent pour les discriminations commises dans les entreprises privées... Il n'entrerait nullement dans son cahier des charges d'avoir à travailler avec le mouvement syndical et avec la société civile... Il disposerait de moins de moyens pour traiter un contentieux élargi...

Pierre TARTAKOWSKY

FORFAITS-JOURS L'EUROPE DONNE RAISON À LA CGT

LA CONFÉDÉRATION APPELLE LES SYNDICATS À FAIRE RESPECTER L'AVIS DU COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX.

L'actualité n'est pas toujours celle que l'on croit. Si les trente-cinq heures vont revenir cette année sur le devant de la scène, ce n'est pas pour cette petite phrase lancée en début d'année par le député-maire d'Evry proposant de « déverrouiller les trente-cinq heures ». Encore moins par cette autre prononcée par Nicolas Sarkozy lors de ses vœux aux forces vives de la nation assurant, en réponse à l'élu socialiste, qu'il n'y avait, selon lui, « aucun sujet tabou ». Non, si la réduction du temps de travail peut redevenir d'actualité, c'est parce que l'Europe vient de donner raison à la Cgt qui, dans une réclamation devant le Comité européen des droits sociaux, dénonçait les modalités d'application



GUY GIOS / MAXPPP

des forfaits-jours et le régime des astreintes obligatoires (*lire page 36*). Un avis qui va faire grand bruit.

En effet, le Ceds est formel : le temps de travail maximal imposé aux salariés soumis aux forfaits-jours, à savoir soixante-dix-huit heures par semaine, constitue une durée « manifestation excessive » qui ne peut, en conséquence, « être qualifiée de raisonnable ». La possibilité donnée aux partenaires sociaux de ne faire apparaître dans les conventions collectives aucune limitation dans la durée journalière et hebdomadaire du travail est, elle aussi, contraire aux textes fondamentaux dont s'est dotée l'Union européenne. En laissant aux entretiens annuels ou aux CE la charge de la fixer, le droit français, estiment les experts du Ceds, n'offre pas de garanties suffisantes pour limiter le temps de travail.

« Il appartient désormais au gouvernement français ainsi qu'aux entreprises établies en France de se mettre en conformité avec la Charte sociale européenne », a prévenu Bernard Thibault, lundi 17 janvier, lors d'une conférence de presse. « Les employeurs doivent savoir que certains des accords qu'ils ont conclus sur le temps de travail ne sont pas en conformité avec ce texte. » Dès à présent, la Cgt demande à ses organisations d'étudier l'opportunité d'engager des procédures devant les conseils de prud'hommes afin, chaque fois que le problème se pose, de réclamer des dommages et intérêts pour des durées de travail excessives, des absence de repos ou le non-paiement des heures supplémentaires. M.H.

EMPLOI UN AGENDA "A MINIMA"

A l'issue de la réunion qui s'est tenue le 10 janvier au siège du Medef, décision a été prise d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines négociations sociales l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et la vie au travail. Quatre thèmes susceptibles de répondre aux attentes des Français, alors que 81 % d'entre eux font de la lutte contre le chômage la priorité pour l'année qui vient, devant le système social (73 %) et le pouvoir d'achat (68 %), loin devant l'insécurité (49 %)...

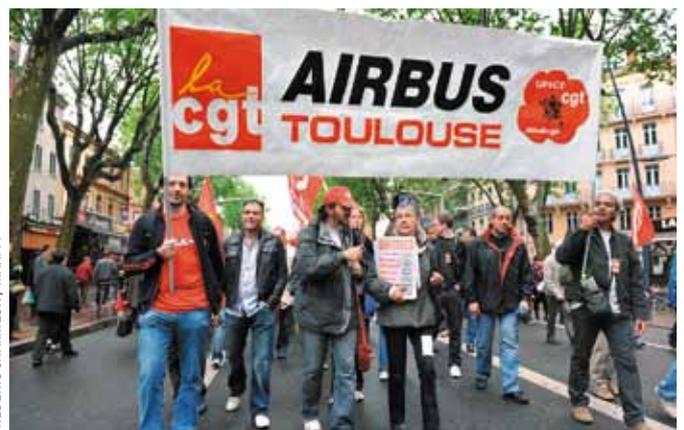
A moins que l'essentiel soit occulté: les moyens concrets de permettre aux jeunes de trouver leurs place dans l'entreprise, ceux d'assurer le maintien des seniors dans l'emploi, la façon de pérenniser le système de protection sociale, donc d'assurer une véritable répartition de la richesse créée. Faute d'avoir obtenu la garantie que les discussions s'effectueraient sur le fond, la Cgt s'est refusée à ratifier ce programme qui devrait courir sur les deux prochaines années. Certes, l'ouverture de négociations sur l'emploi des jeunes est annoncée. Mais, malgré la demande insistante de la Cgt, aucune discussion n'est prévue sur le volume de l'emploi et les plans de recrutement des entreprises à venir, le patronat préférant négocier sur le logement, les transports, la restauration, l'orientation et les stages. Le thème de l'emploi des plus de cinquante ans, qualifié de sujet «*complexe et délicat*», est passé à la trappe. Seul un bilan de l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 sur l'emploi des seniors ainsi que des accords de branche et d'entreprise en la matière a été programmé, proposé à la négociation pour le deuxième semestre 2011. Et sur la protection sociale, c'est vers des négociations sur l'allègement des charges sur les cotisations que le Medef veut discuter. «*Un agenda médiatique ne fait pas un agenda social*», a déclaré la Cgt à l'issue de cette rencontre. «*Le texte finalisé est sans rapport avec les attentes sociales largement et massivement exprimées par les salariés, notamment dans les grèves et les manifestations de l'automne dernier*», a-t-elle ajouté, annonçant être décidée à évaluer «*au cas par cas l'intérêt de participer aux délibérations annoncées*». M.H.



FABRISSA DELAVILLE / MAXPPP

AIRBUS ÊTRE COURAGEUX POUR ÊTRE AUGMENTÉ?

Le 6 janvier dernier, la direction d'Airbus a dû démontrer devant le tribunal de grande instance de Toulouse la pertinence de ses critères d'évaluation. Des critères aussi flous que «*savoir faire face à la réalité*», savoir «*développer ses talents*» ou être capable d'«*agir avec courage*». Pour la Cgt qui la poursuivait en justice, il s'agit là d'items subjectifs, impossible à quantifier, donc illégaux. Et le Code du travail le confirme. Selon l'article L.1222-2, «*les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, à un salarié ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier ses aptitudes professionnelles. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'évaluation de ses aptitudes*». Les juges devraient rendre leurs conclusions le 3 février prochain. Cette affaire n'est pas la première à soulever le problème de la pertinence des critères d'évaluation lors des entretiens annuels. Déjà, en 2002, la révélation de quotas chez HP et Ibm avait fait grand bruit. En 2008, le dispositif mis en place chez Wolters Kluwer avait été déclaré illicite, au motif notamment que «*la multiplication de critères comportementaux*» impliquait une «*insécurité*» préjudiciable à la «*santé mentale*» des salariés. En juillet dernier, les élus Cgt et Force ouvrière du Chsct de General Electric Medical Systems avaient porté plainte contre leur direction pour le système d'évaluation imposé aux salariés. M.H.



FREDERIC CHARMIEUX / MAXPPP

RSA JEUNES, LA SUPERCHERIE

5024

C'est le nombre de jeunes de moins de vingt-cinq ans ayant bénéficié du revenu de solidarité active depuis le 1^{er} janvier 2010, date de l'entrée en vigueur de dispositions – très restrictives – leur permettant de bénéficier du dispositif. L'objectif initial affiché était de 160 000 mais, pour en bénéficier, il faut avoir travaillé au moins deux ans à temps plein dans les trois dernières années. A peine 15 000 dossiers de demandes auraient été déposés (dont les deux tiers ont donc été refusés), ce alors que, chaque année, près de 150 000 jeunes arrivent sur le marché de travail sans qualification et ont toutes les peines à mettre un pied dans l'emploi, ne serait-ce que quelques mois. Mais la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot, croit toujours en la «*montée en charge très progressive*» du dispositif...

ÉDUCATION NATIONALE LE 22 JANVIER, "L'ÉDUCATION EST NOTRE AVENIR" ?



DOMINIQUE GUTEKUNST / MAXPPP

La suppression de seize mille postes au budget de l'Éducation nationale 2011 a été confirmée ce mois-ci, avec les détails par département. Les recteurs ont dû puiser dans les « gisements d'efficacité » pour trouver des « leviers d'action » et supprimer 8967 équivalents temps plein dans le primaire et 5400 dans le secondaire, en jurant que ces postes concernent surtout des enseignants en surnombre ou des administratifs et que les élèves, compte tenu des variations démographiques, ne devraient quasiment pas être affectés par ces nouvelles coupes. Et ce même si, dans le premier degré, par exemple, 8900 élèves de plus sont annoncés...

Après cinq années de suppressions massives (66 000 postes depuis 2007), il est clair, pourtant, que des classes vont être supprimées – en maternelle pour les plus petits, par exemple – et que le nombre d'élèves par classe va encore augmenter, rendant toujours plus difficile la mission des enseignants et encore plus celle de ceux chargés d'assurer le soutien individuel des enfants les plus en difficulté – la disparition des Rased est, pour ainsi dire, actée. Quant aux remplacements, le ministère semble afficher une fois de plus sa préférence pour un recours à des contractuels... en pleines négociations nationales sur la résorption de la précarité dans la fonction publique.

Dans un contexte de réforme tous azimuts, en particulier celle des formations enseignantes, qui s'est soldée en septembre dernier par la nomination dans les établissements secondaires de seize mille jeunes enseignants sans formation, fragilisant un peu plus les équipes pédagogiques, ce nouveau coup porté à l'Éducation nationale fait craindre aux enseignants une rentrée 2011 ingérable. Il inscrit inéluctablement le système public d'enseignement français dans une logique de déclin, alors que tous les indicateurs internationaux jugent déjà notre système scolaire inégalitaire et tendant vers le médiocre du point de vue des résultats...

Autant d'effets catastrophiques annoncés et dénoncés par ceux qui croient encore à l'école comme fondement et facteur de développement pour la société, parmi lesquels le collectif « l'Éducation est notre avenir »⁽¹⁾, qui rassemble vingt-cinq organisations syndicales (dont la Cgt) et associatives d'enseignants, personnels, parents d'élèves, étudiants et lycéens, et qui appelait à une première journée d'action et de manifestations le samedi 22 janvier.

Valérie GÉRAUD

(1) <www.uneecole-votreavenir.org>.

DÉPENDANCE MAUVAIS DÉPART

Au début janvier, le gouvernement a amorcé le chantier de la réforme de la dépendance en installant quatre groupes de travail (financement, prospective, modes de prise en charge, place du vieillissement dans la société). Dans le même temps, Roselyne Bachelot, ministre de la Cohésion sociale, a annoncé l'organisation d'une concertation interdépartementale au cours du mois d'avril, suivie par quatre colloques interrégionaux thématiques, en mai ou juin. Des mesures seraient annoncées pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale de l'automne 2011. Alors que la question du financement de la perte d'autonomie sera au cœur de la « concertation » (voir *Options* n° 562), la Cgt dénonce un « mauvais départ » pour la réforme de la dépendance, dans un contexte de fragilisation du secteur sanitaire, médico-social et de l'aide à domicile, mettant en danger la pérennité de certaines structures associatives. Au-delà, elle réaffirme, dans un communiqué, la nécessité d'une prise en charge par la Sécurité sociale des situations de perte d'autonomie et de handicap. Avec la garantie « d'un financement solidaire pour faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort », dans le cadre d'une maîtrise publique de l'aide à l'autonomie. C.L.



MATTHIEU DE MARTIGNAC / MAXPPP

MEDIATOR L'AFFAIRE DEVIENT SCANDALE

Quelques jours seulement après n'avoir proposé qu'un numéro vert d'« information » aux victimes du Mediator, le gouvernement s'est ravisé. Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a déclaré, lundi 17 janvier, vouloir présenter d'ici à la fin de l'année un projet de loi réformant la pharmacovigilance. Dans un rapport rendu public deux jours plus tôt, l'Inspection générale des affaires sociales dénonçait les mensonges et les dissimulations répétés des laboratoires Servier, mais aussi la culpabilité de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps), responsable d'une « incompréhensible tolérance ». Les politiques qui ont, plus de dix ans durant, laissé perdurer des dysfonctionnements pourtant connus de la veille sanitaire étaient aussi épinglés. Le projet de loi qui sera présenté « changera radicalement le système », a voulu rassurer le ministre. Entre cinq cents et deux mille personnes déjà sont mortes en France au profit d'un système qui, aux dires même de l'Igass, a trop longtemps fonctionné « de manière à ce que le doute bénéficie non aux patients et à la santé publique mais aux firmes ». M.H.

LIBERTÉ

L'Histoire retiendra que le gouvernement français aura jusqu'au bout soutenu la dictature de Ben Ali et de son clan, allant jusqu'à lui proposer une aide policière. Elle retiendra surtout qu'un peuple s'est levé et a bravé les balles pour mettre fin aux injustices, à la corruption et à la misère enfantées par le régime. Ben Ali en fuite, des élections libres sont désormais possibles. Qu'elles se tiennent, vite !

DIPLÔMÉS ET DÉSESPÉRÉS

La vague de colère qui a déclenché la « révolution de jasmin » démarre avec le suicide par le feu, à Sidi Bouzid, d'un jeune diplômé cruellement déclassé par le chômage et en butte aux tracasseries policières. La colère qui explose alors donne la mesure du désespoir d'une génération diplômée, cultivée, mais économiquement sacrifiée et qui se voit privée de toute liberté d'expression démocratique.



UNE RÉPRESSION MEURTRIÈRE

Après une phase de déni, le régime tunisien choisit de juler le mouvement de protestation par la force et fait tirer sur la foule. Quelque cinquante personnes tombent sous les balles dans les villes de Kasserine et de Thala, auxquelles il faut ajouter les tués et blessés des autres régions. L'Uggt, la centrale tunisienne qui joue un rôle actif dans l'expression populaire, est prise à partie et ses locaux de Kasserine détruits. Avec elle, les organisations syndicales françaises Cgt, Cfdt, FO, Fsu, Unsa et Solidaires dénoncent la politique répressive du gouvernement tunisien. Elles s'inclinent devant les victimes et condamnent les tirs pour tuer.

SYNDICATS SOLIDAIRES

Les organisations syndicales françaises se déclarent solidaires des syndicalistes et du peuple tunisien qui aspirent à un régime démocratique, au respect des libertés publiques, de la presse et des médias, à l'indépendance de la justice et au respect des droits syndicaux : entre autres, droit de manifester et droit de grève. Les syndicats français appellent enfin les autorités françaises et européennes à exiger la libération et l'amnistie des prisonniers et des condamnés à la suite de mouvements sociaux, dont ceux de 2008 dans le bassin minier de Gafsa.



MAXPPP

FONCTION PUBLIQUE LA RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ... SUSPENDUE

LES NÉGOCIATIONS ONT ÉTÉ SUSPENDUES LE JOUR MÊME DE LEUR OUVERTURE. LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT SONT INACCEPTABLES AUX YEUX DES SYNDICATS, QUI APPELAIENT À MANIFESTER LE 20 JANVIER.

C'est mal parti. A peine ouvertes, le 11 janvier dernier, les négociations sur la résorption de la précarité dans la fonction publique ont été suspendues à la demande des organisations syndicales, qui appelaient également à une journée d'action le 20 janvier. Cfdt, Cftc, Cgc, Cgt, Fsu, Solidaires et Unsa se présentent unies et demandent que les représentants de l'Etat revoient leurs propositions sur deux «*points durs*» du dossier, afin que de réelles bases de discussion puissent être instaurées. Premier point de blocage, le plan de titularisation des contractuels – par voie de concours – proposé par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron, ne concerne que les agents actuellement titulaires mais ne bénéficiant pas du statut de fonctionnaire, ce qui restreint considérablement le nombre de personnes concernées quand on sait qu'il

faut avoir enchaîné six ans de Cdd sur huit ans – et encore! – pour prétendre bénéficier d'un Cdi. Ainsi, sur les 5,2 millions d'agents publics, on estime à environ 870 000 le nombre d'agents contractuels en Cdi ou en Cdd, dont la moitié occupant des postes permanents, alors que leur présence n'est censée combler que des besoins ponctuels ou des remplacements. Et plus de la moitié d'entre eux seraient en Cdd et se verraient donc exclus de toute possibilité de titularisation. Le deuxième point d'achoppement concerne les contrats de mission ou «*contrats de projet*», sans terme fixe mais déterminés par la nature d'une mission, auxquels l'Etat souhaiterait avoir recours afin de bénéficier d'une plus grande souplesse d'utilisation qu'avec des Cdd. Là encore, pour les syndicats, il s'agit d'un dispositif reculant toute perspective de titularisation pour les agents qui seraient

concernés. En revanche, la mesure s'inscrirait tout à fait dans l'esprit des propos tenus par Christian Jacob, président du groupe Ump à l'Assemblée nationale. Au début janvier, dressant le cadre dans lequel devait se placer la majorité sur ce dossier, il a estimé qu'il ne fallait pas «*s'interdire de réfléchir à la pertinence de l'embauche à vie*» pour les fonctionnaires. Ses déclarations ont certes suscité un tollé, et notamment les réprimandes du Premier ministre, François Fillon rappelant qu'il n'était pas question de laisser entendre «*que l'Etat distribuerait des rentes à vie*». Christian Jacob s'est contenté de modérer sa provocation : il s'agirait, pour lui, d'offrir des passerelles aux fonctionnaires – sans doute les plus compétents ou les plus ambitieux? – qui souhaiteraient booster leur carrière par des expériences dans le privé...

Les syndicats – qui, pour leur part, réaffirment leur attachement aux valeurs et aux missions du service public – sont revenus sur les immenses dégâts causés par la politique de réduction des dépenses publiques et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (cent mille emplois supprimés depuis 2007). Non

AUSTÉRITÉ COMME UNE TRAÎNÉE DE POUDRE

seulement en termes de dégradation du service public et des conditions de travail des agents, mais aussi, justement, du fait du recours massif à la précarité, bien au-delà du visible et du quantifiable. Car les chiffres officiels ne donnent pas toute la mesure du phénomène, ne rendent pas visible la totalité des travailleurs précaires qui, depuis des années, doivent faire preuve de souplesse et de mobilité, du jour au lendemain, sans aucune garantie d'embauche sur le long terme. C'est notamment le cas dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, où une enquête menée à l'automne 2009 a levé le voile sur le fait qu'il y aurait quelque cinquante mille précaires dans ce seul secteur, stagiaires, doctorants, contractuels, vacataires payés parfois à l'heure, ou même des salariés sans contrat ⁽¹⁾.

Les organisations syndicales souhaitent donc que les négociations se fondent sur d'autres bases : la possibilité pour l'ensemble des agents non titulaires – et pas seulement pour les Cdi – de s'inscrire dans le cadre d'un dispositif de titularisation ; la limitation drastique des possibilités de recours à des contrats précaires et donc le retrait des « *contrats de projet* » proposés par le gouvernement. Les syndicats rappellent aux négociateurs qu'ils se sont engagés à ce qu'aucun sujet ne soit tabou et demandent également que soient réexaminés les besoins en emplois publics qui, même avec un plan de titularisation massif, sont encore loin d'être comblés. Les propositions du gouvernement doivent être débattues en février et un projet de loi présenté au Parlement au printemps. Il lui reste donc peu de temps pour se mettre à l'écoute et faire en sorte que la fonction publique redevienne une filière attractive et porteuse d'avenir. La moindre des choses pour les quelque cinq millions de salariés concernés.

Valérie GÉRAUD

(1) Lire *Options* n° 554, février 2010.



MARIOS LOLOS / MAXPPP

Les politiques d'austérité gagnent l'Europe entière. L'Espagne a promis à ses homologues européens de ramener son déficit à 6 % de son produit intérieur brut l'an prochain, alors qu'il était de 11,1 % l'an passé. Ici, la récession a fait s'envoler les taux de chômage à plus de 20 % au cours du premier trimestre de 2010, le taux le plus élevé de la zone euro. Au Portugal, salaires et prestations sociales sont revus à la baisse,

tandis qu'au Royaume-Uni les pertes d'emplois dans le secteur public sont estimées par le gouvernement à environ 330 000 pour les cinq prochaines années. En Italie, c'est décidé : sur les trois prochaines années, la rémunération totale des employés du secteur public ne pourra pas dépasser celle de 2010, et le fonds de politique sociale réservé aux régions a été supprimé. Ainsi de suite... La fin d'année 2010, note la Confédération européenne des syndicats, s'est traduite en Grèce et au Portugal par d'importants mouvements sociaux.

CRISE ÉCONOMIQUE LA CSI RÉCLAME DES CRÉATIONS D'EMPLOIS

Inquiète du ralentissement de l'économie et des risques que la crise fait peser sur « *des millions de travailleurs et travailleuses et de sans-emploi* », la Confédération syndicale internationale et Global Unions ont lancé un appel aux institutions financières internationales les enjoignant d'abandonner les programmes d'austérité et de soutenir des mesures de relance axées sur l'emploi et l'investissement dans des services publics de qualité. « *La Banque mondiale et le Fmi devraient prêter une plus grande attention aux problèmes sous-jacents qui expliquent la stagnation et la chute des salaires réels, notamment les violations généralisées des droits des travailleurs* », déclare Sharan Burrow, secrétaire générale de la Csi. « *Inverser la baisse des revenus des travailleurs et combler l'écart de rémunération entre hommes et femmes devraient constituer les principaux objectifs des deux institutions internationales* », a-t-elle expliqué, avant d'ajouter que la Banque mondiale et le Fmi « *doivent œuvrer pour une reprise économique mondiale mieux équilibrée et plus forte et, à cette fin, encourager et soutenir les pays qui adoptent des politiques en matière de travail et de protection sociale visant à réduire les inégalités* ».

SANTÉ CENT MILLIONS D'EXCLUS

Triste bilan que celui que vient de dresser l'Organisation mondiale de la santé. Non seulement cent millions de personnes dans le monde ne peuvent se soigner mais, dans les pays les plus riches, ceux où les services de santé étaient traditionnellement accessibles et d'un coût abordable, les mécanismes de financement ont de plus en plus de mal à faire face aux besoins. Selon une étude réalisée par la prestigieuse université américaine d'Harvard (Massachusetts), les soins médicaux ont contribué, en 2007, à 62 % des faillites totales des familles aux Etats-Unis, soit douze points de plus qu'en 2001. Si, pour l'agence onusienne, la pression financière liée à la crise ainsi que le vieillissement général de la population constituent un défi à l'amélioration des soins, des améliorations sont possibles : par exemple, l'instauration de couverture universelle, comme le Gabon et la Thaïlande l'ont fait, ou une meilleure utilisation des ressources.

chiffres

Combien de précaires ?

Les trois fonctions publiques de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités territoriales compteraient près de 873 000 postes en contrats précaires, soit 16 % des 5 276 000 emplois de l'administration, chiffres officiels en date de fin 2008. Seulement 18 000 à 30 000 d'entre eux seraient des Cdi, obtenus au bout de six années de contrat sur huit années de Cdd successifs. Ils sont certes moins précaires, mais ne bénéficient pas des mêmes salaires, carrières et acquis sociaux que leurs collègues fonctionnaires. Par ailleurs, selon certaines organisations, parmi lesquelles les syndicats Cgt de la fonction publique, le nombre réel de précaires s'approcherait plutôt de la barre du million d'agents...

Identités qualifiées

Etats généraux des professions techniques

Le jeudi 13 janvier, plus de deux cents techniciennes et techniciens ont débattu de salaires, de qualifications, dans un contexte d'évolution des métiers dont le rythme de se dément pas. Ils ont examiné les questions posées dans le quotidien par les modifications des organisations du travail, les glissements de qualification, les contradictions qui tendent le champ de la qualification et de la carrière. Les rencontres-débats avec Charlotte Duda, au nom de l'Association nationale des Drh, avec Jean-Louis Mazouin, président de l'Assemblée des directeurs d'Iut, avec Christophe Guitton, du Céreq, ainsi qu'avec les intervenants de l'Ugict ont permis des échanges de vues parfois vifs, toujours constructifs.

Conquérir déroulement de carrière et salaire

Les politiques d'individualisation sont mises au service d'une mise en pièces de tout ce qui constitue un élément collectif de comparaison, et donc d'évaluation du travail, échappant à une dynamique de concurrence de tous avec tous. Pour casser cette division systématique à une politique de fragmentation du travail, il est urgent de se (re)doter d'éléments d'évaluation transverses, partagés. Dans cette démarche, les grilles – ou plus exactement, la reconstruction d'une grille salariale – jouent un rôle central. L'enjeu est de définir un système commun de coefficients, de seuils d'entrée selon les diplômes et de déroulements de carrière.

Repenser la formation professionnelle

La formation technologique est au carrefour d'attentes multiples plus ou moins convergentes. Il existe une demande forte des étudiants pour sortir du système de formation à bac plus trois, autrement dit, au niveau de la licence. C'est une des retombées du système dit Lmd – licence, mastère, doctorat –, système qui fonctionne comme référent temporel au lieu de parler d'un contenu qualifiant. De leur côté, les employeurs restent très attachés à un niveau de diplôme bac plus deux, qu'il s'agisse du Dut ou du Bts. Ce niveau leur « parle » ; il « colle » aux grilles, aux conventions, et ils considèrent que l'adéquation entre leurs besoins et les contenus de formation est bonne. Comment affronter le hiatus entre cette appréciation et la volonté massive des étudiants de poursuivre jusqu'à bac plus trois, voire au-delà ?

PATRICK LAVAUD / MAXPPP



↓

SOMMAIRE

TECHNICIENS TERRITORIAUX : PLUS QUALIFIÉS, MOINS RECONNUS !
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE DE FABRICE FORT : QUALIFICATION, CONQUÉRIR UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE
PAGE 21

ENQUÊTE : TECHNICIENS SOUS TENSION
PAGES 22-23

VOIE TECHNOLOGIQUE : PLAIDOYER POUR DES DIPLÔMES BIEN TEMPÉRÉS
PAGES 24-25

DÉBAT : CARRIÈRE, LE SENS DU SALAIRE
PAGES 26-27



Techniciens territoriaux : plus qualifiés, moins reconnus !

C'était promis-juré, la refonte de la catégorie B dans la fonction publique territoriale allait enfin donner des perspectives de requalification, de valorisation et de carrière à de nombreux agents, au premier rang desquels ceux de la filière technique (la moitié des effectifs de la catégorie B). Depuis des années, ces derniers constatent en effet que leurs missions se diversifient, se complexifient et que leurs employeurs exigent toujours plus d'eux : « *Les techniciens doivent faire preuve de polyvalence, tout en restant des experts dans leurs spécialités, mais aussi de sens des responsabilités et d'initiative, car ils sont parfois seuls en situation de prendre les décisions, notamment dans les plus petites collectivités, mais pas seulement* », souligne Eric Dufour, qui occupe à Montpellier un poste de responsable qualité. Il y supervise entre autres le suivi de la maintenance

– sécurité, nettoyage, entretien –, tout comme le contrôle des nombreuses normes en matière d'urbanisme, d'architecture, d'environnement, etc., sur des infrastructures ou des équipements tels que les marchés, les halles, le mobilier urbain (éclairage, rues) ou certains bâtiments publics. Ce qui représente un registre assez vaste de compétences...

Le parcours professionnel d'Eric n'en demeure pas moins emblématique de la situation faite aux techniciens territoriaux. A cinquante ans, il est en bout de carrière : technicien territorial 1^{re} classe 11^e échelon, en vertu de la nouvelle grille en application depuis le 1^{er} décembre dernier. Il a toujours saisi les occasions de se former pour être à la hauteur des évolutions de son métier, tant du point de vue du savoir-faire que des connaissances. Il est notamment titulaire ...

La réforme ne reconnaît en rien qu'un nombre croissant de jeunes postulant au profil d'emploi de technicien territorial sont désormais titulaires d'un bac plus trois – souvent un Bts suivi d'une licence professionnelle.

PROFESSIONS TECHNICIENNES

Techniciens territoriaux : plus qualifiés, moins reconnus !

... d'un mastère de géographie urbaine, possède des bases solides en droit de l'urbanisme et de la construction, en génie civil, et a toujours tenu à assurer sa promotion par concours. Il est d'ailleurs inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur territorial... depuis 2005. Ses supérieurs reconnaissent volontiers qu'il « fait fonction » d'ingénieur, puisque son travail a mis en évidence la nécessité de créer un cadre d'emplois nouveau et correspondant à ce profil. Pourtant, il attend toujours que son profil de poste soit requalifié : autrement dit, que la réalité de son travail soit reconnue par un passage en catégorie A.

Sauf que la nouvelle grille va encore restreindre le recours à la promotion interne. Tout d'abord, la réforme ne reconnaît en rien qu'un nombre croissant de jeunes postulant au profil d'emploi de technicien territorial sont désormais titulaires d'un bac plus trois – souvent un Bts suivi d'une licence professionnelle. C'est le résultat de la hausse des exigences du marché de l'emploi – en termes de technicité, d'expertise et de connaissances –, le fait de la concurrence, et aussi l'une des conséquences de la réforme universitaire Lmd. « La reconnaissance à bac plus trois était une de nos principales revendications lors des négociations », rappelle Dominique Terrat, technicien territorial à Saint-Etienne, lui aussi bloqué dans son déroulement de carrière, et responsable national de l'Ufict-Cgt des services publics. *Seules les infirmières ont fini par obtenir cette reconnais-*

sance, qui se traduit par un passage en catégorie A et ouvre à des niveaux de carrière et de salaire plus en accord avec leurs qualifications. Il faut croire que les pouvoirs publics refusent de reconnaître la nécessité de requalifier les métiers de techniciens, car cette réforme nivelle par le bas nos statuts et allonge nos carrières tout en les bloquant. »

Les techniciens exclus de l'ascenseur social

La réforme de la catégorie B ⁽¹⁾, d'une complexité telle, qu'elle a nécessité la rédaction d'un nouveau décret d'application, le 9 novembre dernier, a en effet tendance à tirer vers le bas l'ensemble des métiers techniciens. Elle supprime la fonction de contrôleurs (entrée au niveau bac) : ils deviennent « techniciens » et entrent dans la carrière avec un bonus de 13 points d'indice, soit quelques dizaines d'euros de salaire en plus. Reste que, en 1986, le début de carrière de la catégorie B était à 24 % au-dessus du smic et que, avec la nouvelle réforme, il ne devrait pas se situer à plus de 7 % au-dessus du smic. De plus, si le texte précise que 30 % au moins de ces postes doivent être réservés à des bacheliers, nul ne sait comment ce quota pourra être respecté, et cela veut dire que 70 % des postes pourront être proposés à des diplômés du supérieur. Il leur faudra pourtant des années – plus qu'auparavant – pour accéder au grade suivant, celui de technicien principal 2^e classe, accessible directement au niveau bac plus deux. Quant à ce profil d'emploi, réservé pour moitié à des « bac plus deux », nul doute que la concurrence avec les « bac plus trois » voire « bac plus cinq » s'avérera féroce. Par ailleurs, la carrière des techniciens entrant à ce grade ne pourra pas se dérouler sur plus de vingt-trois ans, et encore, en supposant qu'ils arrivent à accéder au grade 3 (technicien principal 1^{er} classe), promotion présentée comme exceptionnelle car réservée « à des agents en situation d'encadrement ou de direction ».

Pour résumer, des cadres d'emplois qui exigeaient un niveau bac plus deux sont désormais accessibles à des « bac », tandis que d'autres postes accessibles à niveau bac peuvent être occupés par des « bac plus deux » ou plus. Déni des qualifications, blocage des carrières et des possibilités de promotion, hausses à peine perceptibles des salaires : la Cgt des services publics a refusé de signer l'accord sur cette réforme qui officialise le déclassement des professions techniciennes. Pour le syndicat, une véritable valorisation du statut devrait inscrire le passage en catégorie A comme cadre d'embauche pour une partie des techniciens les plus qualifiés et comme perspective pour tous. « La promotion interne, que ce soit par la formation ou par la prise de responsabilités, s'avère déjà trop rare, rappelle Dominique Terrat. Jusqu'à présent, il y avait, selon les collectivités, une promotion pour deux ou trois recrutements extérieurs. Avec le gel

Pour résumer, des cadres d'emplois qui exigeaient un niveau bac plus deux sont désormais accessibles à des « bac », tandis que d'autres postes accessibles à niveau bac peuvent être occupés par des « bac plus deux » ou plus.



FREDERIC SPEICH / MAXPPP



PHILIPPE TRIAS / MAXPPP

Pour le syndicat, une véritable valorisation du statut devrait inscrire le passage en catégorie A comme cadre d'embauche pour une partie des techniciens les plus qualifiés et comme perspective pour tous.

des créations de postes, il y en aura encore moins. J'exerce moi aussi au même cadre de poste que six ingénieurs: chef de projet aménagement urbain, un poste reconnu catégorie A au répertoire des métiers. Si je ne passe pas ingénieur, ma carrière est définitivement bloquée.»

Eric comme Dominique estiment qu'une telle promotion va de soi. Ils notent cependant que leur hiérarchie n'a aucun scrupule à exprimer des réticences quant à leur promotion, non pas du fait de leurs compétences, mais parce qu'ils s'investissent aussi dans le cadre de plusieurs mandats syndicaux. *«C'est un état d'esprit qui gagne aussi les services publics: quand on est catégorie A, on est censé consacrer tout son temps à son travail, c'est d'ailleurs tout juste si les astreintes sont rémunérées»*, précise Eric. Ce dernier ajoute aussi que, même dans le milieu militant, nombreux sont ceux qui trouvent normal qu'il s'investisse à plein pour défendre les droits des autres mais qui regardent d'un autre œil le fait qu'il défende son droit à une carrière et à un meilleur salaire. Il toucherait pourtant

quelque 500 euros mensuels de plus s'il obtenait cette fameuse reclassification...

Ingénieurs ou techniciens, il s'agit bien pourtant de se battre pour de meilleurs salaires pour tous. Pas question de se satisfaire de compensations salariales aléatoires et qui n'équivalent jamais à une reconnaissance statutaire. Les primes de technicité ou autres avantages en nature proposés aux techniciens (voiture de fonction, téléphone, voire logement de fonction) ne sont attribués qu'en fonction des modes ou de besoins ponctuels concernant une spécialité sur laquelle il y aurait, à un moment donné, pénurie de personnel qualifié. Ils ne représentent en rien une reconnaissance des qualifications, encore moins une garantie collective sur le long terme: *«Nous demandons une gestion plus cohérente et plus linéaire des carrières, une réelle reconnaissance des qualifications, des perspectives motivantes sur le long terme, rappelle Dominique. Cette réforme n'apporte rien qui soit susceptible de rendre les filières et les métiers techniciens attractifs.»* Pas sûr, en effet, que des jeunes armés de qualifications professionnelles et techniques pointues soient emballés par la perspective de gagner à peine plus du smic à l'embauche et guère plus de 2 000 euros en fin de carrière. Et, compte tenu des perspectives de promotion interne offertes par la nouvelle réforme et de la réduction drastique des heures de formation proposées aux techniciens en poste malgré l'évolution rapide des technologies et des réglementations, les collectivités territoriales ont du souci à se faire... à moins d'externaliser un maximum de missions. Cqfd ?

(1) Un quatre-pages est disponible sur le site de la Fédération des services publics: <www.spterritoriaux.cgt.fr>, à la rubrique Ufict.

INGÉNIEURS OU TECHNICIENS, IL S'AGIT BIEN DE SE BATTRE POUR DE MEILLEURS SALAIRES POUR TOUS. PAS QUESTION DE SE SATISFAIRE DE COMPENSATIONS SALARIALES ALÉATOIRES, LESQUELLES N'ÉQUIVAUDRONT JAMAIS À UNE RECONNAISSANCE STATUTAIRE.

Valérie GÉRAUD

biblio

LE CHOIX DU BTS : ENTRE CONSTRUCTION ET ENCADREMENT DES BACHELIERS D'ORIGINE POPULAIRE, SOPHIE ORANGE, "ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES", N° 183, 2010.

PROFESSIONS TECHNICIENNES : CE QU'ELLES VIVENT, CE QU'ELLES VALENT, CE QU'ELLES VEULENT, NUMÉRO SPÉCIAL D'"OPTIONS", N° 428, OCTOBRE 2002.

PROFESSIONS TECHNICIENNES : DYNAMIQUES PLURIELLES, "OPTIONS", N° 558, JUIN 2010.

RAPPORT SUR LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS, JEAN SARRAZIN, JANVIER 2010, TÉLÉCHARGEABLE À L'ADRESSE <[HTTP://MEDIA.ENSEIGNEMENTSUP-RECHERCHE.GOUV.FR/FILE/2010/34/4/RAPSARRAZIN_145344.PDF](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/34/4/RAPSARRAZIN_145344.PDF)>.

web

- Le site du Céreq, Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications : <www.cereq.fr>. A consulter notamment : « Les techniciens et les professions intermédiaires administratives et commerciales, enseignements tirés de la littérature. » Une étude de Martine Möbus parue dans « Notes Emploi-Formation », n° 44, avril 2010.
- Le site de l'Ugict-Cgt : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Professions techniciennes ». Il offre des informations sur l'activité de l'Ugict en direction des professions techniciennes, du public comme du privé.
- Le site de l'Insee : <www.insee.fr>. La revue « Economie et Statistique », par exemple, traite régulièrement des réalités et des problématiques des professions techniciennes, au travers de la catégorie « professions intermédiaires » et des ses déclinaisons.

ÉTUDIANTS

Sts et Iut : un tiers des bacheliers

Après le baccalauréat 2007, quelque deux cent mille bacheliers sont entrés dans des formations technologiques et/ou professionnelles courtes, essentiellement en Sts (section de technicien supérieur), en Iut (institut universitaire de technologie) et dans les formations médico-sociales. Dans un rapport remis en janvier 2010 au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les formations technologiques supérieures courtes, son auteur, Jean Sarrazin, précise : ce flux d'entrée représente 26 % d'une génération, 39 % des bacheliers et 46 % de ceux qui entreprennent des études postbaccalauréat.

S'intéressant plus particulièrement aux Sts (2 182 établissements scolaires sont concernés), il note que ces dernières « remplissent indiscutablement un rôle de promotion sociale ». La part des étudiants issus de familles d'ouvriers ou d'employés y est en effet nettement plus forte que dans les autres filières d'enseignement supérieur. « La proximité géographique du lycée, explique l'auteur du rapport, permet à beaucoup de ces étudiants de continuer à bénéficier de l'hébergement familial. » Pour autant, le rapport souligne le risque potentiel de « favoriser ainsi une certaine ségrégation des étudiants ».

INSERTION

Que faire après le diplôme ?

Globalement, note une récente étude du Céreq⁽¹⁾, Bts et Dut offrent de bonnes perspectives d'emploi après les études, meilleures que pour les jeunes titulaires d'un Deug, voire de certaines licences ou maîtrises. Plus de neuf jeunes diplômés sur dix sont ainsi en emploi trois ans après leur sortie, la majorité sur des contrats à durée indéterminée. Mais ces conditions d'emploi sont hétérogènes : les Bts occupent davantage des emplois précaires quand les Dut accèdent plus fréquemment au statut cadre. Ces conditions d'insertion s'améliorent encore, notent les chercheurs du Céreq, lorsque les jeunes poursuivent leurs études. Ainsi, si deux tiers des diplômés du seul Bts se déclarent en Cdi trois ans après la

fin des études, c'est le cas de 80 % des post-Bts. L'amélioration est également sensible pour ceux qui poursuivent leurs études après avoir obtenu un Dut, même si elle est un peu moins forte que pour les Bts. Pour tous, cela entraîne un avantage en terme de statut qui s'accompagne d'un gain salarial. Le salaire médian des Bts croît ainsi avec le niveau de diplôme atteint : de 1 350 euros pour un Bts seul jusqu'à 1 840 euros avec un mastère-doctorat. A noter que l'étude du Céreq porte sur les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004 : 105 000 étaient en section de technicien supérieur, 43 000 en institut universitaire de technologie.

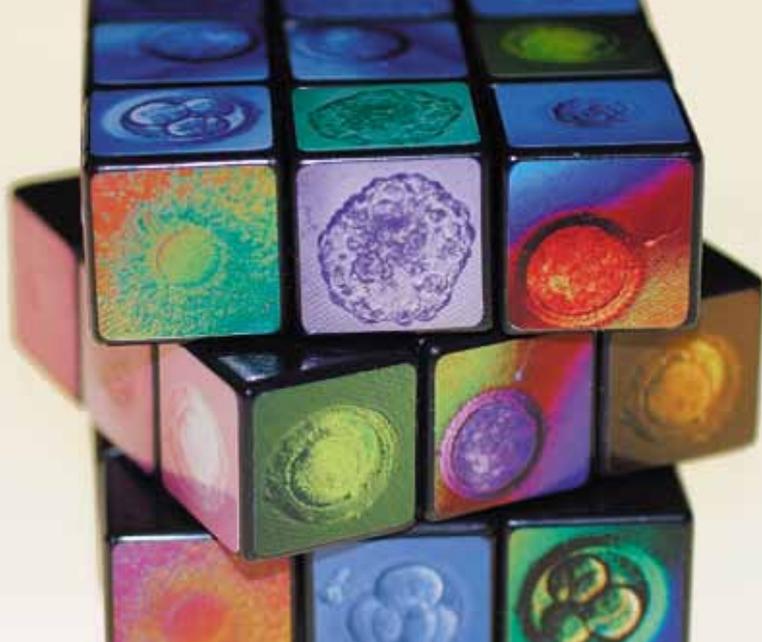
(1) « Entrer en Sts ou Iut, et après ? » Céreq, *Bref*, n° 275, juin 2010.

PARCOURS

Le décrochage des étudiants en Sts

Dans cette étude, les chercheurs du Céreq dégagent globalement quatre types de parcours des étudiants en Sts et en Iut : le décrochage ; la sortie avec un diplôme de fin de cycle (Bts ou Dut) ; la réorientation ; la poursuite d'études diplômantes. Dans ce cadre, leurs travaux mettent en évidence un phénomène inquiétant : le décrochage de certains de ces jeunes, en particulier ceux inscrits après le baccalauréat dans une section de techniciens supérieurs. Ainsi 22 % des étudiants en Sts ont décroché sans atteindre le diplôme, contre 12 % des jeunes entrés dans un Iut. Or cet arrêt des études en cours de route dégrade les conditions d'insertion de ces jeunes sur le marché du travail, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi

ou de sa qualité. Cet échec « concerne davantage les bacheliers technologiques et professionnels, les hommes et les jeunes accusant un certain retard scolaire ». Aussi, avant même la question du développement des poursuites d'études, c'est celle du décrochage qui doit devenir une priorité de l'action publique, soulignent en substance les auteurs de l'étude. Tout en faisant une série de propositions en ce sens : préserver le principe d'une proximité de la formation ; prendre des mesures spécifiques d'aide à la réorientation pour « rattraper une orientation initiale imposée ou mal estimée » ; élargir l'éventail des modalités de formation proposées aux jeunes, en particulier par la voie de l'alternance. ◀



MCT / MAXPPP

point de vue

FABRICE FORT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UFICT
MÉTALLURGIE

Propos recueillis par Louis SALLAY

Qualification Conquérir un déroulement de carrière

Il est urgent de se (re)doter d'éléments d'évaluation transverses, partagés. Pour ce faire, la démarche revendicative se joue sur plusieurs terrains et doit se développer dans les organisations, à partir de débats avec les salariés. Car, dans ce domaine, rien ne se fera sans eux.

« Le militant syndical qui veut ouvrir le dossier de la qualification est contraint de partir d'une réalité: les professions techniques, particulièrement touchées par les stratégies de restructuration des entreprises, ont payé un lourd tribut à la rentabilité financière. Et le même constat s'impose, pour le secteur public comme pour le privé: elles ont été laminées au plan salarial. Le niveau des connaissances n'a pas baissé, tout au contraire; mais sa reconnaissance a chuté; cela se vérifie au travers de plusieurs enquêtes menées par des fédérations de la Cgt: la métallurgie, l'énergie, chez les cheminots. Un deuxième constat s'ajoute au premier, qui ne fait que rendre les choses plus difficiles: celui d'une extraordinaire diversité du paysage salarial, en fonction des entreprises, des conventions dont elles relèvent, des accords particuliers... Les grilles et les coefficients varient à l'infini ou presque, et cette variété se complique encore du fait que, dans la fonction publique, on ne parle plus d'échelons mais de valeurs indiciaires, de points... On comprend bien que cette profusion de points de repère peut facilement nourrir de la confusion dans les débats, y compris ceux qui se mènent entre syndicalistes. Bien se comprendre est pourtant un préalable si l'on veut casser la dynamique de fragmentation qui est le pendant d'une volonté de déqualification. Pour reconstruire une vision partagée, nous disposons aujourd'hui du repère confédéral du smic, des seuils d'accueil et des augmentations en pourcentage.

» Car, à métier identique, formation et expérience similaires ou comparables, les différences de salaire à l'embauche ou dans la carrière peuvent se révéler très importantes. Cette situation est éclairée par le paradoxe du diplôme: théoriquement, un même diplôme devrait aboutir à une même qualification à $j + 1$ de l'embauche. Mais ce n'est déjà pas le cas: les seuils d'accueil sont différents, et le salaire va varier d'autant. Si l'on examine la même situation dix ans plus tard, en reprenant les mêmes et en les

comparant, la diversité est largement confirmée, tant pour le déroulement de carrière que pour les salaires. C'est au point que, si l'on comparait les niveaux de salaire des Bts et des Iut dans toutes les professions – ceux de l'année 1985 à ceux d'aujourd'hui –, on enregistrerait sans doute une perte très importante. Il faut donc reconstruire une réflexion revendicative à partir du diplôme – sans doute autour d'un repère bac plus deux – en l'articulant à la responsabilité assumée dans le travail et vis-à-vis des collègues de travail. La question majeure reste celle d'une reconnaissance dans tous les secteurs d'activité, dans les petites comme dans les grandes unités, du niveau de formation dès lors qu'il a donné lieu à l'obtention d'un diplôme.

» Les politiques salariales s'attachent depuis plusieurs décennies à morceler le salaire, à en faire une somme hétérogène et, surtout, variable. Aux yeux des directions, les raisons de cette variabilité importent peu: toutes sont bonnes. Il y a quelques années, il s'agissait de rémunérer l'excellence, l'effort exceptionnel; puis sont venues les raisons "économiques", le salaire devant, en quelque sorte, être indexé sur le chiffre d'affaires et les aléas du marché... Au-delà de ces prétextes, l'essentiel reste bien pour l'employeur de bénéficier d'un salaire flexible et modulable, "décroché" de toute évaluation objective, qu'il s'agisse du temps, de la qualification ou de la relation avec les autres rémunérations. Pour la Cgt, il faut réaffirmer que, le salaire, c'est justement le paiement de la qualification pour un temps de travail donné et mesuré. Les disparités constatées d'une entreprise à l'autre, d'un secteur à l'autre ne devraient donc pas exister, en tout cas, certainement pas dans les proportions observées. Les seuls écarts qui devraient être consentis ne devraient concerner que des cas individuels attestant d'un déploiement de qualités exceptionnelles, favorisant une évolution de carrière plus rapide.

» Dans une démarche de reconquête de la qualification, les grilles – ou, plus exactement, la reconstruction d'une grille salariale – jouent un rôle central. Dans ce cadre, l'enjeu est de définir un système commun de coefficients, de seuils d'entrée selon les diplômes et de déroulement de carrière. Car plus l'écart au moment de la première embauche entre niveau de diplôme et seuil d'accueil est élevé et plus la carrière va être freinée, enlisée à mi-course. Une grille Cgt devrait intégrer les repères interprofessionnels que sont le smic, les seuils d'accueil et le temps de travail; elle devrait permettre le doublement du salaire sur une carrière, ce qui suppose une échelle hiérarchique de 1 à 5 et un nombre de coefficients avec des écarts entre chaque coefficient adaptés à la durée des carrières professionnelles de chaque catégorie pour garantir le départ en retraite de tous à soixante ans. »

Enquête: techniciens

Pour le Céreq, Christophe Guitton a tiré les premiers enseignements d'une enquête menée sur les professions intermédiaires en entreprises.

Établir un dispositif d'étude sur les transformations du travail vues à travers le prisme des professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise, commerciaux, administratifs) : c'est dans ce cadre que s'inscrit l'enquête sur les professions intermédiaires en entreprises ⁽¹⁾, dont les premiers résultats ont été présentés par Christophe Guitton, chef du département Travail, emploi et professionnalisation du Céreq (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications). Une enquête qui s'appuie à la fois sur des données de cadrage, l'étude de la littérature et des enquêtes conduites dans une trentaine d'entreprises, de manière à obtenir une vision aussi large que possible de la diversité des figures de l'emploi intermédiaire. Le groupe socioprofessionnel des professions intermédiaires représente le quart de la population active salariée des entreprises, dont 32 % de techniciens. Parmi ces derniers, l'enquête met en évidence une montée des catégories tertiaires. Au-delà de la figure historique du technicien industriel (études, production, maintenance), on observe une multiplication des figures de techniciens dans les services : technico-commerciaux dans le commerce, la vente et la distribution, techniciens du numérique dans les services informatiques et les télécoms, techniciens administratifs dans les organismes sociaux et les services aux entreprises. Au total, si 40 % des techniciens travaillent toujours dans l'industrie, 30 % relèvent désormais du tertiaire.

La place dans l'organisation du travail

Dans l'industrie, le développement de la sous-traitance fait émerger de nouveaux profils de techniciens spécialisés dans la logistique et l'approvisionnement des chaînes de montage dans les ateliers d'assemblage de pièces fabriquées par les sous-traitants, ou encore des profils de techniciens spécialisés dans la gestion de l'interface avec les sous-traitants (commande, suivi de la production, contrôle qualité). Par ailleurs, les transformations des organisations du travail modifient le périmètre et les compétences des techniciens. Ainsi, par exemple, les techniciens de maintenance d'un constructeur automobile ont vu les conditions d'exercice de leur métier changer du tout au tout à l'occasion de l'introduction de « *lean management* ⁽²⁾ » sur un site de production de moteurs.

Auparavant spécialisés (montage, usinage, fabrication, qualité), les techniciens de maintenance ont été regroupés au sein de pôles généralistes, et leur mission de dépannage a été prolongée par un objectif de fiabilisation des installations, d'appui aux chefs d'atelier sur la réalisation



J.-Y. DESFOUX / MAXPPP

des objectifs de progrès (coûts, délais, qualité, sécurité...), d'animation des collectifs d'opérateurs pour les initier à l'automaintenance, et même d'encadrement du travail des équipes de week-end. Ils sont ainsi passés de la spécialisation technicienne à la polyvalence (technique, expertise, encadrement) et à la polycompétence (compétences techniques, méthodologiques, managériales).

Autre évolution tout à fait centrale et qui vaut pour l'ensemble des professions intermédiaires et pas seulement pour les techniciens : les différentes catégories de professions intermédiaires ont en commun d'être « *polarisées* » – de manière variable selon les métiers – par plusieurs dimensions : managériale, technique, technico-commerciale. Les exemples sont nombreux. Dans l'industrie aéronautique, l'enquête a mis en évidence le fait que, dans nombre de Pme sous-traitantes, des responsabilités de management (responsabilité d'un site de production, d'un atelier, d'un service méthodes) sont confiées à des techniciens, détenteurs d'un diplôme de niveau bac plus deux et d'une expérience plus ou moins significative. Certaines Ssii ont créé des postes de « *coordinateurs de projets* » confiés à des techniciens, bac plus deux expérimentés ou bac plus cinq « *juniors* » pour exercer la coordination des

(1) Le projet a été conduit par un groupe de chercheurs parmi lesquels des chargés d'études du Céreq et de son réseau de centres associés, des universitaires, des chargés de mission de l'Anat (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).

(2) Gestion allégée orientée vers la réduction des gaspillages et des pertes.

sous tension



Dans l'industrie, la distinction entre ouvrier et technicien résiste, encadrée par les classifications. Mais l'enquête montre un brouillage de la notion même de qualification dans le domaine des services. Elle révèle aussi un brouillage de la frontière entre technicien et cadre en plein paradoxe : les cadres sont de moins en moins encadrants quand les encadrants sont de moins en moins cadres...

équipes en charge de l'intervention chez un client qui ne se satisfait pas d'un chef de projet senior peu disponible. Dans tous les secteurs, on trouve des exemples de l'interpénétration croissante des dimensions managériales, techniques, commerciales et administratives qui caractérise l'évolution des professions intermédiaires. Dans la banque, par exemple, les conseillers clientèle sont des commerciaux dont la mission première est de développer leur portefeuille de clientèle et de vendre des produits et des services bancaires. Pour autant, leur activité comporte une dimension technique très importante, compte tenu de la complexité croissante des produits bancaires. Ils sont techniciens des métiers de la banque dans la convention collective nationale. Par ailleurs, ils déclarent consacrer près du tiers de leur temps à la gestion administrative des dossiers, l'activité bancaire faisant l'objet d'un important formalisme pour des raisons de sécurité. Dernier exemple, dans le domaine de la santé, avec les infirmières promues cadres de santé : elles en ont le nom mais pas toujours le statut, alors même que leur sont confiées des responsabilités de service extrêmement lourdes. Si les tensions sur les métiers sont croissantes, les frontières sont aussi de plus en plus floues s'agissant de la position des techniciens dans la

hiérarchie socioprofessionnelle de l'entreprise. Plusieurs questions ont été posées. Les premières portent, au plan collectif, sur la gestion des carrières (grilles de branche ou d'entreprise) : comment sont établies les frontières entre employés ouvriers, professions intermédiaires et cadres ? La seconde série s'intéresse au plan individuel : comment les entreprises positionnent-elles les salariés recrutés au sein des professions intermédiaires ? Dans ce classement, quelles sont les parts respectives des dimensions liées à l'activité elle-même, aux règles statutaires comme les classifications et aux caractéristiques individuelles, qu'il s'agisse des diplômés ou de l'expérience ?

Des frontières de plus en plus floues

Si, dans l'industrie, la distinction entre ouvrier et technicien résiste, encadrée par les classifications, l'enquête montre, par exemple, un brouillage de la notion même de qualification dans le domaine des services. Mais aussi un brouillage de la frontière entre technicien et cadre en plein paradoxe de l'encadrement : les cadres sont de moins en moins encadrants quand les encadrants sont de moins en moins cadres... Plus globalement, elle met en évidence une « *tendance au découplage entre emploi et statut* » observée pour nombre de métiers à dominante managériale, technique ou gestionnaire. Cette tendance est par ailleurs vérifiée de longue date pour les commerciaux : à métier équivalent, ils peuvent être repérés chez les employés, dans le groupe des professions intermédiaires ou même chez les cadres, selon leur ancienneté et les pratiques d'entreprise.

Enfin, les professions intermédiaires constituent des espaces de mobilité professionnelle, mais les carrières demeurent limitées. Le Céreq parle de « *carrières de moins en moins ouvertes* ». Les emplois occupés par les techniciens sont-ils des emplois d'évolution de carrière, c'est-à-dire pourvus en interne, ou des emplois dits « *d'entrée* », alimentés par le recrutement de jeunes ? Les deux, pourrait-on dire. Si les professions intermédiaires restent le plus souvent des emplois d'évolution professionnelle, elles peuvent aussi correspondre à des emplois d'entrée, via l'usage croissant des différentes formes d'alternance et le recrutement de jeunes sortis du système scolaire à bac plus deux. Autre question : les professions intermédiaires demeurent-elles des espaces de transition vers le statut cadre ? Souvent, répond en substance le Céreq, comme reconnaissance de l'expertise, confirmation d'une professionnalité ou outil de motivation en fin de carrière. Cela ne veut pas dire, pour autant, que les professions intermédiaires ne constituent pas des espaces propres de carrière. Il existe encore, dans les entreprises, des barrières étanches entre professions intermédiaires et cadres. Mais aussi des personnels qui ne peuvent pas ou ne veulent pas devenir cadres. ◀

Christine LABBE

Plaidoyer pour des dip

Jean-François Mazoin, président de la conférence des lut, évoque ici la situation de la voie technologique au regard des attentes publiques, professionnelles et des diplômes, dans le contexte européen du Lmd. Il plaide pour une requalification de la voie technologique et une meilleure intégration de la validation des compétences.

La formation technologique est au carrefour d'attentes multiples plus ou moins convergentes. Ces dernières années, nous, c'est-à-dire les formateurs, sommes confrontés à une demande forte des étudiants pour sortir du système de formation à bac plus trois, autrement dit, au niveau de la licence. C'est une des retombées du système dit Lmd – licence, master, doctorat. Ce système a fonctionné – fonctionne toujours – comme référent temporel. Il dit le temps passé aux études alors qu'il devrait parler d'un contenu qualifiant. Le fameux 3/5/8 a donc nourri, conforté une pression sociale forte – enseignants compris – pour aller à la licence, un peu comme on poussait à aller jusqu'au baccalauréat dans les années 1950-1960. De fait, aujourd'hui, la licence est considérée comme la première sortie « *valable* ». Ce phénomène est en développement, ce dont atteste le fait que 20 % seulement des étudiants s'arrêtent à Dut bac plus deux. Dans la plupart des cas, ce choix qui concerne quelque dix mille étudiants par an est parfaitement assumé. Il s'agit d'un désir de vivre sa vie au plan social et professionnel, de subvenir à ses besoins, mener des projets de couple, voire de famille, bref d'une certaine maturité personnelle et sociale.

De leur côté, les employeurs restent très attachés à un niveau de diplôme bac plus deux, qu'il s'agisse du Dut ou du Bts. Ce niveau leur « *parle* » ; il « *colle* » aux grilles, aux conventions, et ils considèrent que l'adéquation entre leurs besoins et les contenus de formation est bonne. Ce diplôme a donc un sens tant pour les employeurs qu'en termes de sécurisation des parcours, puisqu'il permet une insertion rapide et non « *bloquée* », dans la mesure où il s'articule à d'autres diplômes, d'autres filières de formation.

Reste qu'il existe un hiatus important entre cette appréciation et la volonté massive des étudiants à poursuivre jusqu'à bac plus trois, voire au-delà. Depuis une dizaine d'années, ce décalage ne fait que croître, et la sortie des jeunes avec un Dut plus licence professionnelle soulève la question de la reconnaissance de cette troisième année. Car si la sortie est plus qualifiée, elle n'est pas réellement reconnue. Certes, on peut avancer que le niveau de qualification va jouer sur le moyen terme et accélérer le déroulement de carrière, avec un effet de reconnaissance différé. Mais, pour l'heure, rien ne permet de l'affirmer. Or le phénomène a pris une ampleur telle qu'il pèse sur les qualifications et les conventions collectives, puisque la licence n'est pas parfaitement reconnue, ni dans les conventions collectives, ni par les employeurs.



LAURENT HAMELS / MAXPPP

Ces derniers privilégient les parcours Dut plus licence pro ou Bts plus licence pro dans la mesure où ils connaissent bien les contenus de compétence du Dut ou du Bts, lesquels sont définis nationalement. En effet, il existe vingt-cinq diplômes universitaires de technologie, ce qui est maîtrisable. Il en va tout à fait différemment pour les licences générales : chaque université définit son offre de formation ainsi que ses contenus ; *idem* pour la licence professionnelle. En conséquence de quoi, il existe plus de sept mille licences professionnelles. Cette masse énorme prive l'employeur d'un référentiel simple, d'une garantie solide de compétences-métier. Il va certes recruter des licences professionnelles, car il a souvent participé à la définition des contenus et il apprécie le « *diplôme socle* » qui les soutient à partir d'un référentiel national. Cette reconnaissance, c'est la pierre angulaire, l'élément qui permet d'identifier les qualifications et de les inscrire dans un continuum, un contexte. C'est ce qui fonde l'attachement et des salariés et des employeurs, et c'est ce que le Lmd met en cause en amplifiant la part « *locale* » du diplôme. Cela s'opère dans un contexte d'assez grande ambiguïté : le Dut s'inscrit dans l'enseignement supérieur, lequel vit à l'heure décentralisée, dans un environnement à forte dimension de contenu « *local* » et donc variable ; or il reste, lui, un diplôme national, avec un cahier des charges centralisé. D'où une dimension figée, voire antagonique, préjudiciable au nécessaire effort d'articulation des différents niveaux de ce qu'il

lômes bien articulés



Les normes deviennent un enjeu de compétitivité des entreprises ; en conséquence de quoi, les étudiants manifestent des exigences de formation. Car ce sont eux les futurs techniciens qui auront à élaborer les protocoles, à transposer les modifications dans les modes de conception.

conviendrait d'appeler la «*voie technologique*». Il faut en effet cesser de se focaliser sur tel ou tel niveau de diplôme, mais il faut penser leurs articulations et aller à un dosage «*bien tempéré*» des différents composants de formation, pour répondre aux besoins des uns et des autres, pour tenir compte du besoin de sécurisation des jeunes comme de ceux des employeurs, lesquels sont eux-mêmes évolutifs.

Aujourd'hui, cette voie n'est pas réellement perçue comme une filière de formation en tant que telle, mais plutôt comme une «*filière courte*» (bac plus deux). Il y a, derrière cette vision, un véritable déficit socioculturel, doublé d'ignorance et de préjugés, le tout s'articulant autour de l'idée que l'Iut est synonyme de Dut. La réalité est nettement plus vaste, plus variée, plus diversifiée, plus aboutie : l'Iut d'aujourd'hui, c'est la voie vers la licence et, à travers elle, vers de nouveaux possibles, qu'il s'agisse de contenus, de formations, de reconnaissance des compétences.

La licence professionnelle en Iut atteste de ces possibles. Elle nous a permis, à nous, enseignants, de mettre la main à la pâte de la formation. Avant d'aller en entreprise, nous avions des contenus de formation définis nationalement et sensiblement détachés des réalités locales ; la concertation et la conception de ces formations se jouaient autour d'un noyau d'experts dont l'enseignant était, de fait, exclu. Dès que les licences professionnelles sont apparues, les enseignants-chercheurs ont réinvesti leurs

propres connaissances pour créer de nouvelles licences. Nous avons mis en place des formations locales et, partant, imprégnées de l'idée d'insertion ; un changement qui a considérablement fait évoluer le corps enseignant lui-même. Le local a apporté une plus-value dans la formation ; ce ne peut pas toujours être une base, mais une plus-value, oui. C'est une compétence supplémentaire, de celles qui ne peuvent pas appartenir à un diplôme national, par définition polyvalent. Cela a révolutionné la vision de l'enseignant et de son rôle, plus investi dans la mise en œuvre des qualifications et des compétences, évolution sur laquelle notre société réfléchit encore insuffisamment.

Par exemple, dernièrement, le programme de technicien supérieur «*hygiène, sécurité, environnement*» a été remanié par l'introduction des enjeux de développement durable ; cela a permis de réactualiser le secteur au vu des normes en dernière date. Même chose pour la chimie : depuis quelque temps, elle est concernée par la notion de chimie verte, qui devrait déboucher sur des modifications de référentiels de formation. Ces évolutions sont tout à la fois sectorielles et interprofessionnelles, car il existe un besoin d'harmonisation d'un secteur à l'autre.

De même, nous allons vers une réforme du lycée et du baccalauréat. C'est un dossier transversal qui devrait conduire toutes les commissions pédagogiques nationales à s'interroger sur les qualifications des jeunes qui vont être recrutés, afin d'assurer une continuité entre baccalauréat et études supérieures. C'est une nécessité au vu des évolutions technologiques. Les normes, par exemple, deviennent un enjeu de compétitivité des entreprises ; en conséquence de quoi, les étudiants manifestent des exigences de formation, ce qui est normal. Car ce sont eux les futurs techniciens qui auront à élaborer les protocoles, à transposer les modifications dans les modes de conception. Plutôt que sur des métiers, des professions, on évolue de plus en plus sur des champs professionnels. De ce point de vue, la complémentarité entre le Dut et la licence professionnelle constitue un atout de choix, dans la mesure où elle s'articule de façon souple et dynamique à des besoins divers. L'Europe, avec le processus de Bologne, table davantage sur la mobilité des compétences que sur la valorisation des diplômes. Le véritable défi consiste ainsi à nous dégager d'une vision trop axée sur les diplômes au bénéfice de modules de formation, qui devraient être validés, reconnus et articulés à un diplôme. Ils s'inscriraient ainsi dans une évolution diplômante de la carrière. ◀

Jean-François MAZOIN

Débat **Carrière** : le sens

Pour construire une stratégie de gestion des salaires et des carrières, encore faut-il s'entendre sur la notion même de "salaire". C'est autour de cette question que s'est noué le dialogue entre l'Andrh et la Cgt.

Comment envisager aujourd'hui la gestion des carrières avec cet élément structurant qu'est le salaire ? C'est sur ce thème que s'est noué le dialogue entre Charlotte Duda, représentante de l'Andrh (Association nationale des Drh), et Francis Velain, secrétaire de l'Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) de la Fédération Cgt de la métallurgie. En préambule, et s'appuyant notamment sur des travaux menés en 2003 par l'université de Nancy, Charlotte Duda a souligné que les entreprises les plus innovantes sont celles qui placent la rémunération au cœur de leurs préoccupations et développent un dialogue social fondé sur la qualité et la transparence. Pour autant, elles doivent faire avec « *la nécessité de survivre dans un marché bestialement ouvert* », ce qui crée une tension avec laquelle les entreprises doivent composer.

La "rémunération globale" en débat

C'est essentiellement sur la notion de « *rémunération globale* », une approche qui s'est développée sous le double effet de l'ouverture des marchés et de la concurrence, que la représentante de l'Andrh a insisté, suscitant de nombreuses réactions lors du débat avec les participants. « *Pour de bonnes ou de mauvaises raisons, a-t-elle souligné, la rétribution directe a toujours été une partie seulement de la contrepartie du travail.* » Par « *rémunération globale* », on entend la gestion de l'ensemble des éléments de la rétribution : le salaire fixe, la rémunération différée (stock-options, épargne salariale, intéressement...), la protection sociale, les avantages en nature, mais aussi ce qu'elle a appelé la « *rétribution oubliée* » comme la formation ou le temps de travail. En renvoyant la négociation de la dimension monétaire – à proprement parler de la rémunération – au dialogue entre partenaires sociaux au niveau des branches professionnelles (réflexion sur les grilles, les classifications, les coefficients), et non au niveau des entreprises, Charlotte Duda a parlé de la « *nécessité d'une prise de conscience de la globalité de la rémunération* », en particulier comme élément d'attractivité pour l'aide à la mobilité, tout en mettant en évidence les enjeux qui, pour elle, sous-tendent les politiques de rémunération des entreprises : enjeux d'image, de stimulation, de reconnaissance, de sanction, d'affichage culturel, de cohérence...

Pour la Cgt, Francis Velain s'est attaché à définir le salaire, un préalable à une bonne gestion des salaires et des carrières, en affirmant d'abord ce qu'il n'est pas : il ne peut pas être réduit à un coût ; il n'est pas une récompense mais un « *dû* » ; il ne peut pas dépendre des résultats



financiers de l'entreprise ou des exigences des actionnaires. Pour étayer son argumentation, il s'est appuyé sur une définition qu'en a donné, au début du capitalisme, le théoricien libéral anglais David Ricardo : « *Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce.* » Dit autrement : « *Le salaire est donc le moyen, pour le salarié, de reproduire sa force de travail et de la pérenniser au-delà de lui-même pour reproduire le salariat* », a expliqué Francis Velain. S'appuyant en outre sur des écrits de Jean-Baptiste Say parlant du « *salaire du travail [...] accru de l'intérêt des avances* » que les études engagées pour réaliser ce travail a exigées, « *il est juste de considérer qu'un jeune Bts gagne plus qu'un Cap et moins qu'un jeune bac plus cinq* », a-t-il encore souligné, en précisant : « *L'individu, la société, la famille ont en effet consenti plus ou moins d'efforts, de temps, pour lui permettre d'acquérir des capacités supérieures de travail. Dans un juste et nécessaire retour des choses, son salaire doit permettre à la société comme à lui-même de renouveler sa force de travail.* »

Si Francis Velain a ainsi fait appel à l'histoire de l'économie politique, c'est pour mieux exposer le positionnement de la Cgt : le salaire comme

du salaire



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

Le salaire, même s'il faut le négocier collectivement, est un besoin, une nécessité individuelle ; le partage des profits est un enjeu collectif qui touche aux finalités et à l'utilisation des progrès du travail. Le partage des profits est une vraie question qu'il faut traiter. Mais séparément : on ne peut pas conditionner les salaires aux aléas économiques, financiers ou aux déboires et aux exigences des actionnaires.

paiement de la qualification pour un temps de travail donné. «*Nous demandons simplement le respect des règles qui doivent fixer le salaire dans notre société marchande.*» Or elles sont de moins en moins respectées, comme le montre d'ailleurs le sentiment de déclassement, très fort chez les salariés, dû au fait que les niveaux de salaire des jeunes générations ne garantissent pas de reproduire le niveau de vie de leurs parents. Autres concepts sur lesquels Francis Velain a souhaité susciter le débat : le salaire et le partage du profit qui, pour lui, sont deux questions différentes.

Salaire et partage du profit

Et d'expliquer, en substance : le salaire, même s'il faut le négocier collectivement, est un besoin, une nécessité individuelle ; le partage des profits est un enjeu collectif qui touche aux finalités et à l'utilisation des progrès du travail. «*Il nous renvoie à la question de l'efficacité des rapports sociaux par rapport à la perspective du progrès et de l'émancipation humaine.*» En ce sens, le partage des profits est une vraie question qu'il faut traiter. Mais séparément : «*Nous ne pouvons pas conditionner nos salaires aux aléas économiques, financiers ou aux déboires et aux exigences des actionnaires.*»

Quid de la «*rémunération globale*»? Elle tourne le dos à un certain nombre d'exigences posées par la Cgt. En particulier, elle écarte, pour une technicienne participant au débat, le paiement de la qualification. En mettant en évidence un argument partagé par beaucoup : «*Cette notion de rémunération globale exprime, a-t-elle souligné, la manière dont on rend comptable un individu des acquis et de ses droits (les congés, par exemple, les jours de réduction du temps de travail...); en englobant un ensemble d'éléments, elle les transforme dans leur nature. Ce qui pose, au passage, la question du travail.*» Au fil des années, d'ailleurs, les entreprises ont mis en place des systèmes, notamment de rémunération, de plus en plus complexes, de moins en moins transparents. «*Il faut aujourd'hui faire un bilan très précis de ces dispositifs. Je ne crois pas que les salariés y adhèrent. Il semble d'ailleurs que ces dispositifs ont concouru à tasser structurellement la rémunération du travail qualifié.*» Et cette question, dans une société qui connaît un essor des niveaux de qualification, est centrale. Or, pour avancer vers l'idée du juste paiement de la qualification et de la prise en compte de cette qualification tout au long de la carrière, encore faut-il sortir d'une logique : celle qui repose sur les compétences, rémunère le poste et non l'individu. ◀

Christine LABBE

ÉNERGIE TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ: POURQUOI TANT DE HAUSSE(S)?

EN SIX MOIS, LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ ONT AUGMENTÉ DE 6%. D'AUTRES HAUSSES SEMBLENT INÉLUCTABLES AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI BAPTISÉE "NOME" POUR NOUVEAU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ. EXPLICATIONS.

Il y a un an et demi, Pierre Gadonneix, alors Pdg d'Edf, réclamait une hausse des tarifs de l'électricité de l'ordre de 20% sur trois ou quatre ans, afin de financer les investissements du groupe. On se souvient alors de la réaction du gouvernement, qui avait vivement critiqué cette déclaration, sur la forme comme sur le fond. On se rapproche pourtant peu à peu de ces chiffres. En six mois, en effet, les tarifs de l'électricité ont augmenté en moyenne de 6% (+3% au 15 août 2010 et +3% en janvier 2011) pour les particuliers. Une hausse qui en annoncerait d'autres à venir: la mise en œuvre, dès cette année, de la loi NOME (nouvelle organisation du marché français de l'électricité), adoptée à l'automne dernier par le Parlement, pourrait se traduire par une nouvelle flambée des tarifs. Ce n'est pas – seulement – la Cgt qui le dit, mais l'op-

position parlementaire, chiffrant cette augmentation entre 11 et 15%, et aussi les associations de consommateurs qui parlent, elles, de 20% d'augmentation d'ici à 2015. Pourquoi tant de hausses?

Responsable des questions énergétiques à la Fédération Cgt mines-énergie, Marie-Claire Cailletaud resitue cette question dans une perspective historique: «*Les tarifs de l'électricité sont encore aujourd'hui, en France, parmi les plus bas d'Europe. Cela s'explique par le fait que l'électricité est en majorité produite à partir des cinquante-huit tranches du parc nucléaire, désormais relativement bien amorti. Cette stratégie industrielle a pris naissance dans les années 1970-1975 et s'est appuyée, à l'époque, sur une entreprise 100% publique et complètement intégrée (production, transport, distribution).*» Un basculement s'est opéré autour

des années 2000: mise en concurrence des opérateurs, casse du modèle intégré et stratégies de court terme – comme les investissements financiers à l'international – ont fragilisé l'équilibre du secteur et se sont accompagnées d'un sous-investissement, notamment sur les réseaux électriques. Résultat: la situation s'est peu à peu dégradée, et de nouveaux investissements sont en effet nécessaires, que ce soit sur les réseaux, les moyens de production (les barrages hydrauliques, par exemple) ou les centrales nucléaires pour le prolongement de leur durée de vie. Et c'est au nom de ces investissements à réaliser que ces hausses de tarifs sont régulièrement évoquées.

Un déficit de stratégie énergétique cohérente

Une analyse que conteste la Cgt. Premier argument: si la Fédération mines-énergie ne nie pas la nécessité de ces investissements, elle rappelle que, par le passé, a été construit un parc nucléaire unique au monde, avec le maintien d'une politique tarifaire basse. «*Or ce n'est pas l'Etat qui a financé ces investissements, mais l'entreprise Edf. Ce qui a été fait dans le passé ne peut-il pas être fait aujourd'hui?*» s'inter-





MATTHIEU RONDEL / MAXPPP

roge Marie-Claire Cailletaud, qui précise ainsi les propositions de la Cgt : le recours à l'emprunt ; la mise en place d'un pôle financier public ; une hausse modérée des tarifs. A la double condition qu'elle soit lissée dans le temps – accompagnée d'un droit à l'énergie – et dédiée aux investissements à venir, et non aux activités finan-

cières et à la satisfaction des actionnaires. Second argument : s'il y a aujourd'hui hausse des tarifs de l'électricité, dans un contexte où, déjà, 3,4 millions de foyer sont en précarité énergétique⁽¹⁾, c'est faute de stratégie énergétique cohérente et de politique industrielle, au niveau national comme européen, d'ailleurs. Il faut savoir en effet que la hausse de 3 % intervenue au 1^{er} janvier a pour principal objet de compenser le tarif de rachat des énergies renouvelables et celui, en particulier, de l'électricité solaire photovoltaïque, dont le prix est plus de dix fois le coût de production de l'électricité des centrales électriques sur le territoire national. Ce rachat est donc payé par les consommateurs au titre de la contribution au service public de l'électricité (Caspe).

A cette stratégie, là encore de court terme, la Cgt oppose la nécessité d'envisager la production d'énergie et d'électricité, notamment celle d'origine renouvelable, comme une vraie filière industrielle qui englobe les questions de recherche et

La mise en concurrence des opérateurs, la casse du modèle intégré et les stratégies de court terme – comme les investissements financiers à l'international – se sont accompagnées d'un sous-investissement, notamment sur les réseaux électriques.

développement, d'emploi, de formation, de développement territorial... Elle est aussi convaincue de l'utilité de ce que l'on appelle un « mix énergétique », différent selon les pays en fonction de leur histoire et de leur position géographique. « L'énergie solaire, précise la Fnme, au même titre que les autres énergies renouvelables comme l'éolien, fait partie de ce mix dans lequel on retrouve aussi l'énergie nucléaire et le thermique à flamme (charbon et gaz) avec capture et stockage du CO₂. »

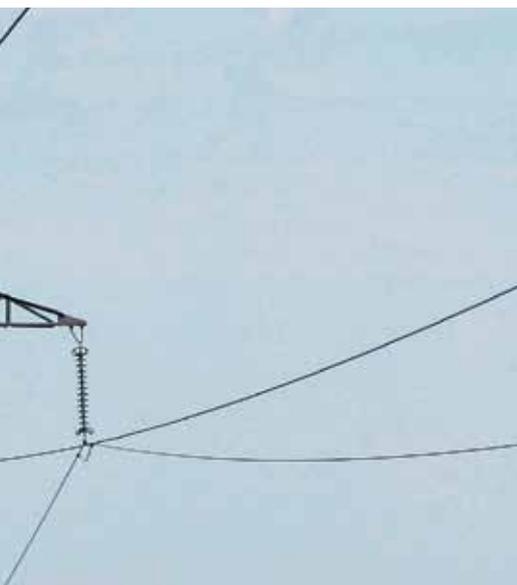
La Cgt propose la création d'un pôle public de l'énergie

A cette absence de stratégie industrielle viennent aujourd'hui se surajouter les conséquences de la loi baptisée Nome – nouvelle organisation du marché de l'électricité. Sous couvert de Bruxelles et au nom de la concurrence, la réforme oblige en particulier Edf à céder à ses concurrents (Gdf-Suez, Poweo, Direct Energie...) 25 % de sa production d'électricité nucléaire, à l'origine des tarifs jugés trop bas... Le prix de cette cession sera dans un premier temps fixé par le gouvernement, puis par la Cre (Commission de régulation de l'énergie). « Notre analyse est que cela va se traduire par de nouvelles hausses du tarif de l'électricité, explique Marie-Claire Cailletaud, en précisant : les concurrents d'Edf revendront cette électricité en réalisant une marge ; Edf a elle-même aussi un intérêt à ce que les tarifs augmentent et à un certain niveau de prix de vente de sa production nucléaire. »

Si la loi Nome et le rachat des énergies renouvelables n'ont pas de lien entre eux, ils s'inscrivent tous deux dans la même logique : la mise en œuvre d'une politique financière de court terme. A contrario, la Cgt propose la création d'un pôle public de l'énergie qui intègre à la fois la propriété et la maîtrise publiques, avec notamment des droits accrus pour les salariés dans les conseils d'administration et l'implication des usagers. De manière à répondre à l'exigence, vitale pour les populations, d'une fourniture d'énergie au plus grand nombre et au moindre coût. ◀

Christine LABBE

(1) Cent mille coupures d'électricité ont été opérées en 2009, autant pour le gaz, soit 10 % de plus qu'en 2008.



RECHERCHE L'EXCELLENCE... DE L'INTOX

LE GOUVERNEMENT PRÉTEND ASSURER L'AVENIR DE LA RECHERCHE FRANÇAISE EN PONCTUANT TROIS ANS DE RÉFORMES CONTROVERSÉES PAR LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES STRUCTURES D'EXCELLENCE, AU PRÉTEXTE DU GRAND EMPRUNT. GRANDES MANIPULATIONS.

“**N**os chercheurs se sont vu dotés de moyens financiers considérables grâce au grand emprunt. Nos entreprises utilisent à plein le crédit impôt recherche pour innover [...] l'année 2011 s'annonce comme porteuse d'espérance»: le déluge d'auto-satisfaction déversé par Nicolas Sarkozy lors de ses vœux pour 2011 suffira-t-il à occulter la tension qui règne dans les laboratoires et les universités ainsi que la colère de la communauté scientifique? Réunis en assemblée générale au siège du Cnrs, à Paris, le 14 décembre dernier, des dizaines de chercheurs et universitaires, soutenus par la quasi-totalité des organisations syndicales et associations les représentant, ont une nouvelle fois lancé un appel à la résistance, dénonçant les manipulations de la communication gouvernementale et rappelant la réalité de leur vécu.

Les argumentaires sont complexes et arides, ce qui ne facilite pas l'interpellation de l'opinion publique. Pourtant, le discours officiel sur le maintien des crédits versés à la recherche ne tient pas la démonstration⁽¹⁾, ni en euros constants, ni en emplois. Le Cnrs a, par exemple, perdu quatre cent vingt postes statutaires depuis 2007, tandis que les emplois précaires y ont explosé. Le grand emprunt arriverait comme une cerise sur le gâteau? Contrairement à ce que soutient le président de la République, pas un euro issu des 35 milliards prévus, dont 22 pour la recherche, n'a encore été alloué à un laboratoire. Au contraire, ces six derniers mois, ils ont tous été sommés de se serrer la ceinture, car l'annonce du grand emprunt, en décembre 2009, s'accompagnait d'un avertissement: «*les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010*». Ainsi, les établissements publics de recherche estiment que leurs dotations vont encore baisser en 2011 de 10 % à



Une «excellence» à forte tendance discriminatoire...

15 % en moyenne, qu'ils bénéficient ou pas de financements du grand emprunt! En fait, environ 4 milliards d'euros seulement seront véritablement disponibles. Le reste, dépendant des intérêts annuels des placements gérés par la Caisse des dépôts, ne devrait pas, à l'avenir, dépasser 200 millions par an.

Pour faire partie des heureux bénéficiaires et assurer leur survie, les labos ont dû répondre en quelques mois aux appels d'offres «*sur projets*» lancés cet été, dans le cadre de nouvelles structures d'excellence juxtaposées aux institutions existantes – et les supplantant. Les scientifiques ont dû adopter la novlangue: Labex (laboratoire d'excellence), Equipex (équipement d'excellence), Idex (initiative d'excellence), Satt (société d'accélération de transfert technologique) sont parmi les nouvelles armes de l'innovation à la française. Gare aux réfractaires: le président de la région Languedoc-Roussillon vient de lancer un ultimatum à la communauté universitaire et scientifique de Montpellier, conditionnant le financement des universités par la région à la fusion des établissements et à la mise en place d'un projet d'Idex susceptible de capter un financement! Le plateau de Saclay, où la toute nouvelle Fondation de coopération scientifique, de statut privé, vient d'être constituée, doit quant

à lui recevoir 1 milliard d'euros de fonds issus du grand emprunt, qui seront redistribués sans que les représentants des équipes concernées soient consultés ou même informés.

Il y a au moins transparence sur l'objectif: le grand emprunt doit accélérer le processus de concentration des moyens de la recherche sur cinq à dix sites universitaires à visibilité internationale. Pour «*en être*», il faut avoir montré patte blanche en étant gratifié d'une notation A ou A+ auprès de l'Aeres, agence d'«*évaluation*» imposée par les réformes et discréditée, pour une grande partie de la communauté, par

ses méthodes opaques et l'absence de débat collégial scientifique en son sein. Les labos candidats doivent en outre limiter leurs ambitions aux projets mis en avant par les structures créées par le grand emprunt, accepter les partenariats privés incontournables et se concentrer sur les brevets et les applications industrielles. Pas question de coopération scientifique, concurrence oblige, ni

d'autonomie – les chercheurs deviennent des exécutants, avec obligation de résultats et dans le respect des délais –, ni de consultation démocratique sur la pertinence et la validité des programmes de recherche.

Autant de principes de fonctionnement qui heurtent l'éthique et la conception que de nombreux chercheurs ont de leur travail: d'autres pays ne valorisent-ils pas l'initiative, l'interdisciplinarité, le long terme? D'autant que cette valorisation d'une recherche uniquement axée sur les applications technologiques à court terme va laisser sur le carreau des pans entiers de la recherche. D'ores et déjà, les universités qui n'entrent pas dans les programmes d'excellence seront reléguées au rôle de «*pôles de proximité*» ne dispensant pas d'enseignements au-delà du niveau licence. Et ce n'est pas l'«*innovation*» engendrée par les 5 milliards d'euros de crédit impôt recherche captés chaque année par les entreprises qui risque de redynamiser le secteur⁽²⁾, n'en déplaise au chef de l'Etat. ◀

Valérie GÉRAUD

(1) Pour tous les détails, voir par exemple les sites de Slr ou du Snrs-Cgt.

(2) La Cour des comptes, l'Assemblée nationale comme le Sénat ont rappelé à plusieurs reprises qu'aucun indicateur ne permettait de contrôler les effets pour la R&D de ces cadeaux fiscaux.

INTÉRIM DES DROITS À CONQUÉRIR

CHEZ LES CADRES, LE RECOURS AUX ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE SE BANALISE AU MÊME RYTHME QUE SE DÉVELOPPENT LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ.
NOUVEAU CHAMP SYNDICAL : EXPOSÉ.

Is sont de plus en plus nombreux. Leur effectif a triplé en dix ans. On en compte dix mille en Ile-de-France, vingt mille au dernier recensement dans toute la France ; on les retrouve dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de la pyramide des âges en entreprise. Et pourtant, ils restent dans l'angle mort de tous les portraits du salariat qui sont dressés ici ou là... « Ils ? » Les cadres intérimaires dont les effectifs battent des records jusque parmi les salariés employés dans les pôles de compétitivité, ceux que recrutent désormais activement tant les plus grands groupes industriels et commerciaux que les Pme du secteur associatif ou parapublic.

Responsabilité et droit de refus

Les cadres intérimaires forment désormais une part non négligeable du salariat. Qu'ils soient assujettis à des contrats de ce type ou qu'ils soient d'anciens prestataires de services employés jusque-là dans une entreprise de travail temporaire, 30 % des cadres ont déjà expérimenté ce statut. Et ce n'est là qu'une moyenne, puisque, chez les moins de trente ans, le pourcentage monte encore. Le travail temporaire s'inscrit désormais dans la panoplie des contrats précaires par lesquels tous ceux qui peinent à trouver un emploi tentent de (re)trouver leur place dans l'entreprise. Solution d'attente, tremplin vers un Cdi ou pis-aller : chez les cadres plus âgés à la recherche d'un emploi, chez les spécialistes des secteurs de la banque et de l'assurance ou parmi les salariés qualifiés de sexe féminin, le recours aux missions d'intérim aussi se banalise au même rythme que se développe le chômage et la précarité. Sur le marché de l'emploi temporaire, la flexibilité prospère et fait désormais le bonheur des sociétés spécialisées. Des « niches » se développent pour assurer le besoin des entreprises utilisatrices qui ne peuvent user comme bon leur semble du Code du travail pour développer les contrats de mission. Combien de représentants du personnel pour défendre ces salariés qui, d'un



contrat à l'autre, doivent s'adapter à toutes les exigences, celles de leur employeur direct et celles des entreprises dans lesquelles ils sont envoyés? En 2007, la Cgt a eu son premier élu cadre. « Il est le seul élu Cgt dans cette catégorie dans un secteur qui compte plusieurs milliers de salariés », témoigne Abderrafik Zaïgouche, conducteur de travaux et délégué syndical régional Cgt chez Manpower Ile-de-France. « Impossible d'en rester là », soutient le militant. Salaires, formation, qualification et temps de travail : dans l'intérim

aussi, explique-t-il, des problèmes se posent. Et d'autres plus spécifiques se profilent, comme la responsabilité imputée aux cadres et le droit de refus qui leur est reconnu, précise-t-il encore. Il y a quelques mois, il a, quant à lui, refusé une mission de vingt-quatre semaines pour encadrer la rénovation de la gare Saint-Lazare à Paris. « Un semestre pour se faire reconnaître et gérer un tel chantier, avec des centaines de salariés et des dizaines de corps d'Etat? On veut faire de nous des fusibles. J'ai refusé, mais combien de mes collègues n'ont pas eu d'autre possibilité que celle d'accepter le contrat qui leur était proposé? »

L'intérim cadre doit être un champ de syndicalisation à part entière, assure Abderrafik Zaïgouche. Avec l'Ugict, le militant veut aujourd'hui conquérir des droits nouveaux pour ces salariés. « Ce que nous avons réussi à faire lors des négociations sur le champ du portage salarial, nous pouvons le réitérer dans le domaine du travail intérimaire plus particulièrement. N'oublions pas que c'est toujours par les plus fragiles que le management autoritaire cherche à s'imposer », conclut-il. ◀

Martine HASSOUN

Chômage et intérim font bon ménage

Trente-cinq pour cent des cadres qui ont connu une période de chômage supérieure à trois mois ont eu recours à l'intérim, soit 11 % de plus que ceux qui n'ont pas vécu un tel accident. Ils sont, avec les jeunes, les cadres des secteurs de la banque et de l'assurance, les diplômés de l'université et les femmes, ceux qui ont eu le plus à expérimenter de tels contrats.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt aura lieu à Montreuil, le mercredi 9 février 2011, salle 13. Le conseil national se tiendra à Montreuil, le mercredi 9 mars, salle du Ccn.

• Energie

Le prochain congrès de l'Ufict mines-énergie se déroulera à Caen, du 1^{er} au 3 février 2011.

• Forum

C'est à Dakar, au Sénégal, que se déroulera, du 6 au 11 février, le Forum social mondial.

• Débat

«Femmes et performances économiques : une liaison dangereuse ?» Tel est le thème du débat organisé par le Mage-Cnrs (Marché du travail et genre en Europe), le Cerlis (Centre de recherche sur les liens sociaux) et la revue *Travail, Genre et Sociétés*, en référence à un récent numéro de la revue. Il aura lieu 17, rue de la Sorbonne, à Paris, amphithéâtre Durkheim, le 17 février 2011.

• Sciences

A Marseille, l'association Echange et Diffusion des savoirs a entamé sa onzième saison de conférences. Au programme, notamment, le 17 mars 2011 : «L'économie est-elle une science ?» Entrée libre à l'Hôtel du département, 52, avenue de Saint-Just.

• Congrès

Le 16^e Congrès de l'Ugict-Cgt se tiendra du 29 mars au 1^{er} avril 2011 à Vichy. En savoir plus sur le site de l'Ugict-Cgt à l'adresse suivante : <www.ugict.cgt.fr>.

Formations

• Retraites

Du 21 au 25 mars 2011, l'Ugict-Cgt organise, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette, un stage sur les retraites. Seront notamment examinées les incidences de la réforme de novembre 2010 et des prochains accords Agirc et Arrco sur le montant de nos futures retraites, les conditions de leur liquidation ainsi que les conséquences de la mise en place, à partir de 2013, d'«un régime universel par points ou en comptes notionnels» (article 16 de la loi du 9 novembre 2010), fusionnant tous les régimes du public et du privé et fonctionnant «à cotisations définies», selon les principes du système suédois. Ce stage s'adresse aux militants qui souhaitent s'approprier les propositions de la Cgt pour faire échec au démantèlement de notre système de retraite. Inscription auprès de Valérie Specq, au 01 48 18 85 06, ou <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Vie syndicale

L'Ugict-Cgt organise, au niveau national, un stage «Vie syndicale» les 27, 28 et 29 avril 2011. Cette session de trois jours s'adresse aux responsables de la vie syndicale des unions fédérales et commissions départementales, mais aussi aux syndicats et aux bases organisées Ugict qui souhaitent acquérir quelques repères et outils destinés à pérenniser l'existence de l'Ugict dans leur secteur d'activité. En savoir plus sur l'organisation du stage et le contenu de la formation au 01 48 18 81 25.

la revue des revues

Géopolitique. C'est depuis 2008 que les deux Corée sont entrées dans une nouvelle phase de tension. Dans un numéro de *Critique internationale*, des chercheurs reviennent sur ce qui s'est passé avant cette date, en s'intéressant en particulier à ce que l'on appelle «la politique du rayon de soleil» développée au cours des années 1990. Cette politique, montrent-ils, a suscité pendant une dizaine d'années plusieurs projets de coopération et mené à deux sommets historiques, en 2000 et 2007. La frontière entre les deux Corée s'est alors entrouverte. Pourquoi s'est-elle refermée? *Critique internationale*, Presses de Sciences po, n° 49, 2010.

Déclassement. Persistance du chômage de masse, montée de la précarité, exclusion... C'est dans ce contexte que la question du déclassement social a pris de l'ampleur. Un dossier de la revue *Problèmes économiques et sociaux*, publiée par la Documentation française, examine les différentes facettes du déclassement: réussite sociale moins favorable que celle des parents, formes individuelles et collectives d'appauvrissement, surqualification par rapport aux emplois occupés. En posant une série de questions: peut-on parler de déclassement des diplômés? De dévalorisation des diplômés? A lire dans *Problèmes économiques et sociaux*, «La Montée du déclassement», n° 976, décembre 2010.

Migrations. Dans son numéro de novembre 2010, la revue *Regards croisés sur l'économie* propose une économie politique des migrations. Quelle est l'ampleur réelle des flux migratoires? Que disent les économistes de leurs conséquences sur les pays de départ et ceux d'accueil? L'occasion, pour ces économistes, de clarifier des sujets qui font l'objet, le plus souvent, de polémiques et de balayer quelques idées reçues. Entre autres: «Non, l'immigration ne fait pas baisser le salaire des natifs.» *Regards croisés sur l'économie*, Editions La Découverte, novembre 2010. En savoir plus sur <www.rce-revue.com>.

Emploi. Toutes les études du Céreq (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications) le montrent: de manière générale, l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur permet de mieux se protéger des effets de la conjoncture. Pour autant, ce n'est pas vrai pour tous, et certains titulaires de doctorat ont des difficultés croissantes à trouver un emploi et à se stabiliser. C'est vrai dans le monde entier et donc en France, où près de 10% d'entre eux, diplômés en 2004, sont encore au chômage trois années après leur soutenance de thèse. Julien Calmand, Céreq, «Des docteurs en mal de stabilisation», *Bref*, n° 277.



CADRES CHEMINOTS REDONNER DU SENS AU TRAVAIL

UNE JOURNÉE DURANT, CENT VINGT CADRES CHEMINOTS, SYNDIQUÉS ET NON SYNDIQUÉS, ONT DÉBATTU DU TRAVAIL ET DES DIFFICULTÉS D'ÊTRE CADRE AUJOURD'HUI À LA SNCF. PAS POUR PLEURER...

Que signifie être cadre aujourd'hui à la SnCF? C'est autour de cette question que quelque cent vingt cadres – dont un tiers non syndiqués – ont débattu, le 1^{er} décembre 2010, à l'invitation de l'Ufcm cheminots. L'initiative s'inscrit dans un processus et a ses précédents : une journée d'étude sur les managers de proximité, une autre sur la souffrance au travail. Avec, à chaque fois, une même préoccupation, résumée par Hervé Pages, secrétaire du Groupement national des cadres (Gnc) : « *construire ensemble des pistes d'amélioration de nos conditions de travail* ». Cette fois, comme le souligne Marie-Laure Barbu, membre du secrétariat du Gnc, il s'agissait plus spécifiquement de « *créer la rencontre : écouter ce qu'ils ont à dire et leur faire connaître le contenu de notre travail concernant l'encadrement* ». Une préoccupation inscrite dans un agenda

militant, puisque des élections professionnelles vont se tenir en mars à la SnCF, qui d'ores et déjà compte presque 50 % de cadres et agents de maîtrise dans ses effectifs.

Le vétéran, Jean-Bernard Vatinel, secrétaire du bureau régional Ufcm-Cgt de Rouen, l'évoque en l'inscrivant dans un contexte de restructuration du rôle même de l'encadrement. « *Nous sommes passés d'un cadre décideur à un cadre exécutant. Les fondamentaux métiers, la prédominance technique, la sécurité, la prise en compte des facteurs humains sont relégués au dernier rang. Les priorités ont été inversées. Les rapports dans l'encadrement se sont individualisés : le cadre se retrouve isolé, sans moyens, débordé et obligé d'agir constamment dans l'urgence, ballotté entre les agents et sa hiérarchie.* » Stress, souffrance, fatigue s'ensuivent, accompagnant le sentiment partagé de faire du mauvais travail

ou, ce qui revient au même, d'être empêché de bien le faire. Car les cadres tentent de s'adapter à la nouvelle donne, ce dont atteste Philippe Kuttler, cadre traction à Marseille, responsable d'un atelier de discussion : « *Nos collègues cadres essaient en permanence de compenser les désorganisations et les manques de moyens liés aux restructurations par du travail masqué ; mais c'est épuisant physiquement et nerveusement. Ils en sont arrivés à un tel point de ras-le-bol qu'ils cherchent des moyens de dire "stop", de dire "non". Et ils se tournent très clairement vers la Cgt pour cela. Toute la question, pour nous, est alors de leur donner les moyens de s'exprimer, de recréer des liens, de se réapproprier leur travail et la qualité de la production de l'entreprise.* »

Car, au-delà des constats, ce qui a émergé, c'est bien la recherche de réponses ou d'issues via le collectif et le syndicat. ...

... Franck Varennes, cadre à l'Équipement, le rappelle : « Il y a eu beaucoup d'interventions et des témoignages, parfois émouvants, pour rompre l'isolement, retrouver la force du collectif, oser dire non, ne serait-ce que pour se préserver. En tant que cadre, j'attache beaucoup d'importance à l'exemplarité, tant d'un point de vue professionnel que syndical. C'est important de dire non, et c'est beaucoup plus facile quand on n'a rien à se reprocher. Mais ce n'est peut-être pas facile pour tout le monde; et là, le plus important est d'en parler. C'est là qu'intervient la force du collectif: dire non à plusieurs est bien plus facile et surtout plus efficace! »

Un message qui est passé chez les participants, aussi bien chez les non-syndiqués que chez les syndiqués eux-mêmes. Jean-Bernard Vatinel le confirme : « L'Ufcm va avoir un rôle important à jouer avec les cadres de l'entreprise pour les aider à rompre l'isolement, recréer le collectif et contribuer à redonner du sens au travail. Les collègues de la région de Rouen qui ont participé à cette journée ont l'impression que la Cgt, avec son Ufcm, est l'un des derniers lieux où les différentes activités de l'entreprise se retrouvent, où l'on peut échanger et surtout où l'on veut agir et résister. » Peggy, chef de pôle à Lille, qui dit être venue « par curiosité », se déclare étonnée de la liberté d'expression, marquée par la souffrance de nombreux cadres, ce qu'elle ne perçoit pas forcément dans son contexte professionnel. Et, surtout, elle s'avoue curieuse « de savoir comment la Cgt va utiliser les nombreuses pistes de travail évoquées ».

« Notre groupe national cadres va travailler à élaborer le contenu d'une plate-forme revendicative spécifique cadres, mettre à jour un cahier revendicatif qui impulse un double travail d'engagement: syndicalisation, prise de responsabilité. Ce travail sera ensuite décentralisé en région, explique Marie-Laure Barbu, et mis au service d'une autre conception de l'entreprise, de sa cohérence, de sa finalité. Les cadres ne veulent plus bidouiller, mais retrouver une logique industrielle, des moyens, de l'efficacité. C'est une piste qu'il nous faut explorer syndicalement. Pour nous en approprier les enjeux: regagner en cohérence sur les métiers et entre métiers. Cela passe par des propositions d'organisation du travail, du contenu des métiers, des fiches de postes... Nous travaillons avec l'Anact sur ces enjeux, en utilisant l'expérience de la Cgt de chez Renault. C'est un défi. »

Louis SALLAY

INTEMPÉRIES QUAND LA NEIGE RECOUVRE LE DIALOGUE SOCIAL...

LA TABLE RONDE QUE LE GOUVERNEMENT A RÉUNIE POUR TIRER LES LEÇONS DES DYSFONCTIONNEMENTS MAJEURS DUS AUX INTEMPÉRIES S'EST JOUÉE À HUIS CLOS ET SANS LES ORGANISATIONS DE SALARIÉS.

Trains en perte de vue, cortèges de chauffeur routiers abandonnés à leurs seules ressources, avions cloués au sol: rarement un événement climatique aura à ce point révélé l'état de faiblesse des réseaux de transports et le désintérêt profond qui a entouré les usagers-salariés. La table ronde que le gouvernement a réunie s'était fixé l'objectif d'analyser les causes de cette fameuse pagaille longtemps niée par le ministre de l'Intérieur. Étaient donc convoqués les représentants de la Sncf, de la RATP, de Météo France ainsi que d'autres fédérations professionnelles et associations d'usagers. Et le gestionnaire de Roissy, Adp, s'est retrouvé sur la sellette pour l'immobilisation des avions au sol. L'absence des organisations de salariés – et, par voie de conséquence, l'incapacité d'intégrer leur expertise à un diagnostic – a largement facilité d'une ambiance de règlement de comptes, très éloignée d'une analyse de fond. Elle a aussi empêché toute prise en compte des problèmes rencontrés et des mesures mises en œuvre, notamment par les agents publics, qui



OLIVIER ARANDEL / MAXPPP

ont su faire preuve d'une responsabilité et d'une réactivité exceptionnelles! Dans les crèches, dans les écoles, dans les collectivités, ils se sont organisés pour éviter des situations dramatiques. Un investissement qui est mis en cause à chaque déclaration gouvernementale sur la nécessité de réduire les effectifs et qui le sera encore plus quand les collectivités territoriales seront obligées de renoncer à toute

intervention par défaut de financement ou limitation des compétences, comme le laisse craindre la réforme des collectivités territoriales. Lors de « l'événement neigeux », la Cgt avait rappelé qu'il était temps de prendre la mesure des besoins pour chaque salarié, chaque citoyen, et d'investir dans un service public de qualité. La table ronde confirme, hélas, un autisme gouvernemental certain. Dans un communiqué, la Fédération Cgt de l'équipement souligne que, en l'absence des salariés, la table ronde « Réseau routier et transports collectifs » est discréditée: « Ce ne sont pas les dix mesures préconisées pour améliorer l'organisation des transports terrestres qui changeront la réalité de la carence des pouvoirs publics et des difficultés rencontrées par les usagers. Le désengagement (missions, budgétaire) de l'Etat conjugué aux réductions massives des emplois a engendré de fortes dégradations des capacités et de la qualité de travail, au détriment de la satisfaction des besoins de la population. » Constatant que « seules la mobilisation et la reconquête des services publics de l'équipement, de l'environnement, des transports sont en capacité de garantir la continuité et la meilleure gestion des aléas climatiques de l'hiver et ceux qui ont lieu toute l'année », la fédération Cgt en appelle à l'ouverture d'un dialogue social... décongelé. L.S.

Fonctionnaires

Cessation progressive d'activité : les modalités de la mise en extinction du dispositif

Les ordonnances relatives à la cessation progressive d'activité des agents publics ont été abrogées par l'article 54 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. L'article 54 de la loi, qui abroge l'ordonnance, ajoute cependant que les personnes admises, avant le 1^{er} janvier 2011, au bénéfice de la cessation progressive d'activité conservent à titre personnel cet avantage. Le dispositif est donc mis en extinction. Une circulaire du ministère de la Fonction publique datée du 6 décembre 2010 détaille le dispositif ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

Les dispositions de l'article 54 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites abrogent :

- d'une part, l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du Code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif;
- et, d'autre part, l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

MALGRÉ L'ABROGATION DU DISPOSITIF DE LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ, LES AGENTS BÉNÉFICIAIRES CONSERVENT CET AVANTAGE

Ce même article 54 prévoit néanmoins que les personnels admis, avant le 1^{er} janvier 2011, au bénéfice de la cessation progressive d'activité (Cpa) conservent, à titre personnel, ce dispositif. En conséquence, l'entrée effective en Cpa des agents remplissant les conditions fixées dans les deux ordonnances susmentionnées a pu intervenir jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

Dans le cas particulier des personnels non enseignants atteignant l'âge de cinquante-sept ans au cours du mois de décembre 2010, l'entrée effective en Cpa est permise jusqu'au 1^{er} janvier 2011 inclus pour tenir compte de la règle fixée dans les deux ordonnances précitées, selon laquelle l'admission à bénéficier de la Cpa ne peut intervenir, au plus tôt, que le premier jour du mois suivant le cinquante-septième anniversaire.

Par ailleurs, le III de l'article 54 précité prévoit que les agents admis au bénéfice de la Cpa peuvent, à tout moment et sous réserve d'un délai de prévenance de trois mois, demander à renoncer à son bénéfice.

LES EFFETS DU RELÈVEMENT DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE SUR LE DISPOSITIF DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ

Pour ceux qui, *a contrario*, choisissent d'y demeurer, l'âge d'ouverture des droits à la retraite, la durée d'assurance requise pour annuler la décote et la limite d'âge sont relevés dans les conditions prévues par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 précitée.

Dans le cas des personnels non enseignants qui, au moment de leur demande d'admission à la Cpa, ont opté pour le dispositif de cessation totale d'activité, le relèvement de l'âge légal de la retraite peut avoir pour conséquence de différer la date à partir de laquelle ils peuvent cesser leur activité, puisque celle-ci intervient au plus tôt six mois avant la date de leur mise à la retraite. Cette date, et donc celle de cessation totale d'activité, peuvent être décalées, par l'effet de l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits, jusqu'à quatre mois pour les agents nés à compter du 1^{er} juillet 1951, huit mois pour ceux nés en 1952 et un an pour ceux nés en 1953 (les agents nés plus tard ne peuvent pas remplir la condition d'âge minimale de cinquante-sept ans avant le 31 décembre 2010).

Cette conséquence de la réforme des retraites produira des effets à très court terme, puisque certains des premiers personnels concernés comptaient cesser totalement leur activité dès le 1^{er} janvier 2011. Aussi, ces agents doivent-ils prolonger leur activité de quatre mois, soit jusqu'au 1^{er} mai 2011 pour ceux qui auraient dû cesser leur activité le 1^{er} janvier 2011, avant de bénéficier de la cessation totale d'activité. La période complémentaire de travail correspondant au décalage de la date de cessation totale d'activité doit être effectuée selon une quotité de temps et avec une quotité de rémunération qui dépendent de la formule choisie lors de l'admission en Cpa :

- les agents ayant opté pour la formule dégressive (dix-huit premiers mois à 100 %, puis six mois à 80 %) poursuivront leur Cpa avec une quotité de temps de travail de 60 % et une quotité de rémunération de 70 %;
- les agents ayant opté pour la formule fixe (six mois à 100 %) poursuivront leur Cpa avec une quotité de temps de travail de 50 % et une quotité de rémunération de 60 %.

A noter que la cotisation de 0,5 % que versent les employeurs territoriaux au titre du financement de la Cpa repose sur l'article 3-3 de l'ordonnance n° 82-298 abrogée. Elle serait donc supprimée, bien que des fonctionnaires territoriaux bénéficient du dispositif de la Cpa pour quelques années encore.

(1) Circulaire ministérielle du 6 décembre 2010 relative aux conséquences de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites sur les modalités d'entrée et de sortie du dispositif de cessation progressive d'activité (NOR : BCRF1030851C).

Forfaits en jours et astreintes

Le Conseil de l'Europe condamne la législation française

A la suite de la plainte de la Cgt, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe a déclaré contraire à la Charte sociale européenne révisée la législation française en matière de temps de travail sur deux points essentiels : les forfaits en jours et les astreintes.

Michel CHAPUIS

LES DÉCISIONS

Dans une décision, en date du 23 juin 2010, rendue publique le 14 janvier 2011, le Comité européen des droits sociaux (Ceds) du Conseil de l'Europe conclut à la violation par la France de la Charte sociale européenne révisée (Cser). Cette décision a été rendue à la suite d'une réclamation collective ⁽¹⁾. Une autre décision avec les mêmes éléments a été rendue le même jour à la suite d'une réclamation collective de la Cgc ⁽²⁾. En revanche, l'argumentaire de la Cgt sur le non-respect du droit à une rémunération concernant la « journée de solidarité » n'a pas été retenu par le Comité européen des droits sociaux.

LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE RÉVISÉE

La Charte sociale européenne révisée est un traité international signé, ratifié et publié par la France et s'intégrant donc dans l'ordre juridique interne de la France ⁽³⁾. Cette Charte ne doit pas être confondue avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (qui fait partie du traité de Lisbonne).

LA PROCÉDURE

Les organisations syndicales habilitées forment des plaintes devant le Comité européen des droits sociaux, celui-ci prend une première « décision sur la recevabilité » de ces plaintes. Ensuite, en cas d'avis favorable, le Comité européen des droits sociaux adopte une seconde « décision sur le bien-fondé » de ces plaintes : c'est cette décision qui a force juridique.

LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DÉCISION

Sur le régime des forfaits en jours, il est décidé par le Comité européen des droits sociaux que :

- Sur la durée hebdomadaire du travail : « Aucune limite n'est prévue pour la durée hebdomadaire du travail dans le système du forfait

en jours. C'est, par conséquent, la règle du repos minimum prévue par l'article L.3132-2 du Code du travail qui entraîne une limitation de la durée hebdomadaire du travail. Ce repos hebdomadaire doit être de 35 heures consécutives, à savoir 24 heures de repos hebdomadaire prévues à l'article L.3132-2 auxquelles s'ajoutent 11 heures de repos quotidien en vertu de l'article L.3131-1. Cela implique que, quelles que soient les circonstances, les salariés concernés ne seront amenés à travailler que 78 heures par semaine. Le Comité estime toutefois qu'une telle durée est manifestement trop longue pour être qualifiée de raisonnable au sens de l'article 2§1 de la Charte révisée. »

« Le Comité constate que la loi n'impose pas que les conventions collectives prévoient une durée maximale, journalière et hebdomadaire. Il note que, même si les partenaires sociaux ont en pratique la possibilité de le faire, il n'est plus prévu que lesdites conventions fixent des modalités de suivi et notamment la durée quotidienne et la charge de travail. Ceci est désormais essentiellement traité à l'occasion d'un entretien annuel d'un travailleur avec son employeur (article L.3121-46) et d'une consultation annuelle du comité du personnel (article L.2323-29). Le Comité considère que, de ce fait, la procédure de négociation collective n'offre pas de garanties suffisantes pour que l'article 2§1 soit respecté. »

« De plus, le Comité relève que les conventions collectives peuvent être conclues au sein de l'entreprise. Or il estime qu'une telle possibilité, en ce qui concerne la durée du travail, n'est conforme à l'article 2§1 que si des garanties spécifiques sont prévues. Il relève à cet égard que la procédure d'opposition prévue aux articles L.2232-12, L.2232-13 et L.2232-27 du Code du travail ne constitue pas une telle garantie, car sa mise en œuvre continue à présenter un caractère trop aléatoire. Par conséquent, le Comité conclut que la situation n'est pas conforme à l'article 2§1 de la Charte révisée. »

(1) N° 55/2009 Cgt c/ Gouvernement de la France.

(2) N° 56/2009.

(3) Art. 55 de la Constitution.

« En conséquence, le Comité dit que la situation des salariés avec forfaits en jours sur l'année constitue une violation de l'article 2§1 de la Charte révisée en raison de la durée excessive du travail hebdomadaire autorisée, ainsi que de l'absence de garanties suffisantes. »

• Sur la rémunération :

« Le Comité constate que, par leur nombre et la nature des fonctions qu'ils exercent, les cadres et autres salariés assimilés n'entrent manifestement pas dans les exceptions visées par l'article 4§2. Dès lors, ils doivent bénéficier du droit prévu par cet article. »

« Le Comité estime que les heures de travail effectuées par les salariés soumis au système de forfait en jours qui ne bénéficient, au titre de la flexibilité de la durée du travail, d'aucune majoration de rémunération sont anormalement élevées. Le fait qu'une majoration de la rémunération soit désormais prévue pour les jours travaillés correspondant aux jours de congés auxquels le salarié soumis au système de forfait en jours a renoncé n'apparaît pas comme suffisant au regard du paragraphe 2 de l'article 4. Dans ces conditions, une période d'un an est excessive. »

« Par conséquent, le Comité dit que la situation est contraire à l'article 4§2 de la Charte révisée. »

• Sur le régime des astreintes, il est décidé par le Comité européen des droits sociaux que :

« L'assimilation des périodes d'astreinte au temps de repos constitue une violation du droit à une durée raisonnable du travail prévue par l'article 2§1 de la Charte révisée » et qu'elle « est contraire à l'article 2§5 de la Charte révisée » sur le repos hebdomadaire.

LES EFFETS POSSIBLES DE CETTE DÉCISION

Ces décisions du Comité européen des droits sociaux « s'imposent » à l'Etat partie à la Charte. Le gouvernement français doit modifier la législation interne sur le temps de travail pour la mettre en conformité avec ces décisions. Il devrait donc déposer un projet de loi en ce sens. Lors des précédentes condamnations, le gouvernement français était resté inactif. Une telle attitude va devenir beaucoup plus difficile à garder. En effet, d'une part, la pression du Conseil de l'Europe s'accroît avec ces nouvelles condamnations et avec les conclusions du Comité européen des droits sociaux concernant la France pour l'année 2010.

D'autre part, des employeurs qui seraient condamnés pour avoir appliqué des dispositions du Code du travail contraires à la Charte peuvent se retourner contre l'Etat pour obtenir sa condamnation à les indemniser (c'est ce que font avec succès des employeurs qui ont été condamnés pour avoir appliqué les dispositions sur le contrat nouvelle embauche).

Cependant, en cas de carence persistante du gouvernement, comme c'est fréquemment le cas en présence de condamnations européennes, et en tout état de cause sans attendre son initiative,

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Eyrolles-Éditions d'Organisation, Paris, 23^e édition (nouvelle édition en février 2011).

d'autres acteurs peuvent intervenir. Des parlementaires peuvent déposer des propositions de loi pour que la loi interne soit mise en conformité avec ces décisions.

Les entreprises se trouvent dans une situation d'insécurité juridique. En appliquant le Code du travail français, elles contreviennent à des dispositions supranationales européennes qui s'imposent. Par conséquent, des entreprises pourraient être condamnées (comme dans l'expérience du contrat nouvelle embauche : des employeurs ont été condamnés par les conseils de prud'hommes, puis en appel et en cassation, pour avoir appliqué un texte de loi français contraire à une convention de l'Organisation internationale du travail). C'est ici le même cas de figure.

Des employeurs devraient donc ouvrir des négociations collectives avec les organisations syndicales représentatives pour mettre en conformité les règles du temps de travail qu'ils appliquent avec les décisions européennes.

Enfin, le juge, en cas de contentieux, devra être invité à appliquer la Charte sociale européenne révisée et à tenir compte des décisions du Comité européen des droits sociaux.

Des contentieux pourront être ouverts devant le tribunal de grande instance, notamment pour obtenir la suppression de dispositions d'accords collectifs contraires à la Charte, et devant les conseils de prud'hommes, notamment pour que des salariés obtiennent des dommages-intérêts pour des durées du travail excessives et des absences de repos et de paiement de majoration pour heures supplémentaires.

Au niveau de l'Union européenne, cette décision va peser dans le cadre de la révision de la directive européenne du 4 novembre 2003. La Commission européenne a engagé la seconde phase de consultation des partenaires sociaux le 21 décembre 2010, et la Confédération européenne des syndicats (Ces) a déjà fait savoir que, malgré certaines avancées, la nouvelle proposition de la Commission n'était pas satisfaisante.

La Commission et les partenaires sociaux européens vont devoir tenir compte de cette décision, notamment en matière de durée du travail hebdomadaire, de paiement des heures supplémentaires et de droit au repos (hebdomadaire et entre deux journées de travail).

Comme le rappelle le Comité européen des droits sociaux, tous les Etats de l'UE ayant ratifié la Charte, ils doivent, quelles que soient les dispositions de la directive européenne, prendre des mesures pour assurer « un exercice concret et effectif des droits figurant dans les articles de la Charte ». ◀

VERSAILLES/ EXPOSITION

LES SCIENCES, LES TECHNIQUES ET LES DÉCOUVERTES CÔTÉ COUR



© RMN (CHATEAU DE VERSAILLES) / GÉRARD BILOT

Nicolas André Monsiau (1754-1837), « Louis XVI donnant ses instructions au capitaine de vaisseau La Pérouse pour son voyage d'exploration autour du monde, 29 juin 1785 », 1817, huile sur toile, L. 227 cm, l. 172 cm, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

La vie de château à Versailles sous le règne de Louis XVI et même avant n'était pas forcément ce qu'un vain peuple pense, en imaginant Marie-Antoinette jouant à la bergère avec ses petits moutons, avant d'aller danser avec son amant. Louis XVI, féru de bricolage (ne l'appelait-on pas « le roi serrurier » ?), était fort curieux de sciences, de découvertes et d'explorations. Une exposition intitulée « Sciences et Curiosités à la cour de Versailles », réalisée sous la conduite de Béatrix Saule, la commissaire et directrice générale du musée de Versailles, rend actuellement justice à la cour de France comme vivier d'expériences diverses, à l'aide de nombreux objets et tableaux. L'Académie des sciences, qui avait été fondée en 1666, ainsi que le gigantesque chantier de Versailles, lequel avait impliqué quasi quotidiennement l'acquisition de nouveaux savoirs d'ordre technique et scientifique, firent beaucoup pour la prise de conscience, par les monarques et la cour, des enjeux de la recherche. Désormais, l'enseignement des sciences fait partie de la formation des princes. Les savants sont priés de présenter leurs travaux à la cour, du coup transformée en une espèce de comité Nobel. On se passionne pour les instruments, on suit des leçons, on est friand d'inventions et de démonstrations en tout genre. Au Trianon, on s'occupe de botanique. Un beau jour, à la ménagerie, on dissèque un éléphant en présence du roi. On va même jusqu'à inoculer la variole aux petits princes ! Marie-Antoinette est fascinée par la Joueuse de tympanon, que l'on peut considérer comme une ancêtre du robot. Le 19 septembre 1783, une montgolfière, emportant à son bord un canard, un coq et un mouton, s'élève au-dessus du château pour aller atterrir huit minutes plus tard à Vaucresson, au pied des délégations étrangères ébahies.

Stéphane HARCOURT

• CHÂTEAU DE VERSAILLES, JUSQU'AU 27 FÉVRIER, <WWW.CHATEAUVERSAILLES.FR>.

THÉÂTRE 14/ OPÉRETTE QUAND LA CANEBIÈRE MONTE À PARIS

Les Carboni, troupe de théâtre forain issue du quartier du Panier à Marseille, débarquent pour la première fois à Paris, avec un fleuron de l'opérette marseillaise, *Un de la Canebière*, de Vincent Scotto, René Sarvil et Henri Alibert, mis en scène par Frédéric Muhl Valentin. Une nuit de 1936, au cabaret La Réserve, sis au vallon des Auffes, Toinet et Girelle, deux jeunes pêcheurs, pour mieux draguer Francine et Malou, se prétendent propriétaires d'une usine de sardines à l'huile. Associés à leur copain Pénible, lui-même en pinçant pour Margot, ils tentent d'aller au bout du mensonge. C'est sans compter sur Margot. Pour se venger de Girelle qui l'a rejetée, elle va tendre un piège aux escrocs à la petite semaine en persuadant un vieux riche, M. Bienaimé des Accoules, de leur passer commande de cinq cent mille boîtes de sardines de la tante Clarisse...

• AU THÉÂTRE 14—JEAN-MARIE-SERREAU—20, AVENUE MARC-SANGNIER, 75014 PARIS, JUSQU'AU 5 MARS 2011.

SORTIES FILMS

Le Président

YVES JEULAN (FRANCE)

C'est un documentaire sur la campagne des élections régionales en Languedoc-Roussillon lors de l'année écoulée. La figure de proue en est Georges Frêche, récemment décédé, animal politique « politiquement incorrect », dressant habilement la province contre Paris. C'est aussi un témoignage instructif des pratiques cyniques des « communicants ».

Armadillo

JANUS METZ (DANEMARK)

Un autre documentaire, celui-là sur la guerre d'Afghanistan. Un bataillon de jeunes soldats danois va faire l'apprentissage du sang et du feu dans un pays où l'ennemi est invisible. Au premier accrochage, ils vont soudain se transformer en bouchers. Un regard impavide sur la guerre, touchant à la généalogie de l'instinct de meurtre au sein d'un collectif militaire.

Faites le mur...

BANSKY (GRANDE-BRETAGNE)

Pour le coup, ça c'est très fort, corrosif en diable. Banksy, mystérieux artiste de rue britannique franchement libertaire, qui s'avance toujours masqué car sa pratique implique la clandestinité, signe ce film redoutable qui révèle, à l'aide de détournements en tout genre, maintes dérives du monde autoritaire consumériste. Il a notamment peint au pochoir, sur les murs de Londres, des flics en tenue se roulant une pelle...

AMBOISE/ LÉONARD DE VINCI ÉVOCACTION DU GÉNIE SUR LES LIEUX DE SA MORT



Jean Auguste Dominique Ingres, « La mort de Léonard de Vinci » (détail), Paris, musée du Petit Palais.

Au Clos Lucé, près d'Amboise (Indre-et-Loire), Léonard de Vinci, peintre, architecte, sculpteur, ingénieur, inventeur et théoricien, bref, le génie universel de la Renaissance, mourut en 1519. Dans sa dernière demeure, offerte par François I^{er}, le professeur Carlo Pedretti a conçu et réalisé une riche exposition permanente grâce à laquelle on perçoit mieux les liens qui unirent Léonard à la France. On découvre ainsi que le père de la Joconde (né en 1462) fut ardemment désiré par plusieurs rois de France : Charles VIII, Louis XII puis François I^{er}, sans omettre le rôle prépondérant joué dans sa venue par Louise de Savoie. Il recevait au Clos Lucé les grands de l'époque. C'est là qu'il échafauda le projet d'une cité idéale à Romorantin, qu'il entreprit l'escalier à double révolution pour Chambord, qu'il œuvra sur les réseaux hydrauliques et esquissa une statue équestre de François I^{er}, construisit un lion automate et mit en scène des fêtes superbes. Des documents émouvants sont ses derniers dessins crayonnés sur place. S.H.

• EXPOSITION TOUTE L'ANNÉE, LE CLOS LUCÉ, <WWW.VINCI-CLOSLUCE.COM>.

DIJON/ THÉÂTRE SUR LES TRACES DE CRIMES INDICIBLES

Bernard Bloch signe la mise en scène d'un spectacle intitulé *le Chercheur de traces*, d'après la nouvelle éponyme d'Imre Kertész (éd. Actes-Sud). Ce dernier, né dans une famille juive de Budapest en 1929, a connu la déportation en 1944, avant d'écrire dans l'ombre, quarante ans durant, dans la Hongrie socialiste. En 2002, il recevait le prix Nobel de littérature, « pour une œuvre qui dresse l'expérience fragile de l'individu contre l'arbitraire barbare de l'histoire ». Un homme revient, vingt ans après, sur les lieux où ont été perpétrés d'indicibles crimes...

• DU 8 AU 12 FÉVRIER, CRÉATION AU PARVIS SAINT-JEAN, THÉÂTRE DIJON BOURGOGNE-CDN, TÉL. RÉS. : 03 80 30 12 12, PUIS LES 17 ET 18 AU TJP-CDN D'ALSACE À STRASBOURG, TÉL. RÉS. : 03 88 35 70 10 ET, DU 30 MARS AU 9 AVRIL, AU THÉÂTRE BERTHELOT À MONTREUIL, TÉL. RÉS. : 01 42 72 10 35, <RESA.BERTHELOT@MONTREUIL.FR>.

SAINT-BRIEUC/ THÉÂTRE UNE JEUNESSE IRLANDAISE DIFFICILE

Lucy Cadwell, née à Belfast, n'a que vingt ans. Elle a écrit *Leaves (Feuilles)* que Mélanie Leray, du Théâtre

des Lucioles, a mis en scène et qu'elle va présenter, le 22 février, au Théâtre Louis-Guilloux à Saint-Brieuc. Il s'agit d'une histoire de famille, dans laquelle la sœur aînée, Lori (dix-neuf ans), occupe une place essentielle. Il est dit qu'il s'agit « de la difficulté du passage de l'adolescence à l'âge adulte ».

• LA PASSERELLE, PLACE DE LA RÉSISTANCE, BP 4133, 22041 SAINT-BRIEUC CEDEX 2, TÉL. : 02 96 68 18 40.



CHRISTIAN BERTHELOT

VILLEURBANNE/ THÉÂTRE LE SIÈCLE D'OR MULTIPLIÉ PAR TROIS

Christian Schiaretti, qui anime le Tnp-Villeurbanne, s'est attaqué à une audacieuse entreprise. Quasi simultanément, il monte trois œuvres majeures du répertoire du Siècle d'or espagnol. Il y a eu – du 21 au 30 décembre – *Don Quichotte*, de Cervantès, traduit par Jean-Raymond Fanlo, adapté par Jean-Pierre Jourdain, spectacle à partir de huit ans, enregistré et diffusé par France Culture. Depuis le 13 janvier, jusqu'au 26 février, c'est *la Célestine*, de Fernando de Rojas, texte français et collaboration artistique de Florence Delay, tandis que, depuis le 15 janvier et jusqu'au 27 février, se joue *Don Juan*, de Tirso de Molina, texte français dû à Gérald Garutti, Pauline Noblecourt, Christian Schiaretti et Sacha Todorov.

• 8, PLACE LAZARE-GOUJON, 69627 VILLEURBANNE CEDEX, TÉL. LOC. : 04 78 03 30 00, <WWW.TNP-VILLEURBANNE.COM>.

EXPOSITION

LE SACRO-SAINTE PRINCIPES DE GÉOMÉTRIE SAISI PAR LA COULEUR

AU CENTRE POMPIDOU ⁽¹⁾, LES ŒUVRES DE PIET MONDRIAN, À CÔTÉ DE CELLES DE TENANTS DE LA REVUE "DE STIJL", PERMETTENT DE PRENDRE L'EXACTE MESURE DE LA PASSION FROIDE QUI S'EMPARA, AU PREMIER QUART DU SIÈCLE DERNIER, D'ARTISTES EN QUÊTE D'ABSOLU.

Après l'exposition Kandinsky programmée il y a peu, le Centre Pompidou-Musée national d'art moderne présente «Mondrian/ De Stijl», soit un autre versant de l'art du côté de l'avant-garde au XX^e siècle. Il s'agit en fait de deux manifestations conjointes pour cause d'alliance temporaire, de cousinage évident entre la vie et l'œuvre de Piet Mondrian (1872-1944) et les artistes liés à la revue *De Stijl*

(*Le Style*), laquelle, lancée en 1917, parut jusqu'en 1932. L'un de ses membres fondateurs, Theo Van Doesburg, apportera un fervent soutien à la doctrine néoplastic prônée par Mondrian, avant de s'en éloigner, rompant du coup avec lui.

Mondrian naît à Amersfoort, aux Pays-Bas. Il bénéficie d'une formation artistique académique et peint des tableaux naturalistes jusqu'en 1907. A partir de

1909, il est affilié à la Société théosophique. En 1912, il s'installe à Paris, dans un atelier sis rue du Départ. En 1914, il retourne dans son pays natal, travaille à Domburg, puis à Laren. C'est en 1915 qu'il rencontre Van Doesburg et, l'année suivante, Van der Leek (1876-1958), membre fondateur de *De Stijl* qui s'éloignera du mouvement en 1918, créateur de vitraux, de meubles et peintre adepte de couleurs radicales avec figures de profil inspirées de l'Égypte ancienne (voir, dans l'exposition, sa si surprenante *Tempête*, de 1916). En 1917, Mondrian est cofondateur de la revue *De Stijl*. En 1919, la guerre finie, le voici de nouveau à Paris. En 1920, il fait la connaissance de Jacobus Johannes Pieter Oud (1890-1963), lui aussi lié à *De Stijl*, qui deviendra le plus important architecte néerlandais du style dit international influencé par le

grand Frank Lloyd Wright. Rupture avec Oud en 1922, année où a lieu, au Stedelijk Museum d'Amsterdam, une rétrospective de l'œuvre de Mondrian, lequel se fâche avec Van Doesburg trois ans plus tard, avant de s'en rapprocher en 1929. Installé derechef à Paris, en 1938, au 278, boulevard Raspail, Mondrian, la même année, fuyant la menace nazie, émigre à Londres puis, en 1940, à New York. C'est là qu'il s'éteint, quatre ans plus tard. Ces quelques indices biographiques ne peuvent, à l'évidence, qu'être d'un maigre secours pour embrasser la complexité d'un artiste épris d'absolu, qui n'eut de cesse de joindre la théorie à la pratique. Ce qui passionne, au fil de la visite, sur les murs clairs parsemés de données didactiques, c'est l'extraordinaire évolution, tout au long de son existence, de la peinture de Mondrian.

Il se cherche intensément, avant de devenir "poète de l'angle droit"

S'il commence le plus classiquement du monde, en conformité avec l'enseignement reçu, s'il s'émeut ensuite de la manière de son compatriote Van Gogh, s'il cultive un temps le symbolisme (voir, entre autres, *Passiebloem*, aquarelle sur papier, 72,5 x 47,5 cm, La Haye, collection Gemeentemuseum, 1901-1908, qui figure de face une femme aux yeux clos avec une fleur sur chaque épaule) et même l'expressionnisme à la Munch, s'il trace, en

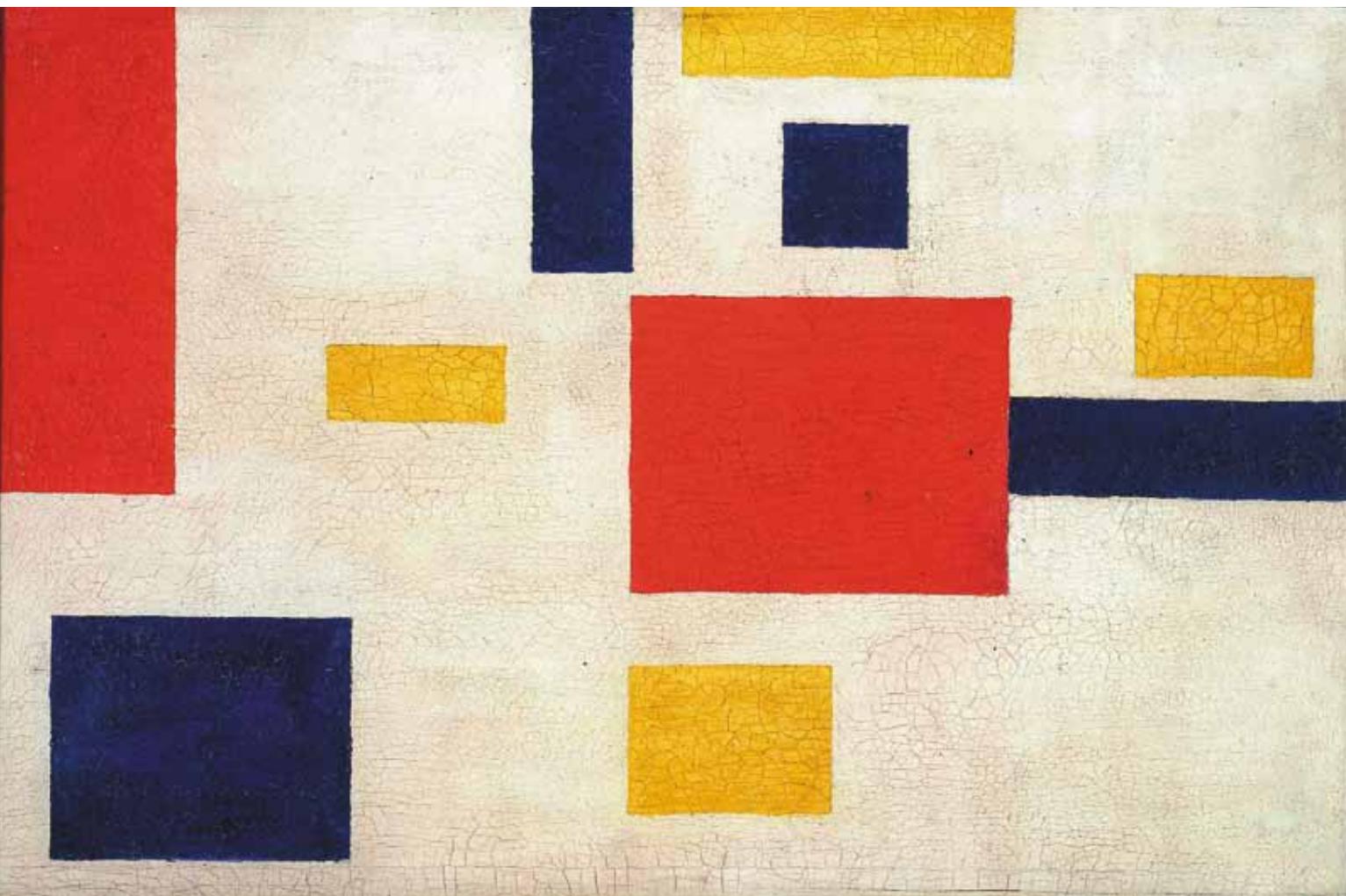
(1) Jusqu'au 21 mars, galerie 1, niveau 6, <www.centrepompidou.fr>.



Kertész Andor (1894-1985), dit André Kertész, «Piet Mondrian dans son atelier», 1926, Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

© ANDRÉ KERTÉSZ / MINISTÈRE DE LA CULTURE - MÉDIATHÈQUE DU PATRIMOINE, DISTR. RMN

© PHILIPPE MIGEAT, CENTRE POMPIDOU, ADAGP, PARIS 2010



“Mondrian, issu des cubistes, ne les imite point. Il paraît avoir subi l’influence de Picasso, mais sa personnalité reste entière.”

Georges Vantongerloo, «Composition», 1917-1918, huile sur toile, 36 x 54 cm, Paris, Centre Pompidou, Musée national d'art moderne, distr. Rmn.

1908-1909, son autoportrait christique au fusain et crayon sur papier (30 x 25,5 cm, La Haye, collection Gemeentemuseum), si, découvrant le cubisme via Picasso et Braque, il réalise en 1912 *le Grand Nu* (huile sur toile, 140 x 98 cm, La Haye, collection Gemeentemuseum), sorte de mannequin de vitrine déjà réduit à la plus simple expression plastique, si, à peu près à la même époque, il flirte avec le fauvisme (en témoignent *le Moulin rouge* et *Tour de l'église de Domburg*, deux toiles de 1911), c'est qu'il se cherche intensément, avant d'inaugurer son grand œuvre de «poète de l'angle droit», fondé exclusivement sur la ligne et la couleur, par quoi il entre définitivement dans l'histoire de l'art.

Travailleur farouche et concepteur solitaire, Piet Mondrian ne s'est pourtant jamais réfugié dans une tour d'ivoire. A Paris durant dix jours, au printemps 1911, il a par exemple fréquenté

assidûment la peinture de ses contemporains, singulièrement ceux du «*cubisme rive gauche*», qui ont nom Delaunay, Léger, Le Fauconnier, Metzinger. Il a donc pu probablement, chez les marchands ...



«Reconstitution de l'atelier de Piet Mondrian, Paris, 26, rue du Départ, situation en 1926.»
Projet réalisé pour la première fois par Frans Postma en 1994-1995 lors de l'exposition «*Earthly Paradise*» au Beurs van Berlage d'Amsterdam.

HAARLEM, COLLECTION LINK

... Daniel-Henry Kahnweiler et Wilhelm Uhde, se familiariser alors avec les toiles de Braque et Picasso. On estime qu'un tournant essentiel s'opère en lui dès octobre 1911 à Amsterdam, quand le Cercle d'art moderne, dont il est cofondateur, présente une exposition au Stedelijk Museum en hommage à Cézanne, qu'il révère et dont les natures mortes le fascinent. On y trouve non seulement encore des œuvres de Braque et Picasso, mais aussi de Dufy, Derain et Vlaminck. Mondrian, à leurs côtés, y montre cinq toiles, que la critique estime déjà cubistes.

Refusant de revenir en Hollande, il se justifie: "Il y a tous ces prés!"

De fait, en mars 1913, Apollinaire, dans un article rendant compte de sa visite au Salon des Indépendants, évoquera le premier, à partir de trois tableaux, «*le cubisme très abstrait de Mondrian [...]. Mondrian, issu des cubistes, poursuivait-il, ne les imite point. Il paraît avoir subi l'influence de Picasso, mais sa personnalité reste entière*».

Ses années de formation ne furent pas faciles. Elevé à la campagne sous la rude

Le sentiment tragique d'une nature soumise à un désordre indescriptible l'habite déjà sourdement, confinant à la phobie, jusqu'au refuge ultime que lui sera l'abstraction.

férule d'un père instituteur, calviniste austère, le garçon, dont l'oncle est peintre (le père, au demeurant, possède un joli coup de crayon), sait vite qu'il sera artiste et que, pour ce faire, il devra se passer de l'approbation paternelle. On l'autorise néanmoins à préparer le diplôme de professeur de dessin. Inscrit à l'Académie des beaux-arts d'Amsterdam, il échoue par deux fois au Prix de Rome, par incapa-

cité à reproduire la figure humaine. Pour manger et payer ses études, il peint sur le motif, suivant les critères académiques, des paysages, des arbres, des pâturages, des canaux ou des ruisseaux... Rien d'impressionniste. Sa palette est d'humeur taciturne: du brun, du gris-bleu, du vert sombre, avec parfois la petite tache écarlate d'un toit de ferme. Il aime les heures du soir, les ciels d'orage. Le sentiment tragique d'une nature soumise à un désordre indescriptible l'habite déjà sourdement, confinant à la phobie, jusqu'au refuge ultime que lui sera l'abstraction. Invité un jour à dîner chez un ami peintre, possiblement Kandinsky, on rapporte qu'il demande à changer de place pour ne pas se trouver en vis-à-vis avec les arbres du jardin, car il a horreur du vert. A soixante ans, refusant de revenir en Hollande, il se justifiera, non sans humour, en ces termes: «*Il y a tout ces prés!*»

Le chemin sera long dans le dépassement des apparences sensibles, qui le conduira de la réalité naturelle vers une réalité proprement abstraite. Un fort idéalisme philosophique l'y aidera. Eloigné du calvinisme de son enfance, il a recours – comme James Ensor, Jackson Pollock ou le compositeur Scriabine – à la théosophie, laquelle regroupe diverses doctrines, imprégnées d'occultisme et de mysticisme, dans lesquelles flottent des relents d'hindouisme et de bouddhisme autant que de la Cabale, le tout visant à la connaissance de Dieu par l'approfondissement de la vie intérieure et à l'action sur l'univers par des moyens surnaturels. C'est que, pour Mondrian comme pour Kandinsky, il s'agit bel et bien, pour reprendre une expression de ce dernier, du «*spirituel dans l'art*».

Dès avant 1910, Mondrian décelait dans les lignes de l'horizon marin, en opposition avec la verticalité des dunes, la formulation résolue de la dualité féminin/masculin ou, pour mieux dire, rééquilibrée, dans l'unité du paysage. C'est ainsi que, en quête d'une harmonie universelle, Piet Mondrian finit, en introduisant «*la ligne droite là où elle n'est pas directement présente dans ce qui est vu*», et à l'aide des trois couleurs primaires – rouge, jaune, bleu – et de trois couleurs «*non-couleurs*» (soit le blanc, le gris et le noir), par inventer «*une peinture plane dans le plan*» où tout, désormais, «*se compose par relation et réciprocité. La couleur n'existe que par l'autre couleur, la dimension par l'autre dimension, il n'y a de position que par opposition à une autre position*». Ainsi, l'angle droit fut-il doté, dans l'art, d'une justification puissamment éthique.

Antoine SARRAZIN



Gerrit Rietveld, «Chaise rouge-bleu», 1918, hêtre et contreplaqué, 86,60 x 65,9 x 82 cm, Utrecht, collection Centraal Museum, donation 1959.

© ADAGP, PARIS 2010

"Le Nez" de Chostakovitch

Le pauvre Kovalev, fonctionnaire de troisième ordre de son état, s'aperçoit en se réveillant que son nez a disparu. Il n'aura de cesse de retrouver l'appendice nasal qui lui a fait faux bond et qui entame, pour sa part, et avec superbe, une brillante carrière à laquelle il n'aurait jamais pu rêver... Sur ce récit de Gogol, le jeune Chostakovitch composait, entre 1927 et 1929, une partition impulsive et délurée, ruant sans ménagement dans les bran-cards de la scène traditionnelle, redevable des provocations de l'avant-garde futuriste... Bien entendu, *Le Nez*, taxé de «*formalisme*», fut étouffé après seize représentations, et il dut attendre 1974 pour revoir le jour, au Théâtre de chambre de Moscou, triomphant sous le regard scrutateur de son auteur, grâce au chef Guennadi Rojdestvenski, la révélation de la jeune garde de l'époque. C'est le film de cette production, réalisé en 1979, qui paraît. Une performance aussi bien musicale que scénique : pas moins de soixante-dix acteurs-chanteurs s'agitent sur la petite scène du théâtre. Rojdestvenski mène ce monde tambour battant, à l'instar de la partition, tout en interjections, en hoquets et soubresauts, accumulant joyeusement les dissonances. Une fresque échevelée, à la mesure du jeune Chosta – et de Gogol!

• CHOSTAKOVITCH, "LE NEZ", UN DVD VAI, ENREGISTREMENT 1979, 22,90 €.

Vivaldi en fête

Commencer l'année de bonne humeur. Rien de tel que Vivaldi pour cela! Voici deux nouveautés : décidément, la besace du «*prêtre roux*» révèle constamment de nouveaux trésors! Le premier est un opéra, *Ottone in villa*, son premier, créé à Vicence en 1713. L'empereur Otton, amoureux confiant et crédule, délaisse Rome pour les charmes de sa maîtresse, la voluptueuse Cleonilla, qui le trompe avec le jeune Caio, amant inconstant de la belle Tullia. Celle-ci se déguise pour le surprendre. Jeux de l'amour et de la duperie, sous le regard réprobateur du confident d'Ottone, Decio. L'ambiguïté des situations – et la magie des dialogues et des airs – est renforcée par l'interprétation des personnages masculins confiés à des voix féminines. La distribution fait rêver, avec Sonia Prina (Ottone), Veronica Cangemi (Cleonilla), Roberta Invernizzi (Tullia) et la splendide Julia Lezhneva (Caio). Agilité, sensualité, élégance, légèreté, vivacité, rythmes capricieux, épanchements des mélodies... tout le génie ensoleillé de Vivaldi est là. Le jeune ténor finlandais Topi Lehtipuu (le confident Decio), spécialiste de Vivaldi, est le splendide interlocuteur masculin de ce quatuor de voix inspirées, accompagnées par Il Giardino Armonico de Giovanni Antonini.

Le second opéra nous vient aussi d'un chef vivaldien, Fabio Biondi, à la tête de son Europa Galante et, ici, du Chœur de chambre Santa Cecilia de Rome. Voici *Ercole sul Termodonte*, sur le thème du neuvième des Douze Travaux d'Hercule (ravir les armes des Amazones), monté à La Fenice de Venise en 2007 et enregistré dans la foulée. L'opéra a été créé à Rome en 1723, son action est rapide, ses airs d'une exceptionnelle richesse. L'écriture est virtuose, destinée aux grands castrats, puisqu'il était interdit aux femmes de se produire sur les scènes romaines. Là encore, le plateau est éblouissant : Rolando Villazón campe un valeureux Ercole, confronté à Vivica Genaux – Antiope, la reine des Amazones – et à ses guerrières – Joyce Di Donato, Patricia Cioli, Diana Damrau. Côté grec, on retrouve ici Topi Lehtipuu, tandis que Philippe Jaroussky incarne Alceste, dont le rôle a été créé, en son temps, par le céléberrime castrat Carestini. Du champagne!

• ANTONIO VIVALDI, "OTTONE IN VILLA", 2 CD NAÏVE, ENREGISTREMENT 2010, 32 €; "ERCOLE SUL TERMODONTE", 2 CD VIRGIN CLASSICS, ENREGISTR. 2008-2010, 28,99 €.

D'une année à l'autre

Dans le monde du vin, l'année 2010 s'est achevée par un beau geste : lors de la cent cinquantième vente des vins des Hospices de Beaune, Jacques Boisseaux, le Pdg de la maison Patriarche, s'est porté acquéreur de la pièce de charité «*le tonneau des présidents*», cinq cents litres de Beaune premier cru, adjudgée au prix de 400 000 euros intégralement reversés à une association de lutte contre le cancer et à la Croix-Rouge française.

L'année 2011, quant à elle, s'ouvre sur une perspective intéressante, celle d'un millésime 2010 dont la qualité devrait rivaliser avec celle du 2009 dans la plupart des régions : particulièrement dans le Bordelais, qui a bénéficié de conditions climatiques exceptionnelles, mais aussi en Bourgogne – surtout pour les blancs –, dans les vins de Loire où l'on retrouvera des Chinon et Bourgueil bien sur le fruit, dans le Beaujolais avec des vins plus équilibrés qu'en 2009, en Provence avec des blancs très réussis.

Espérons seulement que les prix retrouvent un peu de sagesse. D'ici là, les foires aux vins de l'automne 2011 devraient vous permettre de mettre en cave quelques jolies bouteilles de 2009, des bourgognes de préférence.

Commençons cette année, que je vous souhaite bonne et heureuse, par une sympathique maison du Loroux-Bottereau, le domaine Delaunay, qui élabore un très beau Muscadet de Sèvre et Maine sur lie, le domaine du Val-Fleuri (3,50 euros Ttc départ cave) ainsi qu'une cuvée plus marquée par le terroir schisteux, le Clos du Paradis (4,50 euros). Souvent rivaillés, jamais égalés, les muscades demeurent sans chauvinisme le compagnon idéal des huîtres et autres fruits de mer qui garniront vos tables hivernales.

Georges SULIAC

• VIGNOBLE DELAUNAY, LE VAL-FLEURI, 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU, TÉL. : 02 40 33 86 84.

NONO

Jusqu'au 13 février (à 20 heures), Serge Noyelle et Marion Coutris présentent sous chapiteau, à l'Espace cirque d'Antony (tél. rés. : 01 41 87 20 84), leur spectacle intitulé *Les Nono font leur cirque*, avec vingt-trois artistes présents sur le plateau, musiciens compris, le compositeur étant Marco Quesada. Il s'agit, disent-ils, d'«*une fable poétique composée d'une succession de minuscules sketches irrésistibles et de grands numéros de cirque traditionnel : voltige simple, voltige équestre, manipulation, jonglage*»...

HITCH

Deux journalistes, Alain Riou et Stéphane Boulan, sont partis du livre d'entretiens de François Truffaut avec Alfred Hitchcock pour composer une pièce de théâtre, intitulée *Hitch*, actuellement à l'affiche au Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. rés. : 01 45 44 57 34, <www.lucernaire.fr>). Le metteur en scène est le cinéaste Sébastien Grall. La distribution compte Joe Sheridan (Hitchcock), Matthieu Bisson (Truffaut) et Patty Hannock, dans le rôle de l'épouse de l'auteur de *la Mort aux trousses* et autres chefs-d'œuvre à *suspense*.

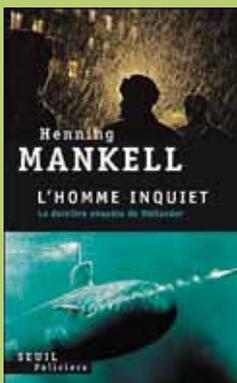
CENDRARS

Xavier Simonin a mis en scène l'adaptation du célèbre récit de Blaise Cendrars, *l'Or*, qu'il interprète lui-même en compagnie de Jean-Jacques Milteau, qui joue de l'harmonica. Cela se donne jusqu'au 20 février au Théâtre Daniel-Sorano (16, rue Charles-Pathé à Vincennes, tél. rés. : 01 43 74 73 74, <www.espacesorano.com>). Cendrars disait : «*Je ne trempe pas ma plume dans un encrier mais dans la vie.*»

GRANDS MAÎTRES

L'ancien et le nouveau

S'IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUI FUT DASHIELL HAMMETT, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS DE LECTEURS, IL FAUT AUSSI FAIRE APPRÉCIER DES ROMANCIERS CONTEMPORAINS COMME HENNING MANKELL, DONT L'ŒUVRE EST REMARQUABLE ET L'ACTION MILITANTE DU MÊME ACABIT QUE CELLE DE DASH, LE PÈRE DU ROMAN NOIR.



Le 10 janvier 1961, il y a tout juste cinquante ans, disparaissait l'écrivain étasunien Dashiell Hammett. S'il est considéré dans le monde entier comme le père du roman noir américain, il le doit à deux choses : tout d'abord à son style novateur et percutant (il est quasiment impossible de retirer un mot d'un de ses textes sans amoindrir celui-ci), mais aussi à sa façon de mettre en scène la société américaine de son époque, de raconter sa violence, alors dominée par la guerre des gangs qui cherchaient à élargir leurs parts sur le marché de l'alcool, durant la période appelée prohibition. En effet, voté un an plus tôt et applicable à partir du 16 janvier 1920, le 18^e amendement de la Constitution des Etats-Unis interdisait l'alcool sur tout le territoire. Mais cette « noble expérience », comme l'appelaient les ligues puritaines qui en furent à l'origine, ne donna pas les résultats escomptés puisque, par exemple, l'association des alcooliques anonymes naquit peu après l'abolition, en 1933, de cet amendement stupide. Preuve que certains citoyens avaient continué à consommer sans modération. Il est vrai que, à cette époque, New York abritait trente-deux mille bars clandestins (*speakeasies*) et Chicago vingt mille, tous ravitaillés par la Mafia. Policiers et politiciens faisaient mine de les ignorer, en échange d'une coquette rétribution. Tous ces sujets, en particulier la corruption, sont présents chez Hammett, et l'on appréciera d'autant plus son œuvre si on ne perd jamais de vue dans quel contexte elle se situe. Une œuvre peu abondante : cinq romans et soixante-quatre nouvelles, mais de qualité supérieure. A son propos, un autre grand styliste du genre, Raymond Chandler, a écrit : « Hammett a sorti le crime du vase vénitien pour le jeter dans la rue », évoquant ainsi le réalisme dont faisait preuve son confrère. L'univers hammettien tire aussi son originalité du fait que son personnage fétiche, l'anonyme Continental Op (agent de la Continental Detective Agency de San Francisco), raconte toujours ce qu'il voit et non ce qu'il ressent, selon la technique narrative appelée « béhaviorisme ». On pourra en vérifier l'efficacité dans diverses nouvelles ou dans deux romans, *Moisson rouge* et *Sang maudit*, consacrés au privé anonyme. Rappelons que, l'an passé, les cinq romans ont été publiés en un seul volume, et surtout dans une traduction intégrale et fidèle au texte original.

Suédois, Henning Mankell est rapidement devenu la coqueluche des Français grâce aux enquêtes de Kurt Wallander, policier à Ystad, en Scanie. Cet enquêteur, aujourd'hui âgé de

soixante ans, est le grand-père heureux d'une petite Klara. Souffrant toujours d'un diabète et perturbé par des problèmes de mémoire, il poursuit ses activités. Il a décidé toutefois d'acheter une maison à la campagne et d'y vivre avec son nouveau compagnon, un chien tout fou prénommé Jussi. Avec sa fille Linda, les disputes sont toujours fréquentes, mais ils s'aiment et se surveillent mutuellement de près. Tout semble donc aller pour le mieux lorsque la disparition du beau-père de Linda vient jeter le trouble. Lors d'une fête de famille, cet ancien officier de marine à la retraite avait évoqué son métier durant la guerre froide. Et aussi une sombre affaire de sous-marins russes dans les eaux territoriales suédoises. Quelques semaines plus tard, son épouse disparaît à son tour. Ressurgissent alors de vieilles histoires d'espionnage et de services secrets dont on pensait qu'ils n'existaient plus depuis le nombre d'années que l'Union soviétique et ses satellites ont disparu. Confronté à un mystère qui le dépasse, car la politique n'est pas son fort, pas plus que les « romans d'espionnage », Wallander s'accroche. Il refuse de se laisser bernier, car il sent bien que, derrière ces vieux démons de l'Histoire, se cache une vérité inattendue. Cette enquête, annoncée comme la dernière de Wallander, est marquée du sceau de la nostalgie des amours passées, du temps irrémédiablement révolu de la jeunesse. Wallander en ressent presque une douleur physique et une peur de la vieillesse que seule la présence de la petite Klara arrive à apaiser. Entre le passé de la guerre froide et celui de la jeunesse de Wallander, la constatation est la même : tant d'erreurs, tant d'errements et tant de douleurs pour arriver finalement au bout du chemin et disparaître. Voici le plus beau portrait, tendre et déchirant, de Kurt Wallander au travers d'une enquête passionnante à ne pas manquer. Un roman bouleversant et douloureux par l'un des plus grands auteurs suédois qui, au-delà de la littérature, est un citoyen engagé, arrêté par la police israélienne en juin 2010 lors de l'opération « Un bateau pour Gaza ».

Claude MESPLÈDE

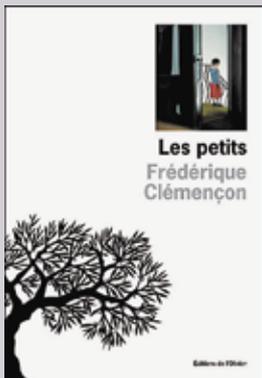
BIBLIOGRAPHIE

- DASHIELL HAMMETT, *COUPS DE FEU DANS LA NUIT, L'INTÉGRALE DES NOUVELLES*, OMNIBUS, 1 292 PAGES, 29 EUROS.
- DASHIELL HAMMETT, *INTERROGATOIRES, PROCÈS-VERBAUX DE SES TROIS COMPARUTIONS DURANT LA CHASSE AUX SORCIÈRES*, ALLIA, 95 PAGES, 3 EUROS.
- DASHIELL HAMMETT, *LA MORT, C'EST POUR LES POIRES, CORRESPONDANCE 1921-1960*, ALLIA, 631 PAGES, 25 EUROS.
- HENNING MANKELL, *L'HOMME INQUIET (LA DERNIÈRE ENQUÊTE DE WALLANDER)*, SEUIL POLICIERS, 553 PAGES, 22 EUROS.

PETITS ET GRANDS

L'enfance avec d'autres armes

QUE SE PASSE-T-IL
QUAND LES FEMMES
RENONCENT
AU SENTIMENT
MATERNEL ?
QUAND LES PÈRES
NE SONT PLUS
DES REPÈRES ?
QUAND LES ENFANTS
DOIVENT SE
DÉBROUILLER
SANS EUX ?



C'est sur un air de polémique que sont nés *Les Petits*, de Frédérique Cléménçon, mais ils grandiront grâce à leur réputation. Titre anodin, d'une banalité réfléchie et assumée, *Les Petits* font donc des petits pour ce début d'année, puisque Christine Angot a aussi jeté son dévolu sur ce titre. Chez Frédérique Cléménçon, il s'agit de nouvelles sur l'enfance, mais la douceur du titre et la bienveillance condescendante qu'il insinue sont contredites d'emblée par l'écriture : « les petits » est une expression gorgée d'ironie qui suggère la protection mais décrit l'abandon. On ne naît pas mère, on le devient ; mais que se passe-t-il quand on ne le devient pas ? Quand les femmes renoncent, à leur corps défendant ou à leur âme exigeante, à ce sentiment maternel si couramment partagé et si socialement encouragé ? Quand les pères ne sont plus des repères ? Et que se passe-t-il quand les enfants doivent se débrouiller sans eux ? Dans la première nouvelle, *Le Bannissement de Jean*, un père divorcé emmène ses enfants au bord de la mer pour tenter de reconquérir son statut passablement écorné par sa belle-famille. Mais de cette légèreté mise en scène, de cette insouciance mal maîtrisée naîtra la tragédie. En quelques nouvelles, l'auteur évoque l'enfance délaissée par des adultes incapables de voir le danger qui guette leurs petits, puisque eux-mêmes aveuglés par leur propre suffisance ou prisonniers de leur souffrance. Le style de Cléménçon, superbe de maîtrise, est tout en violence contenue ; la phrase se déroule, ample, pour cerner l'ambivalence des sentiments et esquisser le portrait de l'enfant comme objet de fantasme, social, sexuel ou littéraire. Les enfants sont des pervers polymorphes, disait Freud. Ou des adultes à qui leur cartable sert de première carapace. La dernière nouvelle est la plus amère. Les « petits » en sont absents : ils n'en sont même pas le sujet. Juste un objet de discussion, d'ascension sociale et de discorde : une bande de sémillants et brillants adultes, sortis de l'École normale supérieure, fêtent la nomination de l'un d'entre eux à un poste prestigieux. Ils sont censés mettre leur intelligence au service de la transmission du savoir mais font de leur culture un passe-droit pour échapper à cette mission. Leur vocation, c'est de servir leur ego. Mais l'une d'entre eux a renoncé aux dorures de la République pour enseigner dans un collège gris de banlieue ; pour expliquer son geste incongru, preuve de son instabilité sociale, on soupçonnera

sa stérilité d'être à l'origine de sa motivation et la source de sa fragilité. Chez Cléménçon, les petits ne deviennent pas grands ; ils sont grands. A cause des Grands. Qui « règlent leur conte » avec les Petits et continuent l'enfance avec d'autres armes. Avec d'autres larmes.

Roger Grenier, c'est un peu le versant moins médiatique mais plus profond de Jean d'Ormesson ; ce cacique des lettres a tout connu, a beaucoup connu et fut aussi connu : l'auteur d'un *best-seller* dans les années 1960, *Le Palais d'Hiver*, nous livre, quarante ans plus tard, un essai, *Le Palais des livres*, qui tient moins de la conversation érudite que de la confession pudique. Parler des livres sans jamais se livrer... Dans son essai, le régent du collège de pataphysique apporte humblement sa voix sur des questions vieilles comme la littérature mais qui continuent de tarauder ce jeune homme de quatre-vingt-dix ans : pourquoi écrire ? Il insiste sur deux droits de l'homme que Baudelaire voulait rajouter à la liste officielle des dix-sept autres pour que la liberté humaine puisse vraiment s'épanouir à l'ombre des non-dits : « le droit de se contredire et le droit de s'en aller ». L'écrivain, finalement, passe sa vie à se contredire pour ne pas avoir la tentation de s'en aller trop vite. Grenier convoque les grands auteurs qui l'ont accompagné tout au long de son existence, puisque ses vieux amis ont maintenant déserté ce palais des livres qu'il a mis une vie à bâtir. Il reste des souvenirs, quelques écrits et beaucoup de mystère. L'auteur nous livre son autobiographie sans parler jamais de sa vie puisque l'acte d'écrire a plus d'importance, plus d'évidence même, que l'acte de vivre : « *Les comptes que l'on règle avec soi-même sur une feuille de papier*, écrit-il, *c'est ce qu'on a de plus personnel. La vraie vie privée, c'est l'écriture.* » Une réflexion que certains auteurs qui livrent leur vie privée sans style devraient méditer. Mais que l'on écrive pour communiquer, séduire, se dire, se trouver, il n'en reste pas moins que l'impérieuse nécessité d'écrire demeure un intime mystère : « *Bon qu'à ça* », disait Beckett. Et du « ça » au Grenier, il faut une vie d'écriture pour gravir les marches de ce mystérieux palais. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- FRÉDÉRIQUE CLÉMENÇON, *LES PETITS*, ÉDITIONS DE L'OLIVIER, 199 PAGES, 18 EUROS.
- ROBERT GRENIER, *LE PALAIS DES LIVRES*, GALLIMARD, 164 PAGES, 16,50 EUROS.

IRLANDE

L'adieu
au libéralisme

ÉMIGRER OU SOMBRER DANS LA PAUVRETÉ : DE CETTE ALTERNATIVE, LES IRLANDAIS N'EN VEULENT PLUS. FURIEUX CONTRE TOUS CEUX QUI LES ONT MENÉS AU BORD DU GOUFFRE, ILS FORMULENT DÉSORMAIS LE RÊVE D'UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE NOUVEAU, PROTECTEUR ET SOLIDAIRE. REPORTAGE.

Qu'ils s'expliquent tous ! Sur cinq colonnes à la une, ce 21 décembre 2010, l'*Irish Independent*, premier quotidien irlandais, exige des éclaircissements des quatre plus hauts dirigeants de l'Anglo Irish Bank : comment, avec quels soutiens, avec quelles manipulations financières et comptables ont-ils pu mener leur établissement, et avec lui le pays tout entier, à la faillite ? De droite et populaire, le journal, respecté pour son sérieux, n'a pas viré de bord. Tout simplement se fait-il une nouvelle fois l'écho de la rue. En cet hiver 2010, l'Irlande vacille. L'Europe et le Fmi viennent d'annoncer à quelles conditions ils sont prêts à renflouer les caisses de l'Etat, vides depuis que le gouvernement a injecté près de 50 milliards d'euros pour éviter la faillite de «l'Anglo», et avec elle celles de la banque mutualiste Irish Nationwide et du groupe Allied Irish Banks, deux autres sociétés menacées elles aussi d'une banqueroute retentissante : ils ne paieront qu'à condition que l'Irlande se lance dans un plan d'austérité d'une ampleur inégalée. Les Irlandais sont horrifiés. Ils veulent comprendre comment leur pays, longtemps élève modèle de la zone euro, a pu sombrer de la sorte ; pourquoi eux, et eux seuls, devraient payer pour sauver ces banques qui ont mené le pays vers le gouffre.

Le plan de «sauvetage» voté le 7 décembre par le Parlement les laisse pantois : 15 milliards d'euros d'économie pour, en quatre ans, faire face au déficit public abyssal du pays et le ramener de 32 % à 3 % du Pib. C'est-à-dire : diminution de 14 % des sommes allouées aux allocations chômage et familiales et réduction de 1,4 milliard de celles consacrées aux dépenses de santé. Nouvelle taxe d'habitation, hausse des frais d'inscription à l'université, suppression de 8 % des emplois publics et diminution de 10 % du salaire des nouveaux fonctionnaires... Cette purge, qui ne se double d'aucune réduction des aides fiscales consenties aux entreprises, sonne comme une provocation.

Une dette de 4 600 euros pour chaque ménage

Jamais l'Irlande ne pourra relever la tête. Bien au contraire, en asséchant la demande intérieure, ce budget entravera un peu plus toute chance de reprise économique, empêchera toute possibilité d'un retour à l'équilibre des finances publiques... D'autant que, comme si cela ne suffisait pas, pour parfaire le tableau, décision a été prise de diminuer de 12 % le salaire minimum horaire et d'augmenter de deux points la Tva d'ici à 2014. «Aucune société dans l'histoire n'a combattu ses déficits seulement par une telle

politique d'austérité», martèle depuis des semaines l'Ictu, le Congrès des syndicats irlandais. Il y a tout juste un mois, des dizaines de milliers de salariés ont défilé dans les rues de Dublin pour dire non à ce projet. Le gouvernement fait la sourde oreille. Ils ne lâcheront pas.

A la veille des fêtes de Noël, les Irlandais réclamaient des comptes. Ils ne paieront pas pour un petit nombre de chefs d'entreprise, de banquiers et d'hommes politiques qui ont mené le pays à la faillite. Depuis plusieurs mois, le mouvement syndical irlandais alertait les autorités. Le «miracle celtique», disait-il déjà, n'en était pas un. Ce modèle qui fascinait tant les apôtres d'un libéralisme débridé, présentait-il, ne pouvait rien avoir de bon. Certes, au début de la décennie 2000, l'Irlande affichait un taux de croissance spectaculaire de l'ordre 7 %, un taux trois fois supérieur à celui de la zone euro. Mais déjà le ver était dans le fruit. Attirées par un taux d'imposition sur les entreprises défiant toute concurrence (12,5 % contre 30 % en Allemagne et 34 % en France), les multinationales usaient de leur présence sur l'île comme on profite d'un paradis fiscal : uniquement pour y protéger leurs profits, non pour y fonder une croissance pérenne. Au premier retournement de conjoncture, Microsoft, Google, Intel et Dell se sont enfuis vers des cieux plus clé-

L'engagement massif des plus grands établissements financiers européens dans le système bancaire irlandais a plongé le pays dans une course folle au crédit et à la spéculation immobilière et financière...

JESS HURD / REPORT DIGITAL-REA



ments. Quant à l'engagement massif des plus grands établissements financiers européens dans le système bancaire irlandais, il n'a eu que les bienfaits que peut promettre un afflux massif de liquidités sur une île de quatre millions et demi d'habitants. Il a plongé le pays dans une course folle au crédit et à la spéculation immobilière et financière...

Pour rembourser le coût du sauvetage des banques, les ménages irlandais viennent de l'apprendre: ils devront rembourser chacun 4 600 euros à l'Etat. «*Pas plus que nos enfants ou les enfants à naître, nous ne nous acquitterons de cette dette. Cette dette n'est pas la nôtre. Que les actionnaires paient pour leurs malversations!*» écrit Bernie Ruane, la présidente du Syndicat des enseignants irlandais, dans ses vœux aux adhérents.

Faire reconnaître aux employeurs le droit de grève

Dans les librairies de Dublin, les ouvrages consacrés à l'agonie du tigre celtique font recette en cette veille de Noël. Et, parmi eux, un livre au titre évocateur: *Trop c'est trop. Comment construire une nouvelle*

République. A son auteur, le journaliste et essayiste Fintan O'Toole, *People's Voice*, la publication de l'Ictu, ouvre grand ses colonnes pour un plaidoyer pour une réforme complète du régime. Changer de modèle économique et en finir avec les mythes fondateurs d'une société édifiée sur la religion et le consensus national. Remettre la démocratie locale, l'éducation, la santé, le logement et les solidarités au cœur des priorités politiques: avant même de fêter son premier centenaire, l'Irlande

veut s'inventer un nouvel avenir. De cette «*République des inégaux*» que dénonce Fintan O'Toole, elle n'en veut plus.

«*La crise est une chance pour nous dont nous devons nous saisir*», assure Macdara Doyle, attaché de presse de l'Ictu. Nul ne sait encore quand se tiendront les prochaines élections. En février? En mars? Peu importe, elles auront lieu. Ici, le risque populiste n'inquiète personne. Dans ce pays où tout le monde a des parents à l'étranger, aucun parti

...

Chronique d'un désastre annoncé

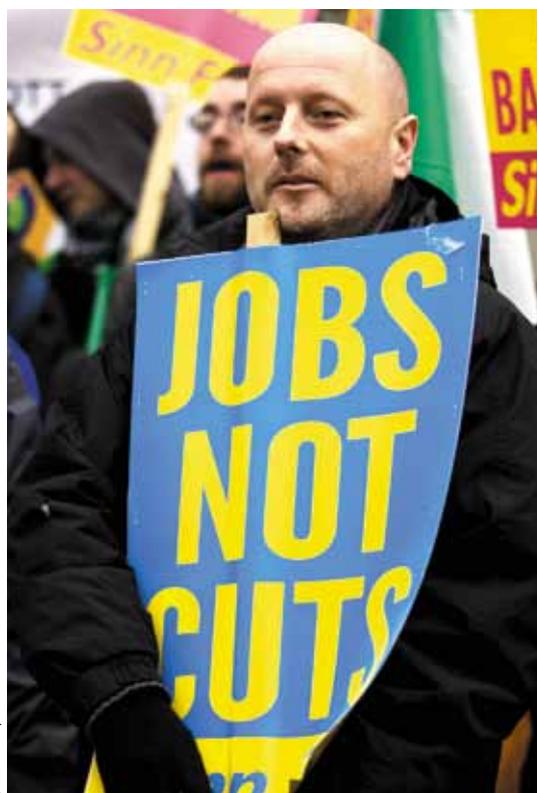
LA CRISE QUI TOUCHE LA GRÈCE ET L'IRLANDE ET S'ANNONCE DÉSORMAIS EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL ÉTAIT PRÉVISIBLE. EXPLICATION DE NASSER MANSOURI-GUILANI ⁽¹⁾.

... d'extrême droite n'a réussi à prendre pied. La crise ne fera pas le lit d'une organisation de ce type. L'enjeu est donc simple : pousser dehors les libéraux pour imposer une politique sociale, une politique fondée sur la croissance et le développement, et non la régression. Jamais, jusqu'alors, l'Ictu n'avait pris part vraiment aux campagnes électorales. Cette fois, il a décidé de peser de tout son poids. Aux dires des derniers sondages, 90 % des électeurs veulent que les dirigeants politiques en place quittent leurs fonctions. L'organisation a tiré cinq cent mille exemplaires d'un numéro de *People's Voice* dans lequel elle analyse la crise et fait ses propositions pour en sortir. Un programme complet pour mener l'Irlande vers un autre modèle économique fondé sur la croissance, l'innovation et le développement qu'elle est bien décidée à combiner avec ses revendications pour l'amélioration des droits et garanties collectives des salariés.

Quand les vieux démons refont surface

Sur son initiative, une action est en cours devant l'Organisation internationale du travail pour faire reconnaître aux employeurs le droit de grève. « Actuellement, le droit nous impose une procédure extrêmement lourde et toujours périlleuse dont le patronat peut toujours contester la validité, jusqu'à réclamer de nous de rembourser les frais que peuvent lui occasionner des débrayages », témoigne Esther Lynch, responsable des affaires juridiques et sociales de l'organisation. « Plus que jamais, cette loi doit changer. Et si le gouvernement s'y refuse, assurément, nous irons devant la Cour européenne des droits de l'homme. » Un autre modèle : voilà définitivement ce à quoi aspirent les Irlandais. Que cela puisse advenir sans qu'une autre politique soit mise en œuvre en Europe, comme le pense Peter Nolan, secrétaire national d'Impact, le syndicat des services publics irlandais, la question fait débat. Mais, dans l'immédiat, l'enjeu est simple. Dans ce petit pays, les vieux démons refont surface. Face à la misère qui menace, soixante-deux mille personnes, jeunes diplômés et salariés qualifiés pour la plupart, ont quitté le pays l'an dernier pour aller tenter leur chance ailleurs... Mille deux cent cinquante personnes par semaines, soit plus de 10% de la population. Ce qui signifierait, en France, que plus de six cent mille salariés partiraient chaque année... Les Irlandais ne veulent plus de perspective de ce type. ◀

Martine HASSOUN



JESS HURD/REPORT DIGITAL-REA

Contraints par la politique monétaire européenne d'un euro fort, les gouvernements ne peuvent dévaluer la monnaie pour retrouver une certaine compétitivité sur le marché mondial.

« Sans remonter aux origines de la crise financière qui frappe les économies occidentales depuis 2008, les crises grecque et irlandaise mettent en évidence l'inefficacité de l'intervention massive des Etats qui, il y a deux ans, a eu lieu pour sauver les banques et les capitaux financiers. Mis en place sans aucune contrepartie, ces plans de sauvetage n'ont pas permis le soutien des économies par le développement de l'emploi, de la recherche et de l'investissement. Ils n'ont pas engendré le cercle vertueux d'une croissance qui était pourtant bien nécessaire. Confrontés à une diminution substantielle de leurs recettes engendrée par la baisse de l'activité, les pays les plus fragiles se sont endettés et se sont soumis à la spéculation des marchés financiers. Lorsque tout le monde a besoin d'emprunter, les institutions financières sont en position de force pour négocier le prix de l'argent, imposer leurs taux d'intérêt et faire varier les conditions des prêts au gré de leurs priorités : décider que les pays qu'ils jugent en "bonne santé" relative

peuvent emprunter à moindre coût, tandis que les pays les plus en difficulté doivent payer le prix fort.

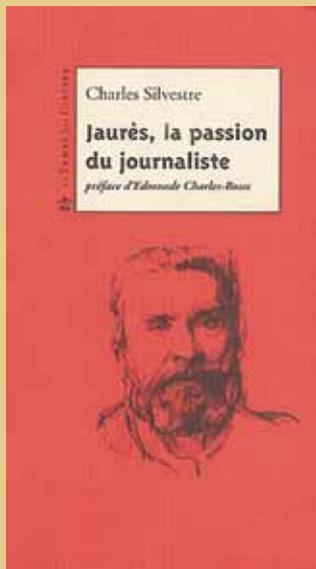
» Grâce à son système de protection sociale, la France a pu amortir le coût de la crise. Quant à l'Allemagne, elle compte sur ses exportations grâce à la compression des salaires ; mais, faut-il le rappeler, les syndicats, là-bas, demandent que les rémunérations soient réévaluées. La Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne sont plus fragiles. Contraints par ailleurs par la politique monétaire européenne qui a fait d'un euro fort son credo, leurs gouvernements ne peuvent dévaluer la monnaie pour retrouver une certaine compétitivité sur le marché mondial.

» Pour éviter le pire, des solutions existent : augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée, renforcer le potentiel productif, coordonner le système fiscal européen, tirer vers le haut les normes sociales et faire de l'euro un outil au service de l'emploi et de l'investissement. Un combat qui implique de renforcer les droits des travailleurs. » ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN

(1) Conseiller au secteur économique de la Cgt.

PASSION : L'ENGAGEMENT ET SES EXIGENCES



Jaurès est d'un autre siècle. Mais, à y regarder de plus près, voici un destin de journaliste qui, aujourd'hui, en laisserait plus d'un rêveur. La plume a la couleur, le souffle du reportage. Son éloge de l'exactitude pourrait figurer dans une charte moderne de l'investigation. Son engagement est dans la raison, la démonstration, la conviction acquise. Ecrire, c'est penser. Le cœur, l'amour raisonné du peuple, toujours affleurent chez Jaurès, et l'on songe à cette plaie actuelle qu'est l'esprit sec et le respect des puissants. Jaurès ne peut soulever un problème – guerre ou protection sociale – sans lui donner une réponse. Son journalisme est agissant. Dix lignes de lui, et tout de suite cette impression d'un esprit libre parlant à d'autres esprits libres. L'indépendance

de sa démarche sonne comme un rappel quand la suspicion de dépendance économique et politique pèse sur la presse. Ces traits se retrouvent au fil des trois étapes décisives de sa « Grande Boucle » : *La Dépêche*, le quotidien de Toulouse, son école du journalisme, depuis 1887, où il signera 1 312 articles jusqu'en 1914; *La Petite République*, son organe de combat dans l'affaire Dreyfus, de 1898 à 1903; *L'Humanité*, depuis qu'il la fonde le 18 avril 1904, jusqu'à son assassinat le 31 juillet 1914, où 2 650 textes portent son nom. C'est dans ce journal, où culminent son éthique et son art visionnaire, qu'il donne sa définition « éditoriale » du socialisme : « réaliser l'*Humanité* par des moyens d'*humanité* ». Jaurès ou les noces heureuses du journalisme et de la politique. Ce parcours a inspiré le livre de Charles Silvestre, *Jaurès, la passion du journaliste*, portant en sous-titre une citation de l'intéressé dans un article inaugural : « pour réaliser la justice, il faut le coup d'œil et le coup d'aile ». L'ouvrage se nourrit d'une passion pour cette œuvre qui redonne goût (et exigence) à la lecture d'une presse en grave crise de confiance, du côté des journalistes comme du côté des lecteurs.

Jaurès, la passion du journaliste, Charles Silvestre, préface d'Edmonde Charles Roux, LE TEMPS DES CERISES, 12 €.

TRANSITION LA (RE)CONSTRUCTION EN QUESTIONS...

Un autre monde est-il possible? Il est en tout cas nécessaire, au vu de la crise globale – sociale, écologique et démocratique – dans laquelle s'enfoncent nos sociétés. Mais quel monde? Et comment y arriver? Rien ne sert de déplorer un passé mythifié ou de construire des châteaux en Espagne. En partant des expériences et des échecs du passé, il faut s'appuyer sur ce qui bouillonne aujourd'hui dans les mouvements sociaux pour ouvrir un horizon crédible à la transformation sociale. Comment maîtriser la finance et l'économie? Redéfinir le rapport entre les hommes et la nature? Redonner un sens au travail? Démocratiser l'Etat et l'économie? Civiliser la mondialisation? Construire et gouverner les biens communs de l'humanité par une démocratie active? Thomas Coutrot propose ici des jalons concrets, ancrés dans le réel mais aussi nourris de la créativité utopique sans laquelle l'émancipation humaine serait proprement impensable.

Jalons vers un monde possible, Thomas Coutrot, LE BORD DE L'EAU, 16 €.

GLOBALISATION FACE À L'ARGENT

Fonds spéculatifs attaquant les monnaies, activités intenses de lobbying des firmes multinationales... Les acteurs économiques s'attribuent un rôle inédit en matière de gouvernance mondiale. Dans un contexte marqué par la déstabilisation des Etats-nations, les puissances financières internationalisées échappent de plus en plus au contrôle des peuples. Le succès politique du « *Yes we can* » de Barack Obama témoigne d'une volonté populaire de reconquête de la souveraineté face aux injonctions de l'argent. Cette exigence est fragile. Sous couvert de contenir la violence des rapports sociaux libérée par la société de marché, d'autres offres politiques mobilisent très vite la rhétorique de « *l'Etat fort* ». Ce dernier risque alors de se cantonner dans un rôle de « *gardien de l'ordre* ». Ces évolutions annoncent-elles pour autant la fin de la démocratie? Rien n'est moins sûr. Mais comment les institutions démocratiques peuvent-elles affronter le problème de la régulation sociale sans tomber dans l'autoritarisme, où les citoyens troqueraient leur liberté pour plus de sécurité? Ces interrogations supposent de réfléchir aux articulations entre puissance publique et puissance sociale. Car quelle serait la signification de la restauration du pouvoir de l'Etat dans une société réduite au silence?

LES NOUVEAUX EMPIRES. FIN DE LA DÉMOCRATIE? Anne Salmon, CNRS ÉDITIONS, 19 €.

CHÔMAGE RELATION...

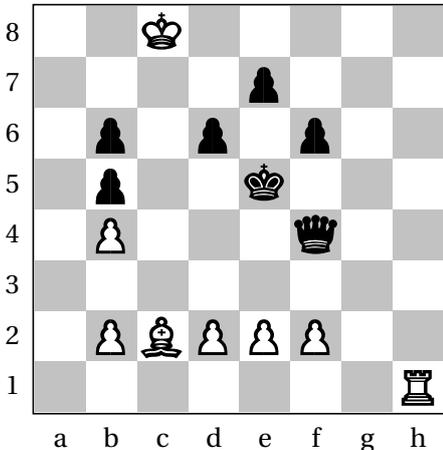
Doit-on se résigner à voir des personnes sans emploi réduites à l'état de dossiers à traiter au plus vite, sans écoute réelle, sans reconnaissance de leurs capacités? Comment tolérer que les professionnels de l'insertion soient soumis à des exigences de rendement qui les cantonnent de plus en plus à la gestion de statistiques? Sortant de ces impasses déshumanisantes, cet ouvrage invite à faire de la relation avec la personne privée de travail le socle de toute démarche de formation et de recherche d'emploi. Prendre le temps de l'accompagnement renforce la confiance et débouche sur un parcours d'emploi plus construit et plus durable. Les propositions de Catherine Bernatet font entrer dans une dynamique partenariale où coopèrent des personnes, des collectivités territoriales et des entreprises. S'engager dans cette voie redonne un sens aux métiers de l'insertion et un espoir à chacun.

L'INSERTION EST UNE RELATION, Catherine Bernatet, LES ÉDITIONS DE L'ATELIER, 18 €.

Tactique

Etude de V. Bron, 1946. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

Le meilleur "tireur" de l'Ouest



La Hongrie, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne sont les nations qui dominent le monde des échecs dans les années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale. En vérité, déjà, les Russes sont bien les plus forts, mais personne ne le sait encore. Dès 1917, la politique d'alphabétisation avec l'aide du jeu d'échecs est mise en place. Rapidement, de très grands champions vont sortir des écoles soviétiques. Le premier choc sera pour les Américains. En septembre 1945, l'Urss massacre les Etats-Unis 15,5 à 4,5 points. La confirmation viendra un an plus tard; cette fois, c'est l'Angleterre qui mord la poussière: 18 à 6 points. Jusqu'à aujourd'hui, par le nombre et par la qualité, la domination

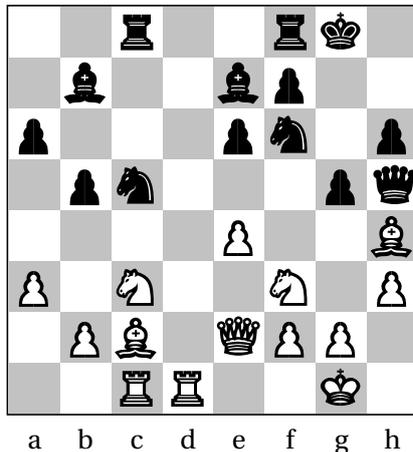
de la Russie et des anciens pays qui furent sous domination soviétique est flagrante. En 1953, un match désignant «The Best of the West» est organisé entre l'Américain Samuel Reshevsky et l'Argentin Miguel Najdorf. Les deux grands maîtres, juifs et nés en Pologne, ont fui le nazisme et refait leur vie, le premier à New York, le second à Buenos Aires. Le match sera très serré: Samuel Reshevsky s'imposera avec 5 victoires contre 4 défaites et 9 nulles.

S. Reshevsky – M. Najdorf

Match, Buenos Aires, onzième partie, 1953. Gambit Dame refusé

1. d4, d5; 2. c4, c6; 3. Cf3, Cf6; 4. Cc3, e6 (un des systèmes les plus solides face au gambit de la Dame); 5. e3, a6; 6. Fd3, dxc4; 7. Fxc4, b5; 8. Fb3, c5; 9. 0-0, Fb7; 10. De2, Cbd7; 11. Td1, Fe7; 12. e4, cxd4; 13. Cxd4, Dc7; 14. a3 (protège indirectement le pion e4), 14... 0-0; 15. Fg5, Cc5; 16. Tac1, h6; 17. Fh4, De5; 18. Fc2, Tac8; 19. Cf3, Dh5; 20. h3, g5 (VOIR DIAGRAMME).

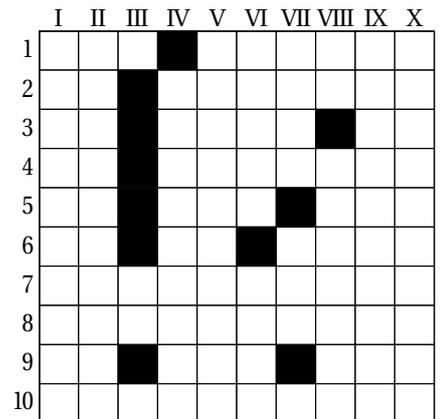
21. g4! (sur 21. Fg3, g4; 22. hxg4, Dxc4=), 21... Dg6; 22. Ce5, Dg7; 23. Fg3, Tfd8; 24. De3, a5; 25. Txd8+, Fxd8 (mauvais serait 25... Txd8; 26. b4, axb4; 27. axb4, Ccd7; 28. Da7+-). Par exemple: 28... Fa8; 29. Td1, Cxe5; 30. Txd8+, Fxd8; 31. Fxe5, Fc6; 32. Da6, Fd7; 33. Dd6+-); 26. b4, axb4; 27. axb4, Ca4; 28. Cxb5, Fb6; 29. Da3, Cxe4; 30. Fxe4, Txc1+; 31. Dxc1, Fxe4 (l'égalité matérielle a été rétablie, mais une initiative agaçante est toujours entre les mains des Blancs); 32. Cd6!, Fd5; 33. Ce8, Df8; 34. Dc8, Dxb4; 35. Cf6+, Rg7; 36. Dg8+! (Najdorf abandonne: sur 36... Rxf6; 37. Dxf7#); 1-0.



S. Reshevsky – M. Najdorf

Match, Buenos Aires, dix-septième partie, 1953. Gambit Dame, variante d'échange

1. d4, d5; 2. c4, c6; 3. Cf3, Cf6; 4. cxd5, cxd5; 5. Cc3, Cc6; 6. Ff4, e6; 7. e3, Fe7; 8. Fd3, 0-0; 9. h3, b6; 10. 0-0, Fb7; 11. Tc1, Tc8; 12. Ce5, Cxe5; 13. Fxe5, a6; 14. a4 (évite le gain d'espace par... b5, qui donnerait aussi la bonne case b6 pour la Dame noire), 14... Fd6; 15. De2, Fxe5; 16. dxe5, Cd7; 17. Fxa6, Fxa6; 18. Dxa6, Cxe5; 19. Tfd1, Ta8; 20. Db5, Df6; 21. Ce2 (et non pas 21. Dxb6, Tfb8; 22. Dd4, Txb2=; 23. Ce4?, dxe4!; 24. Dxb2, Cf3+; 25. gxf3, Dxb2+-), 21... h6; 22. b3, Tab8; 23. Cd4, g5; 24. Cc6, Cxc6; 25. Txc6 (le pion b6 est faible, les Noirs doivent trouver du contre-jeu), 25... Tfc8; 26. Txc8+, Txc8; 27. Dxb6, Tc2; 28. Tf1, Dc3; 29. a5, Ta2; 30. b4 (si 30. a6, Da5 va gagner le pion «a»), 30... Ta4; 31. Tb1, Dc2; 32. Db8+, Rh7; 33. Tf1, Db3 (Najdorf semble avoir neutralisé les deux pions passés. Comme au football, Reshevsky va changer d'aile et trouver une faille); 34. b5! (afin d'attirer la Tour sur une mauvaise case), 34... Txa5; 35. Dc7!, Txb5 (forcé); 36. Dxf7+, Rh8; 37. Tc1 (Najdorf abandonne avant de se faire mater: 37... Tb8; 38. Tc7, et le mat arrive en g7 ou h7), 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. Service sans Rtt. Des cas à attribuer au latin. – 2. Tonton vietnamien. A signé au nom de la France, le 2 septembre 1945, l'acte de capitulation du Japon. – 3. De l'or au labo. Sur la tête d'un cerf. Exclamation. – 4. Petit monsieur britannique. Grosse couche ou petite tranche. – 5. Plaque européenne. Port-Victor au Groenland. Lettres de nécrologie. – 6. Village pyrénéen. Cours primaire. Indignez-vous! – 7. Transgressa. – 8. Précède une explosion. – 9. Pièce jaune. On l'aime pure. Emis à l'envers. – 10. Combattant latino.

VERTICALEMENT

I. Pour un bon lavage de crâne. – II. Comique troupière. – III. Petit tour. – IV. Cinéaste fils de cinéaste. – V. Défis un emballage. – VI. Roseau toujours odorant. Peut fort bien se passer de Pierre ou de Jacques. – VII. Fin de partie de bas en haut. Vilain s'il est gros, adorable s'il est petit. – VIII. Encore une fin de partie! Quelque peu désuet. – IX. Titre jadis flamboyant, aujourd'hui confidentiel. – X. Pour une exécution dans la bonne humeur.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

– IX. France-Sot; – X. Scherzando.
Acore, Paul – VII. Tit (tit), Rat – VIII. Je, Inuste.
– III. Tr. – IV. Lettrier. – V. Depaqueat. – VI. Verticallement: 1. Shampooing. – II. Tourloutou.
Irritation. – 9. No. Eau. Tid (dit). – 10. Guérillero.
Edge. Nc. – 6. O6. Ru. Ruez! – 7. Outrepassa. – 8. Lectec. – 3. Au. Epoi. Ah! – 4. Mr. Tartine. – 5. PL.
Horizontallement: 1. Sto. Datis. – 2. H6.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

7. e5+, Rc6; 8. d5#, 1-0.
Rd6; 6. Txb6#); 5. e4!, Dxb2; 6. Td6+!+, Rxd6;
(l'unique case); 4. d4!, f5 (si 4... Dc1; 5. Txb5+;
Dc2); 3... Dxc2
il faut cacher la Dame noire); 3... Dxc2
face à la menace d'échec à la décou-
Fxf5, Rxf5; 4. Rd7, Rf6; 5. Rc6+(-); 2. Fb3+, d5;
1. Th5+, Re6 (sur 1... f5; 2. Txf5+, Dxf5+; 3.

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2009/2010 de servir plus de 100 millions de repas et de faire face à une hausse constante du nombre d'inscrits, tout en amplifiant les actions d'insertion.

Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.



Un site dédié au 16^e Congrès de l'Ugict-Cgt:
www.congres.ugict.cgt.fr

Vous y trouverez :

- Le projet de document d'orientation
- Le bilan d'activité
- Des vidéos :
 - le 16^e Congrès : c'est parti !
 - les enjeux du congrès :
 - ▶ les enseignements du mouvement social
 - ▶ cadres et Cgt : la syndicalisation
- ▶ souffrance : ce qui doit changer dans le travail
- ▶ les attentes vis-à-vis du congrès
- les jeunes diplômés
- le management
- l'organisation spécifique...
- Vos contributions d'amendements à adresser par courriel à l'Ugict : ugict@cgt.fr